

Bulletin du Conseil communal

N° 7



Lausanne

Séance du 11 décembre 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 décembre 2012

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente

Sommaire

Ordre du jour849

Première partie.....859

Communication

Démission de M. Jean-Luc Laurent de la Commission permanente des finances859

Communication – Dépôt

Pétition de « Les enfants et les habitants du quartier City-Blécherette » (62 signatures) contre la pose d'un grillage860

Communications

Bureau du Conseil communal – Réseau KIOSK du Conseil communal861

Conseil communal – Demande de la Commission permanente de gestion.....861

Demandes d'urgences de la Municipalité pour le budget 2013 et les préavis N^{os} 2012/34, 2012/38 et 2012/41.....862

Lettre de la Municipalité – Projet visant à la réduction de l'absentéisme – augmentation de la dotation du compte d'attente863

Espace Riponne – subvention à Pro Senectute au budget 2013 de la Ville864

Stade olympique de la Pontaise – Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour la détermination des coûts de certains travaux.....865

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Paul Helfer – Collectif « Préservons la Grangette » et consorts (227 signatures) : « Préservons la promenade du Désert (lisière nord, lieu-dit « La Grangette »). Non à une construction massive en zone verte »866

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 signatures) : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! »867

Communications – Dépôts

Question écrite de M. David Payot : « Après Rovéréaz, quelle ferme pédagogique ? »867

Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Revêtement routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent »867

Postulat de M^{me} Muriel Chenaux et consorts : « Osez postuler ! – un objectif légitime pour toutes et tous »868

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Explosion de l'aide sociale : le pourquoi »868

Questions orales.....868

Motion de M. Gilles Meystre demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise

Développement polycopié.....872

Discussion préalable.....873

Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 »

Développement photocopié.....	874
Discussion préalable.....	874

Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes »

Développement photocopié.....	875
Discussion préalable.....	876

Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016

Préavis N° 2012/45 du 18 octobre 2012.....	877
Rapport.....	898
Discussion	915

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R77. Rapport-préavis N° 2011/57 : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SiL, TRX). **ALAIN HUBLER.**

R93. Pétition de Gérald Thonney et consorts (149 sign.) : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).**

R94. Motion de M. Hadrien Buclin et consorts : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes ». (AGC, EJCS, FIPAV). **CHRISTELLE ALLAZ.**

R97. Pétition de Josiane et Luigi Maistrello et consorts (127 sign.) contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZURCHER).**

R99. Motion de M. David Payot : « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (FIPAV). **ROLAND OSTERMANN.**

R100. Postulat de M^{me} Magali Zuercher demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (TRX). **NICOLE GRABER.**

R101. Postulat de M. Florian Ruf : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SiL). **FABRICE MOSCHENI.**

R102. Préavis N° 2012/08 : Pierre-Henri Loup, route de Montheron 51. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (LSP). **JEAN-LUC CHOLLET.**

R1. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (LSP). **BENOÎT GAILLARD.**

R2. Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Centre du village de Verschez-les-Blanc : modification de la zone de restructuration ». (TRX). **SOPHIE MICHAUD GIGON.**

R3. Postulat de M^{me} Evelyne Knecht : « 'Haut les masques !' pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». (AGC). **YVES ADAM.**

R4. Préavis N° 2012/10 : Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le Quai du Vent-Blanc. (TRX). **EDDY ANSERMET.**

R5. Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne ». (LSP). **MATHIEU BLANC.**

- R6. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne ». (LSP). **JEAN-LUC LAURENT.**
- R8. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). **LAURENT REBEAUD.**
- R9. Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique ». (TRX, LSP). **ELIANE AUBERT.**
- R11. Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (TRX). **NATACHA LITZISTORF SPINA.**
- R12. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! ». (LSP). **ESTHER SAUGEON.**
- R13. Postulat de M. Valéry Beaud : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! ». (SIPP, TRX, AGC). **ANDRE MACH.**
- R17. Pétition de Marie-Claude et Alain Garnier : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).**
- R20. Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch (261 sign.) : « Halte aux dealers dans le quartier St-Roch, Pré-du-Marché, Clos-de-Bulle ! ». (LSP). **COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).**
- R21. Pétition de l'UDC Lausanne (400 sign.) : « Qualité de vie à Lausanne ». (LSP). **COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).**
- R23. Préavis N° 2012/30 : Zone sportive de Vidy. Stade Pierre-de-Coubertin. Remplacement de la piste d'athlétisme. (SIPP). **ALAIN JEANMONOD.**
- R26. Préavis N° 2012/15 : Achat par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) de huit immeubles, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), sis au chemin de Praz-Séchaud 11 à 30. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. (LSP). **PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.**
- R29. Rapport-préavis N° 2012/22 : Politique municipale en matière de mendicité. Initiative « Stop à la mendicité par métier ! ». Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulé : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ». (LSP, AGC, EJCS). **ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY (rapport de majorité) ; JEAN-MICHEL DOLIVO (rapport de minorité).**
- R30. Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon (146 sign.) contre la présence des dealers. (LSP). **COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).**
- R31. Rapport sur la gestion municipale pour 2011 et réponses aux 20 observations de la Commission permanente de gestion ; compléments de réponses à deux observations pour l'exercice 2010. **COMMISSION DE GESTION (JEAN-LUC CHOLLET, PRESIDENT ET ALAIN HUBLER, VICE-PRESIDENT.)**
- R32. Rapport-préavis N° 2012/11 : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine

- Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ». (FIPAV, TRX). **NATACHA LITZISTORF SPINA.**
- R33. Pétition du Collectif Gare et consorts (env. 750 sign.) : « NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).**
- R34. Préavis N° 2012/25 : Déploiement de quatre piles à combustible dans des chaufferies d'immeubles d'habitation. (SiL). **CHARLES-DENIS PERRIN.**
- R35. Préavis N° 2012/31 : Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers. (LSP, TRX). **MARIA VELASCO.**
- R36. Rapport-préavis N° 2012/32 : « Places d'apprentissage : atteindre les 5 % ». Réponse à la motion de M^{me} Rebecca Ruiz. (AGC, SiL). **GUY GAUDARD.**
- R37. Préavis N° 2012/34 : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif. Demande de crédit-cadre. Quatrième étape (2013-2017). (LSP). **ELISABETH WERMELINGER.**
- R38. Préavis N° 2012/38 : Réaménagement du chemin de la Prairie consécutif à la réalisation de 5 bâtiments de logements sur la parcelle 20454 sise à l'avenue de Provence et extension de la zone 30 de Montelly sur le quartier de Malley. (TRX, FIPAV, SiL). **LAURENT GUIDETTI.**
- R39. Préavis N° 2012/41 : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Charles-Secrétan et le chemin de Bellevue – Radiation du plan d'extension N° 593 approuvé par le Conseil d'Etat le 23 juillet 1980. (TRX). **FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.**
- R40. Rapport N° 2012/1 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2012. (AG, SPS, CL, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). **COMMISSION DE GESTION (JEAN-LUC CHOLLET, PRÉSIDENT).**
- R41. Préavis N° 2012/44 : Construction d'une chaufferie au chemin des Bossons pour le développement du réseau de chauffage à distance. (SiL). **CLAUDE-ALAIN VOIBLET.**
- R42. Préavis N° 2012/45 : Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016. (FIPAV). **COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND, PRÉSIDENT, rapport et annexes).**
- R43. Préavis N° 2012/46 : Crédits supplémentaires pour 2012 (2^e série). (FIPAV). **COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ, VICE-PRÉSIDENT).**
- R44. Préavis N° 2012/48 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2013. (FIPAV). **COMMISSION DES FINANCES (PHILIPP STAUBER, VICE-PRÉSIDENT ; BENOIT GAILLARD, PRÉSIDENT CCI).**
- R45. Préavis N° 2012/49 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit cadre annuel 2013. (FIPAV). **COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ, VICE-PRÉSIDENT).**
- R46. Préavis N° 2012/51 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement

et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadre annuels 2013 (TRX, SiL, LSP, EJCS).
COMMISSION DES FINANCES (FABRICE GHELFI).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI12. Motion de M. Gilles Meystre demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise. (3^e/9.10.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI21. Postulat de M^mc Sophie Michaud Gigon et consorts : « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) ». (6^e/27.11.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI22. Projet de règlement de M^mc Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (6^e/27.11.12). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI23. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (6^e/27.11.12). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

- INT30^a. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AGC/3.5.12]. **DISCUSSION.**
- INT33^a. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? » (9^e/19.1.10) [TRX, LSP/16.5.12]. **DISCUSSION.**
- INT1. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12) [AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, SiL/2.8.12]. **DISCUSSION.**
- INT2. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » (12^e/14.2.12) [TRX/22.3.12]. **DISCUSSION.**
- INT3. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Ecrans publicitaires dans les stations du M2 : une aberration écologique ». (16^e/8.5.12) [TRX, AGC/21.6.12]. **DISCUSSION.**
- INT4. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Quelles conséquences pour les auteurs de la dénonciation erronée à l'égard de M. Trpkovski ? » (16^e/8.5.12) [LSP/23.8.12]. **DISCUSSION.**
- INT5. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quelles conséquences à l'émeute qui s'est déroulée à Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai ? » (17^e/22.5.12) [LSP/23.8.12]. **DISCUSSION.**
- INT6. Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Les hooligans castagent : qui va casquer ? » (17^e/22.5.12) ; interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Les contribuables lausannois devront payer ». (17^e/22.5.12). [LSP/16.8.12]. **DISCUSSION.**

- INT7. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quelques éclaircissements sur la procédure interne à la police communale en cas de dénonciation d'un agent de police ». (17^e/22.5.12) [LSP/16.8.12]. **DISCUSSION.**
- INT8. Interpellation de M. Philipp Stauber : « La vie nocturne lausannoise en chiffres : l'envers du décor des nuits festives ». (17^e/22.5.12) [LSP/23.8.12]. **DISCUSSION.**
- INT9. Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Le Canton paie, la Ville engage ! » (18^e/5.6.12) [SIPP/28.6.12]. **DISCUSSION.**
- INT10. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « 80^e anniversaire de La Vaudoise : pompiers et policiers au travail mais pas sur les stands ? » (18^e/5.6.12) [LSP, SIPP/23.8.12]. **DISCUSSION.**
- INT15. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments ». (6^e/8.11.11) [TRX/12.1.12]. **DISCUSSION.**
- INT16. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12) [TRX/3.5.12]. **DISCUSSION.**
- INT17. Interpellation de M^{me} Magali Zuercher faisant suite à l'augmentation des tarifs du Réseau-L. (16^e/8.5.12) [EJCS, AGC/6.9.12]. **DISCUSSION.**
- INT21. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Luna Park : la Police du commerce peut-elle interdire l'entreposage de boissons alcooliques sur les stands même pour une consommation personnelle ? » (18^e/5.6.12) [SIPP/13.9.12]. **DISCUSSION**
- INT22. Interpellation de M. Benoît Biéler et consorts : « Quelle place pour les coopératives d'habitant-e-s dans la politique du logement de la Ville ? » (16^e/8.5.12) [LSP/27.9.12]. **DISCUSSION.**
- INT23. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Effectifs à bout de leurs forces, nombre d'interventions en forte augmentation, quel est le bilan de recrutement de la Police lausannoise au 30 juin 2012 ? » (19^e/19.6.12) [LSP/11.10.12]. **DISCUSSION.**
- INT24. Interpellation de M. Pierre Oberson : « Travaillez où vous voulez, habitez où vous pouvez, mais de préférence sur le canton de Vaud ? » (19^e/19.6.12) [AGC/11.10.12]. **DISCUSSION.**
- INT25. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Qui pilote le Projet de territoire Suisse ? » (1^{re}/11.9.12) [AGC, TRX/27.9.12]. **DISCUSSION.**
- INT26. Interpellation de M. Vincent Rossi : « Problèmes de logement : quelle part revient aux lits froids ? » (2^e/25.9.12) [LSP/11.10.12]. **DISCUSSION.**
- INT29. Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Service du logement et des gérances ou une manière très particulière d'harmoniser des loyers ». (1^{re}/11.9.12) [LSP/8.11.12]. **DISCUSSION.**
- INT30^b. Interpellation de M. Vincent Rossi : « Quel avenir pour la digue olympique en face du Quai d'Ouchy ? » (3^e/9.10.12) [TRX/8.11.12]. **DISCUSSION.**
- INT31. Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Un havre de paix coupé du monde ». (1^{re}/11.9.12) [AGC/15.11.12]. **DISCUSSION.**
- INT32. Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un bilan des activités de l'entité 'Unités spéciales' ». (2^e/25.9.12) [LSP/15.11.12]. **DISCUSSION.**

- INT33^b. Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo : « La censure est de retour : Voltaire embastillé par le roi Brélaz ! » (4^e/30.10.12) [AGC/22.11.12]. **DISCUSSION.**
- INT34. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Culture à Lausanne : on sait qui commande ici ! » (4^e/30.10.12) [AGC, LSP/22.11.12]. **DISCUSSION.**
- INT35. Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Prise en charge des personnes toxicodépendantes et en grande précarité : entre l'arrogance et le déni de démocratie ». (5^e/13.11.12) [EJCS/22.11.12]. **DISCUSSION.**

Prochaines séances : 29.1 (19 h 30) et 5.2 (18 h et 20 h 30) et 12.2 (18 h et 20 h 30), 26.2 (18 h et 20 h 30), 12.3 (18 h et 20 h 30), 26.3 (18 h et 20 h 30), 16.4 (18 h et 20 h 30), 30.4 (18 h et 20 h 30), 14.5 (18 h et 20 h 30), 28.5 (18 h et 20 h 30), 11.6 (18 h et 20 h 30), 25.6 (18 h et 20 h 30) et 26.6 (19 h 30), 10.9 (de 18 h à 20 h), 24.9 (18 h et 20 h 30), 8.10 (18 h et 20 h 30), 5.11 (18 h et 20 h 30), 19.11 (18 h et 20 h 30), 3.12 (18 h et 20 h 30) et 4.12 (19 h 30), 10.12 (19 h 30) *en réserve.*

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 19.6.12 Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). **SYLVIANNE BERGMANN.**
- 19.6.12 Motion de M^{me} Evelyne Knecht : « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.**
- 19.6.12 Pétition du Collectif « NON à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » et consorts (763 sign.) contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l'école de Floréal et orientée en direction de cet établissement. (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (EVELYNE KNECHT).**
- 11.9.12 Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération. (TRX, LSP). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 11.9.12 Postulat de M. Henri Klunge : « Récusation en commission ». (AGC). **GAËLLE LAPIQUE.**
- 11.9.12 Postulat de M. Philipp Stauber : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues ». (EJCS). **ALAIN HUBLER.**
- 11.9.12 *a.* Motion de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (LSP).
- b.* Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans ». (LSP).
- c.* Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés ». (LSP).
- d.* Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique ». (LSP).
- e.* Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « Un suivi 'post-biture' avec les TSHM ». (EJCS, LSP).

- f.* Motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Des *spotters* pour les ‘nuits lausannoises’ ». (LSP).
- g.* Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « ‘Foule + alcool + attente’ = mauvais cocktail pour ‘les nuits lausannoises’ ! » (LSP).
- h.* Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » (EJCS, LSP).
- i.* Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour que la nuit reste festive ». (LSP).
- j.* Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent ». (SIPP). **SYLVIANNE BERGMANN.**
- 25.9.12 Préavis N° 2012/35 : Bilan du contrat de quartier de Montelly. (SIPP, TRX). **GIANFRANCO GAZZOLA.**
- 25.9.12 Rapport-préavis N° 2012/37 : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler et de M^{me} Sophie Michaud Gigon. (SIPP). **CHRISTIANE JAQUET-BERGER.**
- 25.9.12 Pétition de Guillaume Morand et consorts (1482 sign.) : « Lâchez-nous la rampe (Vigie-Gonin) – Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants ! » (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).**
- 25.9.12 Pétition de Pierre et Monique Corbaz et consorts (1045 sign.) : « NON aux démolitions – OUI au maintien de la mixité sociale ». (TRX, LSP). **COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).**
- 25.9.12 Pétition de Pôle Sud et consorts (1820 sign.) : « Pour le maintien du poste d’animateur socioculturel à 60 % à Pôle Sud consacré, entre autres, à la promotion santé ». (EJCS). **COMMISSION DES PETITIONS (CAROLINE ALVAREZ HENRY).**
- 9.10.12 Rapport-préavis N° 2012/39 : « Favoriser l’intégration professionnelle des personnes handicapées ». Réponse au postulat de M. Jean Tschopp. (AGC). **BERTRAND PICARD.**
- 9.10.12 Préavis N° 2012/40 : Gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Mise en œuvre des recommandations de l’audit, clarification des procédures et amélioration du contrôle interne. Réponse à la motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d’attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ». (LSP). **DAVID PAYOT.**
- 9.10.12 Pétition de Dominique Gabella et consorts (168 sign.) : « Pour un plan de quartier pour remplacer la zone de restructuration du centre du village de Vers-chez-les-Blanc et un nouveau plan d’extension pour les lieux-dits du plan d’extension 3 (599) ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).**
- 9.10.12 Pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 sign.) pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises ». (LSP, EJCS, SIPP). **COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).**
- 9.10.12 Pétition du Comité Riant-Mont et consorts (736 sign.) : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ! » (LSP). **COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).**
- 30.10.12 Préavis N° 2012/42 : Groupe scolaire de Béthusy : construction d’une salle de gymnastique et d’un Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Demande de crédit d’ouvrage. (EJCS, TRX). **MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.**

- 13.11.12 Rapport-préavis N° 2012/43 : Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). **EVELYNE KNECHT.**
- 27.11.12 Préavis N° 2012/47 : Modification de la structure tarifaire du gaz. (SiL). **FABRICE MOSCHENI.**
- 27.11.12 Pétition du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts (718 sign.) : « Opposition aux demandes de permis de construire (P) au ch. des Cottages 1, 3 et 5 ». (TRX). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 11.12.12 Préavis N° 2012/50 : Immeuble de la rue de l'Industrie 6 à Lausanne. Cession du bâtiment et octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à la Coopérative d'habitants en formation I6. (LSP). **EVELYNE KNECHT.**
- 11.12.12 Préavis N° 2012/52 : Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape). (FIPAV, EJCS). **FRANCOISE LONGCHAMP.**
- 11.12.12 Préavis N° 2012/53 : Plan partiel d'affectation « Praz-Gilliard » concernant les parcelles N^{os} 15291 et 15292 et une partie de la parcelle N° 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois. Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980. (TRX). **ROLAND OSTERMANN.**
- 11.12.12 Préavis N° 2012/54 : Estacade du Léman. Réfection de l'ouvrage : assainissement du béton, renforcement et étanchéité de la structure. (TRX). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 11.12.12 Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (AGC). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER.**
- 11.12.12 Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! » (EJCS). **THERESE DE MEURON.**
- 11.12.12 Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). **ALAIN HUBLER.**
- 11.12.12 Motion de M. Hadrien Buclin : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP, AGC, SiL). **SARAH NEUMANN.**
- 11.12.12 Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (LSP). **FABRICE GHELFI.**
- 11.12.12 Motion de M. Bertrand Picard : « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). **ROLAND RAPAZ.**
- 11.12.12 Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Et si on reparlait du péage urbain ? » (AGC). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 11.12.12 Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». (AGC). **MARIA VELASCO.**
- 11.12.12 Postulat de M. Julien Sansonnens : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! » (SIPP). **DIANE WILD.**
- 11.12.12 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? » (TRX). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 11.12.12 Pétition de Jean-Jacques Bort et consorts (14 sign.) demandant une limitation de la vitesse à 30 km/h au chemin du Levant. **COMMISSION DES PETITIONS.**

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. **DISCUSSION.**
- 11.5.10 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 12.4.11 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Contrairement à de nombreux fêtes noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [LSP, FIPAV]. **DISCUSSION.**
- 17.1.12 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SIPP]. **DISCUSSION.**
- 8.5.12 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [TRX]. **DISCUSSION.**
- 22.5.12 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12) [TRX]. **DISCUSSION.**
- 5.6.12 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville ». (18^e/5.6.12) [SIPP]. **DISCUSSION.**
- 5.6.12 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » (18^e/5.6.12) [LSP, SIPP]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? » (1^{re}/11.9.12) [TRX]. **DISCUSSION PREALABLE.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Mathieu Blanc : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle ». (1^{re}/11.9.12) [SIPP]. **DISCUSSION.**
- 11.9.12 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Véhicule de service, qui paie quoi ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 25.9.12 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « A la gare CFF à pédibus ! » (2^e/25.9.12) [TRX]. **DISCUSSION.**
- 25.9.12 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Taxis lausannois : comment garantir un salaire décent ? » (2^e/25.9.12) [SIPP]. **DISCUSSION.**
- 9.10.12 Interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Qui sont les revendeurs de drogue de rue à Lausanne ? » (3^e/9.10.12) [LSP]. **DISCUSSION.**
- 9.10.12 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées ». (3^e/9.10.12) [SiL]. **DISCUSSION.**
- 30.10.12 Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Aménagement de la plage éphémère à la Sallaz : des grains de sable susceptibles d'impacter les aménagements à venir ? » (4^e/30.10.12) [TRX]. **DISCUSSION.**
- 13.11.12 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « A quoi peut bien servir le Conseil communal ? » (5^e/13.11.12) [EJCS]. **DISCUSSION.**

13.11.12 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « L'automobiliste : une vache à lait ou un simple pigeon ? » (5^e/13.11.12) [LSP]. **DISCUSSION.**

27.11.12 Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « La campagne 'moi & les autres' se fait-elle le chantre de la télé réalité ? » (6^e/27.11.12). **DISCUSSION.**

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Nicole Graber, Sophie Michaud Gigon, Nkiko Nsengimana, Jacques-Etienne Rastorfer

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Matthieu Carrel, Pierre-Yves Oppikofer, Isabelle Paccaud, Florian Ruf

Membres présents 92

Membres absents excusés 4

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Je tiens à vous informer de la manière dont se dérouleront ces deux jours de Conseil, de manière à ce que les choses soient bien claires. Nous traiterons donc, comme d'habitude, des opérations préliminaires. Nous prendrons les questions orales. Nous prendrons trois initiatives de manière à permettre que les commissions, s'il y en a, se réunissent. Puis les urgences municipales et particulièrement, pour aujourd'hui 11 décembre, les 5 préavis concernant le budget. Les autres urgences municipales R29, R37, R38, R39, seront prises à la suite, mais vraisemblablement toucheront plutôt la séance de demain soir, et si nous avons le temps nous prendrons le rapport de la commission de gestion, le R31 et le R40. Ça ce serait presque l'idéal pour clore l'année. Et si nous avons du temps, nous allons prendre l'ordre du jour normal avec le R77 qui est là depuis le 11 septembre, date de la première séance que j'ai présidée. Nous commençons donc par les opérations préliminaires et je commence par vous lire ce message de M. Jean-Luc Laurent.

Communication

Démission de M. Jean-Luc Laurent de la Commission permanente des finances

Courriel du 29 novembre 2012

Madame la Présidente du Conseil communal,

Par le présent courrier électronique, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ma démission de la Commission des Finances au 31 décembre 2012.

En effet, étant appelé à d'autres tâches, mon agenda ne me permet plus de tout concilier.

Je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède et vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil communal, à l'expression de ma parfaite considération.

J.-L. Laurent

Pdt du groupe UDC

La présidente : – Quand vous souhaitez me faire parvenir des informations par mail le jour du Conseil communal, par exemple dans la journée comme aujourd'hui, je vous prie de toujours mettre M. Tétaz en copie. En l'occurrence je travaille, je ne vois en général pas mes mails privés et M. Tétaz peut me joindre à tout moment.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je commence par le dépôt d'une pétition par les enfants et les habitants du quartier City-Blécherette. Une pétition contre la pose d'un grillage. Pétition, munie de 62 signatures, qui sera renvoyée à la Commission permanente des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de « Les enfants et les habitants du quartier City-Blécherette » (62 signatures) contre la pose d'un grillage

Lausanne, le 25 novembre 2012

Madame,

Nous vous prions de prendre note que nous nous opposons formellement à la décision prise par la gérance de la ville de Lausanne d'avoir fait poser un grillage à l'entrée de la cour de l'école, sans autre explication qu'un panneau interdisant l'accès à cette cour, « maintenant, suite à nos oppositions, la cour d'école a des heures d'été et d'hiver d'ouverture ».

Nous avons tous été et les enfants en premiers, mis sur le fait établi sans aucun justificatif.

Nous attendons toujours de comprendre comment, et sur quels faits réels et prouvés, la gérance peut décider et agir de la sorte ?

Ces frais-là se justifient-ils ? Qui prend en charge de telles dépenses ? Les locataires par le biais des charges payées ?

Les enfants en tout cas ont été très déstabilisés par cette attitude et ils commencent à faire certains agissements qui n'existaient pas avant cette « histoire ». Il va bien falloir recoller les morceaux ... les enfants se sentent trahis.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le compte-rendu de la réunion extraordinaire du 13 avril 2011 du conseil des enfants, en présence de Monsieur Perrin gérant du bâtiment (voir copie en annexe).

A la lecture de ce rapport, nous constatons que l'accès à la cour de l'école ne fait l'objet d'aucune contestation, au contraire, il est stipulé au chapitre « Cour devant les classes de l'école (seul endroit goudronné) » que les jeux bienvenus étaient la trottinette, le skate, les rollers et le badminton. De ce fait, puisqu'aucun des jeux à roues précités ne peut-être pratiqué ailleurs, ni sur le terrain de football, et encore moins sur la place de jeux.

Cette cour de récréation existe depuis plus de 30 ans et à notre connaissance, aucun problème n'est jamais survenu jusqu'à l'arrivée du concierge, Monsieur Rui Pedro De Oliviera, dont nous savons pertinemment qu'il n'est pas pour rien dans cette décision.

Nous ne pouvons malheureusement que constater que ce dernier, au lieu de faire son travail de concierge ne cesse, pour des raisons qui nous échappent, de s'en prendre aux locataires et aux enfants, de créer des problèmes qui n'existent pas, de mettre de la musique tellement fort qu'on est obligé d'appeler la police pour que cela cesse, de prendre les enfant en photo + les filme au mépris de la loi en vigueur ; la liste de nos doléances concernant cette personne est trop longue et là n'est pas le propos.

En conclusion, nous ne pouvons accepter que, sans aucune raison prouvée et justifiée, tous les enfants et les parents de l'immeuble (et du quartier) se voient privés de cet endroit privilégié d'échange et de convivialité.

Pour l'information, nous devons demander, et ceci depuis 2 ans environ, l'autorisation à la gérance de pouvoir faire la fête des voisins « dans la cour ou ailleurs dans l'immeuble ».

Les valeurs de la ville de Lausanne sont-elles égales pour tous ?

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Les enfants et les habitants du quartier City-Blécherette

Communication

Bureau du Conseil communal – Réseau KIOSK du Conseil communal

Lausanne, le 11 décembre 2012

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous vous informons que le réseau Wifi KIOSK du Conseil communal est toujours en panne. Le Service d'Organisation et Informatique (SOI) a été avisé le 22 novembre et essaie de réparer la panne depuis, sans succès. Il a constaté des problèmes de stabilité qui ont du mal à être diagnostiqués malgré leurs efforts ainsi que l'implication de leurs fournisseurs. Des tests sont encore effectués en ce début de semaine, mais la résolution du problème d'ici aux séances du Conseil n'est pas certaine.

Pour ces deux séances, pour les Conseiller qui consultent les documents du Conseil sur un support informatique, il conviendrait d'utiliser les connexions filaires disponibles sur les pupitres. Pour celles et ceux qui ont le choix entre plusieurs types de supports informatiques, il serait adéquat de privilégier celui sur lequel un câble Ethernet peut être connecté.

Pour celles et ceux qui ont choisi une diffusion électronique et qui n'ont d'autre support que des tablettes sur lesquelles une connexion filaire n'est pas possible, vous trouverez des exemplaires des préavis financiers, du préavis sur la mendicité et des rapports de commissions dans la salle du conseil, sur la table vers l'entrée de la salle des commissions.

Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour le désagrément occasionné. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Conseil communal :

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Conseil communal – Demande de la Commission permanente de gestion

Lausanne, le 13 novembre 2012

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite le « rapport de gestion municipale pour 2011 et réponses aux 20 observations » ainsi que le « rapport sur les initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2012 » lors d'une des deux dernières séances du 11 et 12 décembre.

Ces deux objets devraient apparaître dans la section « rapports » de l'un des prochains ordres du jour du Conseil.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, ses plus cordiales salutations.

Commission permanente de gestion :

Le président : *Jean-Luc Chollet*

Communication

Demandes d'urgences de la Municipalité pour le budget 2013 et les préavis N^{os} 2012/34, 2012/38 et 2012/41

Lausanne, le 27 novembre 2012

Séances du Conseil communal des 11 et 12 décembre 2012

Madame la présidente,

La Municipalité vous prie de bien vouloir traiter le budget 2013 prioritairement à tout autre objet lors des séances des 11 et 12 décembre, y compris à la reprise d'éventuels débats ouverts la séance précédente sur l'un ou l'autre objet en suspens.

Dans la mesure du possible et selon le temps disponible après le budget **jugé ultraprioritaire** et les objets en suspens, la Municipalité vous demande l'urgence pour les trois objets suivants, inscrits dans les « Pour mémoire » de l'ordre du jour du 27 novembre 2012.

25.9.12 Préavis N° 2012/34 – « Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif. Demande de Crédit-cadre. Quatrième étape (2013 - 2017) »

Motif : Le troisième crédit-cadre 2006-2009, prolongé à deux reprises (2010 et 2011) arrive à échéance à la fin de l'année 2012. La Municipalité attend la décision de votre Conseil pour pouvoir prendre des engagements pour la remise en état des immeubles nécessitant des travaux impératifs de rénovation, qui doivent être entrepris rapidement.

La commission s'est réunie le 14 novembre et le rapport de la présidente de séance a été déposé le 22 novembre.

25.9.12 Préavis N° 2012/38 – « Réaménagement du chemin de la Prairie consécutif à la réalisation de 5 bâtiments de logements sur la parcelle 20454 sises à l'avenue de Provence et extension de la zone 30 de Montelly sur le quartier de Malley »

Motif : La Municipalité attend la décision de votre Conseil pour pouvoir engager les travaux de réaménagement du chemin de la Prairie à charge de la Ville et assurer une coordination optimale avec les travaux à charge du promoteur, déjà bien avancés.

La commission s'est réunie le 5 novembre et le dépôt du rapport du président est annoncé comme imminent.

30.10.12 Préavis N° 2012/41 – « Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Charles-Secrétan et le chemin de Bellevue – Radiation du plan d'extension N° 593 approuvé par le Conseil d'Etat le 23 juillet 1980. »

Motif : La Municipalité constate avec satisfaction l'intérêt que porte la Fédération internationale de natation à vouloir s'implanter sur le territoire lausannois, et souhaite faire aboutir le dossier cette année encore.

La commission s'est réunie le 7 novembre et le rapport du président de séance a été déposé le 18 novembre.

Dans la mesure du temps disponible, s'il en reste, la Municipalité rappelle que le préavis « mendicité » présente aussi un caractère d'urgence.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Lettre de la Municipalité – Projet visant à la réduction de l’absentéisme – augmentation de la dotation du compte d’attente

Lausanne, le 29 novembre 2012

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a démarré le projet « Bien-être au travail et gestion des absences » au début de l’année 2011 dans 3 services pilotes : Service social, Assainissement, Comptabilité et finances des services industriels (SIL). La méthodologie retenue suppose notamment la formation de l’ensemble des cadres au suivi des absences. Cette décision avait fait l’objet d’une communication à votre Conseil au printemps 2011. Les cadres des services pilotes ont été formés entre avril et décembre 2011.

L’évaluation intermédiaire, réalisée en décembre 2011, a montré que le projet était reçu favorablement dans les services pilotes. Il en ressort également que le mode de communication au personnel lors de l’introduction de la méthode doit impérativement être oral, avec réunion du personnel et présentation complète du projet. Dans le cadre du futur préavis qui sera soumis à votre Conseil courant 2013, il sera proposé de réaliser le déploiement par direction. Afin de pouvoir valider cette façon de faire, la Municipalité a décidé d’étendre l’expérience pilote à l’ensemble de la direction des SIL au début de l’année 2013.

Le compte d’attente a été doté initialement d’un montant de 125 000 francs. Afin d’assurer la tenue des sessions de formation supplémentaires à l’intention de l’ensemble des cadres des SIL et des nouveaux cadres engagés dans les services pilotes, un montant complémentaire de 100’000 francs est nécessaire. Dans sa séance du 18 octobre 2012, la Municipalité a ainsi décidé d’augmenter la dotation du compte d’attente de 100 000 francs.

Consultée, conformément à l’article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances, dans sa séance du 12 novembre 2012, s’est prononcée favorablement à ce sujet à l’unanimité.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d’agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Espace Riponne – subvention à Pro Senectute au budget 2013 de la Ville

Lausanne, le 3 décembre 2012

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité est chargée de répondre à plusieurs postulats concernant la politique de la vieillesse de la Ville de Lausanne :

- Postulat Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés »
- Postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés »
- Postulat Picard « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne ».

Un rapport-préavis sera présenté prochainement au Conseil communal, qui traite de l'ensemble de ces objets, avec le souci d'une vision globale et d'une politique cohérente. Celle-ci tiendra compte de la création, en novembre 2012, d'un réseau suisse des villes amies des aînés, répondant aux critères de l'Organisation mondiale de la santé, auquel Lausanne pourrait participer.

La Municipalité a cependant d'ores et déjà inscrit au budget 2013 une augmentation de la subvention à Pro Senectute. Par la présente communication, elle souhaite fournir quelques explications à ce sujet. La subvention à Pro Senectute se compose actuellement comme suit :

Espace Riponne	101 000.-
Val Paisible	96 000.-
Maison Mivelaz	24 000.-
Total	221 000.-

Afin de donner suite au postulat Wermelinger, la Municipalité souhaite augmenter de 135 000 francs, durant deux ans, sa subvention à Pro Senectute, soit une subvention annuelle, en 2013 et 2014, de 356 000 francs. Ensuite, dès 2015, cette subvention serait ramenée à 240 000 francs.

Cette opération permettrait à Pro Senectute de mettre en place un nouveau concept de l'Espace Riponne et de trouver de nouveaux financements pour ses activités à Val Paisible et Maison Mivelaz.

On rappellera qu'actuellement, l'Espace Riponne présente un déficit de plus de 400'000 francs (solde non couvert après subventions fédérale, cantonale, communale). Ainsi que le Conseil communal en a déjà été informé à travers une réponse à une interpellation De Meuron, un nouveau concept a été élaboré d'entente avec Pro Senectute. Pour l'essentiel :

- Déménagement du service social de Pro Senectute de la rue du Maupas à l'Espace Riponne et ouverture d'un guichet d'information avec pignon sur rue.
- Remplacement du restaurant par une cafétéria pouvant accueillir les usagers des salles de rencontres ou conférences ainsi que du service social.
- Développement de l'activité de location de salles pour les associations en lien avec les personnes âgées, voire aussi pour d'autres associations.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Stade olympique de la Pontaise – Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour la détermination des coûts de certains travaux.

Lausanne, le 3 décembre 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Réalisé en 1954 à l'occasion de la Coupe du monde de football, le Stade olympique de la Pontaise a, depuis, été rénové à plusieurs reprises. Les travaux entrepris ont permis, outre de résoudre les atteintes dues au temps, de l'adapter aux exigences tant du sport moderne, que du public. Les différentes étapes de modernisation du stade ont eu pour conséquence une nette diminution de sa capacité d'accueil. Aménagé à l'origine pour recevoir plus de 39 000 spectateurs (9 000 places assises couvertes et 30 000 places debout non couvertes), il ne pouvait plus en accueillir que 26 000 (9 500 places assises couvertes et 16 500 places debout non couvertes) à l'issue de la première étape des travaux de rénovation (fin des années huitante). Actuellement, après achèvement de la deuxième étape des travaux de rénovation, sa capacité est légèrement inférieure à 16 000 places (dont 9 000 places assises couvertes).

Au fil des ans, le Stade olympique de la Pontaise a été adapté, afin de répondre aux demandes de ses principaux utilisateurs, à savoir le football et l'athlétisme. Cependant, les exigences des fédérations faïtières de ces sports, pour pouvoir organiser des meetings (Athletissima) ou jouer à un certain niveau (FC LS), sont devenues telles, qu'en l'état, le Stade olympique de la Pontaise ne peut plus y répondre. Des demandes de dérogation, soutenues par la Ville de Lausanne, ont été faites auprès des instances concernées et ont été acceptées avec pour condition la réalisation des infrastructures prévues dans le cadre du projet « Métamorphose ».

L'adaptation du projet « Métamorphose » passant par l'abandon du complexe sportif des Prés-de-Vidy et les localisations du futur stade de football, à la Tuilière, et de celui d'athlétisme, à Vidy, ou, également, à la Tuilière, le Stade olympique de la Pontaise doit être maintenu durant la période précédant la réalisation de ce(s) stade(s). Cette période pouvant durer une dizaine d'années, les mesures dérogatoires dont bénéficient le FC LS et Athletissima ne seront pas renouvelées. A cela s'ajoute la nécessaire rénovation d'une installation bientôt sexagénaire. De nombreux travaux d'entretien, de modernisation, voire de sécurisation ont été différés en raison d'une démolition prochaine du stade. Des travaux urgents doivent, par conséquent, être entrepris à la Pontaise. Ils doivent permettre au FC LS de pouvoir continuer à jouer à domicile au niveau le plus haut du championnat national de football, d'assurer la participation d'Athletissima à la « Diamond's league » et de maintenir les autres activités existantes sur ce site (Service des sports, SPADOM) jusqu'à l'horizon 2020.

Afin d'établir la liste définitive des travaux à entreprendre et de disposer d'une estimation de leurs coûts basée sur des devis, il s'avère nécessaire de procéder à des études et, pour ce faire, de mandater plusieurs bureaux d'ingénieurs spécialisés. Les frais d'études (honoraires, sondages, travaux particuliers et analyses) sont estimés à 100'000 francs.

Dans sa séance du 18 octobre 2012, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de ce montant. L'attribution des divers mandats d'études et d'analyses se fera par une procédure sur invitations, pilotée par le Service des sports. Le montant du compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera ultérieurement demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été soumise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 12 novembre 2012.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Paul Helfer – Collectif « Préservons la Grangette » et consorts (227 signatures) : « Préservons la promenade du Désert (lisère nord, lieu-dit « La Grangette »). Non à une construction massive en zone verte »

Lausanne, le 3 décembre 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En date du 22 mai 2012, votre Conseil a choisi de renvoyer à la Municipalité la pétition mentionnée en titre pour « Etude et communication ». A cette même date, votre plénum adoptait le préavis N° 2010/67 du PPA « La Grangette », rendant du même coup dite pétition caduque.

La Municipalité vous informe que, suite à cette adoption, le PPA « La Grangette » a été approuvé préalablement par la cheffe du Département de l'intérieur le 12 juillet 2012. L'annonce de cette approbation s'est faite au pilier public le 17 juillet, date à partir de laquelle un délai référendaire de 20 jours s'est ouvert. Aucun référendum communal, ni recours au Tribunal administratif contre cette décision n'ont été déposés. Le Canton a pris la décision de mettre en vigueur le PPA « La Grangette » en date du 10 octobre 2012.

Arrivée ainsi à son terme, cette procédure a respecté chaque étape, tant institutionnelle que démocratique. Dès lors, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre acte de la présente communication.

La Municipalité vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 signatures) : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! »

Lausanne, le 3 décembre 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En date du 22 mai 2012, votre Conseil a choisi de renvoyer à la Municipalité la pétition mentionnée en titre pour « étude et communication » en application de l'art. 73 lit b du RCCL.

La Municipalité tient à préciser que les autorisations spéciales d'installer des antennes de téléphonie mobile sont de compétence cantonale en application de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). La Municipalité ne peut influencer l'application de ces critères techniques. Faisant siennes les conclusions de la synthèse CAMAC, la Municipalité a adopté le projet d'installation de cette antenne au Pavement 19, le 5 octobre 2011. Elle a procédé à la levée des oppositions, dont celle collective des mêmes pétitionnaires, en date du 20 octobre 2011.

Dans ces courriers aux opposants, la Municipalité a bien rappelé le déroulement de la procédure et redonné les indications et précisions fournies par le SEVEN validant le projet. Notamment celle qui par l'ORNI : « ...définit d'une part des valeurs limites d'immissions (protégeant des dommages à la santé qui sont prouvés scientifiquement) et d'autre part des valeurs limites de l'installation (prenant en compte le principe de prévention). » Enfin, ces courriers précisaient bien les voies de recours possibles à la CDAP. Arrivée ainsi à son terme, cette procédure a respecté chaque étape, tant institutionnelle que démocratique. Dès lors, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre acte de la présente communication.

La Municipalité vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. David Payot : « Après Rovéréaz, quelle ferme pédagogique ? »

Lausanne, le 11 décembre 2012

(Signé) *David Payot*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Revêtement routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent »

Lausanne, le 20 novembre 2012

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Muriel Chenaux et consorts : « Osez postuler ! – un objectif légitime pour toutes et tous »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Muriel Chenaux et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Explosion de l'aide sociale : le pourquoi »

Lausanne, le 11 décembre 2012

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Questions orales

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ma question s'adresse à monsieur le conseiller municipal Tosato. Nous avons appris que les personnes travaillant au 7^e étage du bâtiment Chauderon 4 n'auront pas à compenser le 24 décembre mais ce congé leur sera gracieusement offert par la direction. Toutes les autres personnes travaillant dans l'immeuble en question devront, eux, compenser ce jour. Est-ce que cette information est exacte et si oui quelle est la raison de cette disparité ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Cette information est exacte. Les employés qui travaillent au 7^e étage de l'immeuble de Chauderon 4 vivent une situation difficile parce que nous n'arrivons pas à régler la température de l'étage, ni l'été ni l'hiver. Des travaux seront entrepris sous la direction du Service du logement et nous avons trouvé un compromis pour parer à ce vrai désagrément suite à une pétition de leur part. Nous avons décidé d'offrir cette prestation en nature.

Question

M. David Payot (La Gauche) : – Un voisin de la Sallaz m'a signalé que les appartements du bâtiment Sallaz 47 et celui adjacent où se trouvent la pharmacie et la Coop étaient vides de tous locataires depuis plusieurs années. Est-ce que la Ville a entrepris des démarches pour essayer de proposer des contrats de confiance aux propriétaires de ces immeubles ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : - Votre question tombe à point nommé puisque aujourd'hui même la cheffe du Service du logement a eu un contact avec l'UBS, propriétaire des immeubles en question, pour appuyer une demande de l'ALJF. Nous l'avons déjà fait, il y a quelques mois, pour insister auprès de l'UBS afin qu'elle accepte de mettre ces appartements à disposition. On le fait maintenant de manière systématique à la demande de l'ALJF ; nous venons en appui de leur demande auprès de tous les propriétaires privés, avec des succès divers selon les cas de figure. Ces immeubles sont voués à la démolition ; ils seront reconstruits dans le cadre du réaménagement de la place de la Sallaz. C'est effectivement un bon système : recourir à l'ALJF permet à des étudiants d'occuper des logements libres en attendant le début des travaux. Nous n'avons jamais eu de problème quant aux départs au moment où commencent les travaux, ni même quant au paiement des charges, qui sont les deux questions sensibles pour les propriétaires.

On ne peut donc qu'inciter les propriétaires à utiliser cette prestation très utile aux jeunes en formation. Mais nous n'avons évidemment pas de moyens de contrainte à l'égard des propriétaires, qui restent libres de mettre à disposition de l'ALJF ou d'autres associations de jeunes en formation des logements qui ont été libérés de leurs locataires en vue de travaux.

Question

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Nous verrons si nous pouvons traiter demain soir du thème de la mendicité, mais quoi que nous votions demain le règlement n'entrerait pas directement en vigueur. J'ai été interpellé ces dernières semaines par plusieurs personnes s'étonnant du fait qu'il y avait une recrudescence de mendiants mineurs ou de mineurs qui accompagnaient leurs parents. J'aurais souhaité interpellé M. Junod, puisqu'à l'époque où M. Vuilleumier s'occupait du dossier, en novembre 2009, il avait fait en sorte qu'il n'y ait plus de mendiants mineurs dans les rues. Et cela bien qu'il n'y avait pas de règlement précisément sur cette question. M. Junod pense-t-il faire quelque chose sur cette question, avant même de savoir ce qu'il adviendra d'un règlement possible pour interdire la mendicité ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Ce que dit M. Blanc est tout à fait exact. La pratique de la Municipalité et de la direction de la police n'a pas été modifiée en la matière. Nous assistons effectivement depuis quelques semaines à une recrudescence de la présence de mendiants mineurs en rue ; il s'agit d'un phénomène cyclique ; la mendicité de mineurs disparaît complètement pendant certaines périodes avant de réapparaître pour quelque temps. Les cas constatés sont signalés ; il est alors signifié aux mendiants qu'il est interdit de mendier avec des enfants. Les cas sont parfois signalés au SPJ malgré les difficultés de relations que l'on a avec eux sur cette question. La pratique de la Police n'a pas changé. Je veillerai à ce qu'elle soit respectée dans les semaines qui viennent.

Question

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Cette question s'adresse à M. Olivier Français. Nous avons appris par la presse que la bonne eau lausannoise contenait un grand nombre de micropolluants. D'après le classement d'un quotidien lausannois, Lausanne était particulièrement mal placée sur ce sujet. Est-ce qu'il y a lieu pour la population lausannoise de s'inquiéter de cette situation ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Il faut d'abord savoir que nos sources d'approvisionnement sont diverses : sources, captages et le lac. Dans le bassin versant dans lequel on se trouve, notre histoire industrielle, rurale ou simplement de ville fait qu'une pollution et des traces restent et sont beaucoup plus longues à s'effacer qu'on le pensait. Je prends un exemple, il y a un désherbant polluant maintenant interdit en France et en Suisse. Dans les traces qui ont été relevées par cette étude établie par la TSR, on retrouve ce polluant qui n'existe pourtant plus dans notre pays depuis dix à vingt ans. On voit donc que la pollution industrielle et rurale a finalement une trace relativement importante dans le cycle de la vie. On ne le savait pas il y a dix ans parce que le microscope ne permettait pas de voir ce qui se passait dans le cycle de l'eau alors que maintenant on connaît bien mieux la molécule en particulier. La réponse formelle de l'Office fédéral de la santé publique est que « l'eau du robinet peut être consommée sans crainte. Il faudrait boire deux litres d'eau pendant sept mille ans pour atteindre le chiffre fatidique des 100 nanogrammes par litre ». Et si vraiment il y avait une pollution de ce niveau-là, il y a longtemps que nous aurions pris la mesure dite de précaution de fermer le captage. Aujourd'hui nous avons à Lausanne la volonté politique de traquer ces micropolluants. Votre Conseil a octroyé des crédits relativement importants dans la recherche et le traitement des micropolluants. En l'occurrence 8 millions que vous avez votés pour que l'on trouve la meilleure des solutions

tant économique que technique pour bloquer à la STEP le maximum des polluants connus à ce jour. L'année prochaine vous aurez un règlement qui va définir finalement la stratégie de la mutation de cette STEP tant au niveau structurel que du financement. C'est un investissement d'environ 150 millions et c'est la première étape de la rénovation complète de la STEP dans le cycle de l'eau. L'autre stratégie qui a été développée, vous l'avez votée cette année dans le cadre du préavis sur l'eau potable. Il y a une stratégie d'investissement pour améliorer la chaîne de traitement de l'eau, essentiellement sur le site de Saint-Sulpice et sur le captage de l'Etivaz. Ce dernier est un captage purement « agricole de montagne » et il y aura là aussi tous les équipements nécessaires pour traiter la problématique des micropolluants. En ce qui concerne le lac de Bret, elle est déjà équipée et bloque les micropolluants. C'est la zone du bassin versant, dans lequel il y a le plus de pollution que j'ai appelée rurale. En ce qui concerne Lutry, elle est pré-équipée, c'est une charge d'investissement de l'ordre de 600 000 francs. On devrait en principe commencer les tests l'année prochaine. Et il restera la station de pompage de Saint-Sulpice qui est dans le programme des investissements de la Ville et dont vous avez adopté le principe dans le cadre des investissements avec une rénovation complète de ce site. Il n'y a donc pas de risque pour la santé humaine, réponse claire de l'Office fédéral de la santé publique, qui est notre organe de tutelle après celle de l'Etat de Vaud. Et des mesures de précaution sont prises pour qu'à terme on puisse traiter les micropolluants tant dans les rejets que dans les captages.

Question

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – J'aurais une question en lien avec le Festival Lausanne Lumières. On a pu lire que le Festival soutenait financièrement la Fondation Tchiki. La Ville de Lausanne pourrait-elle nous donner les critères d'attribution qui ont fait que cette fondation puisse profiter de la visibilité donnée par ce Festival et éventuellement du soutien financier ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Le Festival Lausanne Lumières a un certain nombre de partenaires qui font eux-mêmes du travail en réseau. Les partenaires principaux sont bien sûr l'Etat de Vaud par la LADE, la Ville de Lausanne et la Fondation City Management. Et dans cette optique-là il y a également un chercheur de sponsoring qui s'occupe des grands festivals en Suisse romande, avec un certain nombre d'arrangements en faveur d'autres fondations. Je n'ai pas ici l'organigramme complet de tout ce qui s'est passé en la matière, mais pour l'aspect précis que vous soulevez, nous vous donnerons une réponse écrite.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le conseiller municipal Pidoux. La société Alpiq semble rencontrer des difficultés financières à cause de son fort endettement. Une augmentation du capital serait à l'ordre du jour, d'un montant de l'ordre de 1 milliard. Quelles seraient les conséquences d'une telle augmentation pour la Ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Cette question est tout à fait légitime puisque le *Tages-Anzeiger* a publié la semaine passée une pleine page à propos des difficultés financières d'Alpiq. Comme toute société cotée en Bourse, Alpiq a communiqué ses résultats trimestriels et il est évident pour tous les analystes financiers que cette société vit de grandes difficultés liées aux contraintes très fortes du marché énergétique européen. Des contraintes supplémentaires s'ajoutent pour une entreprise qui a son siège en Suisse et qui est donc impactée par les problèmes monétaires et de change. Après cette publication dans le *Tages-Anzeiger*, Alpiq a fait un communiqué au terme duquel elle annonce que des mesures de renforcement de sa solidité sont à l'étude, parmi lesquelles l'augmentation de capital est l'un des scénarios possibles. Cette augmentation n'aurait à vues humaines pas d'incidence sur la Ville de Lausanne puisque c'est la société

EOS qui est actionnaire d'Alpiq et que Lausanne est donc seulement indirectement actionnaire d'Alpiq. Pour l'instant la solidité financière d'EOS, tout à fait légendaire lui permet d'envisager toute une série de scénarios qui n'impliquent pas ses actionnaires directs.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. Français, peut-être M. Junod complètera-t-il la réponse. Il s'agit du nouveau plan de quartier qui va amener une densification dans le périmètre qui se situe autour du Collège des Bergières. On a vu dans la presse qu'il y a eu des réactions des habitants des immeubles concernés. En principe il y aurait dû avoir une concertation entre ces habitants et les autorités. Or ils ont été placés devant une situation de fait et de droit et la séance telle qu'elle a été relatée était d'information uniquement. Il n'y a pas eu de concertation. Est-ce que la Municipalité considère ce type de séance comme véritablement une concertation ? Ce qui serait semblé-t-il un souci démocratique et de consultation des habitants concernés. Et question qui est liée parce que les habitants sont inquiets sur les conséquences des travaux et de la densification sur le prix de leur loyer. Quelles sont ces conséquences et quelle position a la Municipalité par rapport à cette situation ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – La Municipalité privilégie l'information avant la mise à l'enquête, que le projet soit petit ou grand, mais il n'y a pas d'obligation. Les échanges privilégiés se font avec les propriétaires et l'environnement du plan qui est étudié. Cette séance s'est tenue il y a deux semaines maintenant à l'Aula des Bergières devant près de 450 personnes. C'est un quartier qui est composé de trois propriétaires, deux assurances et un conglomérat familial. Les gens venus à cette séance étaient en majorité des locataires du site et des riverains. Il y a eu de l'émotion parce que pour certains la vue pourrait diminuer. J'insiste bien sur le terme diminuer, cette problématique n'a pas été cachée et on a clairement exprimé aux gens qui sont sur ce territoire qu'on les informait de cette modification dans le cadre de la mise à l'enquête. Nous avons donc fait un maximum d'information auprès des tiers sur cette évolution. Une deuxième question a touché le thème de la circulation. Est-ce qu'il y aura plus de circulation dans le quartier ? A notre connaissance cela sera marginal par rapport aux axes principaux. En ce qui concerne la préoccupation de l'effet des travaux, nous sommes encore dans le cadre de la planification. Mais la réponse donnée par les propriétaires est qu'ils n'ont pas l'intention de mettre tous les travaux en route du premier coup. La deuxième chose c'est qu'ils sont propriétaires d'un patrimoine relativement important et ils ont fait la promesse de garantir un logement de remplacement pendant la phase dite de travaux, sous réserve qu'il n'y ait pas de solution de remplacement, ce qui ne devrait pas être le cas. Une autre question à laquelle la Municipalité ne peut bien sûr pas répondre, c'est s'il y aura une diminution des loyers durant cette phase des travaux. Voilà ce qu'il en est. Cela touche un certain nombre de bâtiments, pas tous, je le précise. Et les représentants de deux des propriétaires sur les trois étaient dûment présents et ont confirmé mes propos que je vous synthétise maintenant. Quand ce sont des grands propriétaires institutionnels on demande de nous faire la promesse qu'ils accompagneront la population résidente. C'est ce qu'on a pu faire sur une partie de la ville, par exemple sur le secteur de la gare quand il y a eu de l'émotion par rapport à une déconstruction et une éventuelle reconstruction. La séance a duré deux heures – deux heures et demi et il y avait quelques conseillers communaux de tous bords politiques qui peuvent compléter les témoignages. Un des principaux antagonistes a demandé à ce que l'on fasse voter la salle pour ou contre cette densification. J'ai rajouté un autre vote et demandé à ce que l'on parle de la croissance et de la densification. Moins de 10 % des personnes encore présentes ont refusé la notion de la croissance et à peu près le double de personnes ont remis en cause le principe de la densification. Ce qui était important pour nous c'est que les propriétaires soient là et amorcent le dialogue pour préparer ces travaux qui viendront progressivement. En ce qui concerne la consultation que

nous avons dans le cadre des plans partiels d'affectation, on essaie de la faire la plus large possible. Nous le faisons régulièrement par la CCUT, qui est composée des milieux politiques comme d'associations dûment constituées, parmi lesquelles des associations de quartier. Lors de cette consultation, nous n'avons pas eu de remarques particulières, mais sachez que la Municipalité est consciente que c'est une évolution importante dans un quartier relativement important. Ce qui est sûr c'est que des travaux d'entretien seront nécessaires sur ces bâtiments. Certains datent de 1964 et nécessitent des travaux d'entretien par rapport à l'énergie, en plus de l'entretien courant comme les cages d'ascenseurs en particulier. Donc quoi qu'il arrive, plan partiel d'affectation ou pas, il y aura des travaux d'entretien à terme.

Question

M. Namasivayam Thambipillai (Soc.) : – Question à la Municipalité. Depuis plus de trois semaines l'ascenseur au Flon est en panne. Quelles mesures ont été prises pour sa réparation et quand est-ce qu'il sera de nouveau accessible pour le public ? Les gens, déjà échaudés par la taxe poubelle, ont commencé à critiquer l'administration.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Il faut tout d'abord préciser de quel ascenseur on parle. S'il s'agit bien de celui qui est sur la plateforme qui relie l'Administration communale Chauderon et l'Administration communale Port-Franc, cet ascenseur est régulièrement vandalisé et on doit le réparer quasiment toutes les semaines. Il existe depuis environ cinq ans et a dû être refait à neuf trois fois. On a de temps en temps des vandales qui viennent avec des battes de base-ball et qui arrivent à complètement le casser malgré les vitres de sécurité qu'il y a sur la passerelle. Il y a un vandalisme sur cet espace qui nous interroge et sachez que tant les forces de sécurité de la Ville que de la plateforme du Flon font tous les efforts pour gérer cette incivilité, ce qui n'est pas simple. Si vous parlez de l'ascenseur qui est en entretien lourd et pour lequel vous avez voté des crédits relativement importants l'année passée, il y a un ascenseur sur deux qui fonctionne. En tout cas en début de semaine, il en était ainsi. Si vous parlez maintenant d'autres ascenseurs de la Ville, je n'ai pas connaissance de panne puisque dans le centre ville même, nous n'avons pas le même type de déprédations que sur la région de Chauderon. Si vous faites référence à l'ascenseur de la FNAC, alors c'est une propriété purement privée, sur laquelle nous ne pouvons pas agir.

La présidente : – Nous arrivons maintenant au terme de cette série de questions orales. Nous passons aux initiatives et j'appelle à la tribune M. Gilles Meystre pour l'initiative N° 12.

Motion de M. Gilles Meystre demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise

Développement photocopié

Le financement des forces de police lausannoises fait régulièrement débat. A l'échelle locale, l'exécutif rappelle ainsi fréquemment qu'il doit faire face à de nombreux besoins et qu'il est dès lors contraint d'opérer des choix, tant dans ses priorités que dans l'allocation de ses ressources. De l'autre, le Canton a plusieurs fois rappelé à notre commune l'obligation qui est la sienne de recruter non pas 30 mais 60 nouveaux policiers, afin d'obtenir son accréditation au sein de la police coordonnée vaudoise.

En parallèle, la nécessité de renforcer les effectifs de police fait, elle, l'objet d'un large consensus, aussi bien au sein de la population que des milieux économiques et politiques. Il est donc indispensable de répondre à cette attente, en solutionnant la question du financement.

Parmi les différentes pistes, la suivante : la transformation de l'impôt sur les divertissements en une taxe spécialement dédiée à la sécurité. Une idée farfelue, nourrie par l'amertume de celui qui n'a pas réussi à supprimer cet impôt de 14% ? Loin s'en faut. Il n'est en effet nullement question de remettre en cause le verdict des urnes.

La réflexion est la suivante : les amateurs de sport, de culture, de cinéma, de cirque ou de sorties nocturnes paient, sur chaque entrée dont ils s'acquittent, 14% d'impôt sur les divertissements. Or, aujourd'hui, les recettes engendrées par cet impôt - environ 5,5 millions de francs par année - tombent dans les recettes générales de la commune, sans être affectées à des tâches spécifiques.

La transformation de cet impôt en une taxe dédiée à la sécurité - objet de la présente motion - offrirait plusieurs avantages :

- 1 Elle répondrait au principe du pollueur-payeur : les manifestations générant d'importants besoins policiers (matches sportifs, grands concerts, clubbing) contribueraient directement au financement des interventions qu'elles engendrent, proportionnellement au nombre de spectateurs/entrées qu'elles attirent.
- 2 Elle répondrait un principe cher à plusieurs partis, la transparence de l'impôt. L'utilisation des recettes de la taxe serait en effet connue de tous, alors que l'opacité du système actuel rend sa définition impossible.
- 3 Elle établirait un lien direct entre la taxe et son utilisation et renforcerait ainsi sa légitimité, aussi bien chez ses détracteurs que chez ses partisans. Elle permettrait en effet d'expliquer à ceux qui la paient qu'ils en sont les principaux bénéficiaires lorsqu'ils se divertissent, grâce au renforcement de la sécurité qu'elle induit. En outre, elle permettrait aussi aux organisateurs de manifestations (sportives; culturelles, associatives) de mieux accepter cette charge, puisqu'elle contribuerait à financer les interventions de police pouvant s'avérer nécessaires en marge de leurs événements. Les milieux commerçants et de la nuit - qui avaient fait campagne contre l'impôt sur les divertissements - ont d'ailleurs d'ores et déjà annoncé publiquement leur soutien à cette proposition.
- 4 Sans qu'il soit nécessaire de négocier avec un quelconque interlocuteur régional ou cantonal - donc en toute autonomie - elle permettrait de dégager 5.5 millions de francs à une priorité reconnue de tous, le renforcement de la sécurité à Lausanne.

Enfin, on précisera à l'attention de ceux qui pourraient craindre que cette affectation conduise à limiter les aides publiques apportées en particulier au sport et à la culture, que les subventions octroyées ont toujours fait l'objet d'un large consensus politique et qu'il n'est nullement question de les remettre en cause. Un seul objectif : faire preuve d'imagination pour répondre à un besoin urgent de la population !

Discussion préalable

M. Gilles Meystre (PLR) : – La motion que le groupe PLR a déposée demande de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise. Vous trouverez les raisons de cette proposition dans les deux premiers paragraphes de mon interpellation. Nous proposons différentes pistes pour trouver des financements, et parmi celles-ci, celle de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe spécialement dédiée à la sécurité. Certains d'entre vous diront que c'est une idée farfelue, nourrie dans un esprit chagrin qui n'a pas réussi à supprimer l'impôt sur les divertissements. Eh bien non, il n'est en effet nullement question ici de remettre en cause le verdict des urnes. La réflexion est la suivante : les amateurs de sport, de culture, de cinéma, de cirque ou de sorties nocturnes paient sur chaque entrée dont ils s'acquittent 14 % d'impôt sur les divertissements. Or, aujourd'hui, les recettes engendrées par cet impôt – environ 5 millions et demi – tombent dans les recettes générales de la Commune sans être affectées à des tâches spécifiques. La transformation de cet impôt offrirait plusieurs avantages. Le premier est qu'elle répondrait au principe du pollueur-payeur. Les manifestations générant

d'importants besoins policiers (matches, grands concerts, clubbing) contribueraient directement au financement des interventions qu'elles engendrent, proportionnellement au nombre d'entrées ou de spectateurs qu'elles attirent. Elle répondrait à un principe cher à plusieurs partis, la transparence de l'impôt et elle établirait un lien direct entre la taxe et son utilisation en renforçant ainsi sa légitimité. Vous l'aurez compris, ce texte va générer de nombreux débats et je vais demander son renvoi en commission.

La discussion est ouverte.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je ne veux pas prolonger le débat à ce stade puisque l'objet va aller en commission. Juste rappeler aujourd'hui que l'impôt sur les divertissements va effectivement à la caisse générale et que les dépenses de sécurité pour la vie nocturne sont supérieures aux recettes de cet impôt. Il est donc tout à fait possible de les affecter à la sécurité. A moins évidemment que l'on augmente le taux d'impôt sur les divertissements, cela ne changera pas grand-chose, mais je ne suis pas sûr que cela soit bien la volonté du motionnaire.

La discussion est close.

La présidente : – Est-ce que cinq conseillers approuvent le renvoi en commission ? C'est largement le cas, il en sera donc fait ainsi.

Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 »

Développement photocopié

Conformément aux dispositions de l'article 61 de notre Règlement, je vous propose un Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.

Nous avons, depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1986 de notre Règlement du 12 novembre 1985, modifié ledit Règlement douze fois. Cela fera treize fois avec la modification proposée par Evelyne Knecht concernant la réintroduction de la contre-épreuve.

Nous avons, au cours des séances de notre Conseil, pu constater un grand nombre d'imprécisions, voire de lacunes, dans ce texte. Ces imperfections contribuent à ouvrir des discussions interminables sur l'application des dispositions réglementaires. Nous assistons, admettons-le, à un véritable dysfonctionnement de notre Conseil puisque ces imprécisions ouvrent la voie à des interprétations souvent divergentes.

Dès lors, je souhaite soumettre à la sagacité de notre Conseil la révision totale de notre Règlement.

Au nom du Groupe libéral-radical, Thérèse de Meuron

Discussion préalable

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – On ne va pas allonger, le texte est suffisamment clair. Je demande la révision totale de notre Règlement. Pourquoi totale ? Parce que nous avons révisé à moult occasions ce Règlement et saucissonner chaque fois ces modifications n'est pas une bonne chose. J'ai un certain nombre de modifications à proposer, comme je sais que c'est le cas dans d'autres bords de cette noble assemblée. Raison pour laquelle la révision totale s'impose et je vous remercie d'entrer en matière le moment venu. Et je demande le renvoi de ce projet de règlement en commission.

La présidente : – Cinq conseillers soutiennent-ils le renvoi en commission ? C'est évidemment le cas, il en sera fait ainsi.

Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes »

Développement photocopié

Depuis de nombreuses années le PLR réclame une projection à long terme des investissements envisagés ainsi que de l'évolution de la dette et du budget de fonctionnement. Il lui a toujours été répondu que cela n'était pas possible étant données, notamment, les modifications permanentes des reports de charges de la Confédération et du Canton vers la Commune. Le réajustement du programme Métamorphose laisse pourtant supposer une prise de conscience de la Municipalité que tout ne va pas être possible et que la Ville doit réexaminer sans délai l'ensemble de ses priorités. Le postulant souhaite donc profiter de cette ouverture nouvelle pour soumettre la présente proposition qui correspond parfaitement à l'approche rigoureuse développée par la Confédération depuis quelques années.

Si le budget illustre les priorités de la Ville sur le court terme, le plan des investissements sur le moyen terme, aucune indication n'est disponible sur ce qui pourrait se passer sur le long terme. Or, il est essentiel que les ressources limitées de la Commune soient utilisées de manière optimale, de façon à garantir un développement durable, respectueux de l'environnement, de l'Homme et des activités économiques lui garantissant des emplois et le bien-être nécessaire.

Dans ce but, ce postulat demande que soit présentée au conseil communal une projection financière à long terme (30 à 50 ans), pour la Ville et les Services industriels, comprenant notamment les volets suivants:

Investissements & patrimoine existants :

- Identification des besoins nouveaux liés à l'augmentation de la population (écoles, garderie, transports publics, etc.)
- Identification des investissements conduisant à l'amélioration qualitative de la vie en ville
- Planification des travaux d'entretien et de renouvellements des équipements
- Volume d'acquisition de terrains ou de bâtiments envisagés
- Investissements à consentir pour atteindre les objectifs 3 X 20 de la convention des Maires
- Investissements à consentir pour une production d'électricité indépendante du nucléaire

Comptes :

Evolutions des charges :

- Des charges diverses telles que connues à ce jour, corrélées ou non à la démographie
- Des charges financières (poids de la dette)
- Des amortissements compte tenu des nouveaux investissements mentionnés ci-dessus et de l'entretien du patrimoine existant et futur

Evaluation des recettes :

- Des recettes corrélées avec l'évolution annoncée de la population, notamment en intégrant la capacité contributive des populations visées par la politique de logement de la Ville
- Des recettes liées à une meilleure valorisation du patrimoine (octroi de DDP)
- Des recettes complémentaires envisagées
- Des recettes (bénéfices) des services industriels dans un contexte de libéralisation du marché de l'électricité, du développement des énergies vertes et de leurs coûts de stockage, du retour des concessions, mais aussi du développement de prestations nouvelles (par exemple : de contracting), de partenariats (par exemple Citycable)

Il est également demandé d'établir une analyse globale des risques, notamment liés à l'évolution des taux d'intérêts et de proposer une série de ratios et d'indicateurs clés qui permettront à la commission des finances et au Conseil communal d'assurer le suivi des objectifs qui auraient été décidés. A ce propos, le postulant suggère d'examiner les recommandations de l'IPSASB (The International Public Sector Accounting Standards Board) lequel a développé des indicateurs dynamiques novateurs, mais aussi ceux publiés par la conférence des directeurs cantonaux des finances : manuel MCH2.

Le postulant est parfaitement conscient qu'aucune autorité ne dispose de la boule de cristal lui permettant de prédire sans faille ce dont demain sera fait, il n'en demeure pas moins que cette étude rendra nécessaire une identification et une meilleure compréhension des effets sur le budget des modifications des paramètres extérieurs (conjoncture, cadre national, cantonal, etc.) Ainsi, la connaissance de leur évolution permettra d'élaborer des mesures préventives, d'effectuer des tests de sensibilité, et, au fur et à mesure de l'évolution de la situation, de décider des correctifs adéquats afin de garantir en tout temps l'utilisation optimale des deniers publics.

Il est également demandé que l'étude, qui devrait se présenter plus comme un ou des scénarii plutôt que des prévisions, fasse état des hypothèses admises comme l'évolution de la démographie, l'évolution de la pyramide des âges laquelle va peser sur les budgets futurs et peuvent d'ores et déjà être considérées comme des charges implicites, la croissance, le renchérissement, etc.

Le soussigné demande que ce document soit conçu pour qu'il puisse être régulièrement révisé et réajusté, pour qu'il tende à devenir un document de référence accompagnant les programmes de législature et/ou les bilans de fin de législatures futures.

Par leur signature les soussignés demandent à ce que ce postulat soit transmis à une commission.

Discussion préalable

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – Depuis quelque temps on est en train de faire la liste de tous les investissements qui vont être nécessaires à Lausanne sur des projets nouveaux, ou des programmes d'entretien indispensables. Cela peut donner un peu le tournis et on a déjà entendu parler de certaines restrictions. Cependant on parle beaucoup d'investissements et de dette, mais pour l'instant on a relativement peu d'informations sur les projections des recettes dans le futur. Par exemple dans le quartier de la Blécherette avec Métamorphose, nous aurons effectivement des dépenses assez importantes à engager pour ce projet, mais avec quelques milliers d'habitants supplémentaires qui, on l'espère, rapporteront quelques impôts. L'idée de ce postulat est donc de dire que l'on ne se préoccupe pas seulement d'investissement mais également de recettes. Et comme le veut aujourd'hui la tendance, c'est de se projeter non pas sur quelques années, puisque le budget est un exercice sur une année, mais de faire un plan des investissements sur un exercice de cinq à dix ans. Ce que je propose à travers cette réflexion, comme l'a fait la

Confédération, c'est de se projeter en fonction d'un certain nombre de scénarios sur un avenir à plus long terme. Je me permets également de relever que cet exercice est également fait dans le domaine de l'énergie. On l'a fait dans une certaine mesure pour la CPCL. La proposition consiste à essayer d'envisager à plus long terme l'avenir des finances communales et c'est pour cela que je propose que nous renvoyons cette proposition de postulat à une commission pour que nous ayons l'opportunité de faire quelques échanges entre nous.

La présidente : – Cinq conseillers soutiennent-ils le renvoi en commission ? C'est le cas, il en sera donc fait ainsi.

La présidente : – Nous allons donc passer au R22 – le préavis 2012/45 – Budget de fonctionnement exercice 2013 avec le plan des investissements pour 2012-2015 et j'appelle à la tribune le rapporteur de la commission, M. Pierre-Antoine Hildbrand. Voici la manière dont nous allons traiter ce préavis. J'ouvrirai d'abord une discussion générale sur le budget 2013. Je précise à ce stade que si des amendements ont une portée générale sur le budget, ils doivent être déposés à ce moment-là et ils seront également votés à ce moment-là. Puis nous passerons en revue chaque direction en ouvrant une première discussion générale sur cette direction. Nous passerons en revue les rubriques de la direction, service après service. Nous prendrons l'ordre des directions et services remaniés. C'est-à-dire que quand les chiffres du budget 2013 ne sont pas notés, nous ne les traiterons pas et nous les retrouverons dans la nouvelle direction où ils se trouvent maintenant. Si la discussion n'est pas demandée et si aucun amendement n'est déposé, le budget est considéré comme accepté tel que voté par la commission avec évidemment les amendements acceptés en commission. Si des amendements sont déposés, la discussion est ouverte sur l'amendement et le vote sur l'amendement a lieu. La discussion continue dans l'ordre du budget tel que présenté dans le document. Un vote général par direction aura lieu pour boucler le budget de chacune des directions. Nous prendrons ensuite le plan des investissements 2013 – 2016 et nous ouvrirons ensuite une discussion finale sur le budget 2013 et nous voterons les conclusions 1 à 3 du préavis. Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016.

Préavis N° 2012/45 du 18 octobre 2012

Direction des finances et du patrimoine vert

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2013 ainsi que le plan des investissements pour les années 2013 à 2016.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

- 1. Résumé**
- 2. Considérations générales**
- 3. Modifications structurelles**
- 4. Budget de fonctionnement de 2013**
- 5. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016**
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2013**
- 7. Conclusions**

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2013 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2011	BUDGET 2012 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2013		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'853'584'735.34	1'802'217'400	Total des charges	1'829'106'300		26'888'900
1'754'416'909.61	1'770'037'400	Total des revenus		1'785'129'900	15'092'500
99'167'825.73	32'180'000	Excédent de charges		43'976'400	11'796'400
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
163'823'054.32	168'330'400	Total des dépenses	192'231'700		23'901'300
13'175'902.34	11'789'000	Total des recettes		19'626'000	7'837'000
150'647'151.98	156'541'400	Investissements nets		172'605'700	16'064'300
		FINANCEMENT			
-150'647'151.98	-156'541'400	Investissements nets	172'605'700		16'064'300
106'163'955.20	110'437'500	* Amortissements		116'001'300	5'563'800
		* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	1'146'000		-1'245'000
107'827'681.67	-2'391'000	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	43'976'400		11'796'400
-99'167'825.73	-32'180'000	Insuffisance d'autofinancement		101'726'800	21'051'900
-35'823'340.84	-80'674'900				
114'823'811.14	75'866'500	* Autofinancement du compte de fonctionnement		70'878'900	-4'987'600

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Dans un contexte économique difficile, la Municipalité de Lausanne propose un projet de budget 2013 présentant un excédent de charges de 44 millions de francs principalement en raison d'une forte progression des coûts en relation avec les charges cantonales et la péréquation (20 millions). Bien que ces éléments, correspondant à près de 4 points d'impôt, détériorent sa capacité financière, la Municipalité confirme sa volonté de maîtriser les charges communales et les effectifs tout en répondant aux besoins liés à la sécurité ainsi qu'à l'accueil de la petite enfance et en maintenant un haut niveau d'investissement.

Dans le cadre du budget 2013, le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges de 44 millions de francs (contre 32 au budget 2012 et 99 aux comptes 2011 après affectation exceptionnelle à la caisse de pensions). Cette détérioration du résultat s'explique principalement par une augmentation des charges cantonales et des effets de la péréquation de 20 millions correspondant à près de 4 points d'impôt, ainsi que par une baisse des marges liées aux réseaux de chauffage à distance, gaz, électricité, multimédia, eau et des participations de 14 millions. Au total, ces éléments représentent plus de 34 millions de francs. Par ailleurs, les charges d'amortissement s'accroissent de 5.4 millions, résultat des investissements importants réalisés depuis quelques années. Enfin, 5.1 millions

supplémentaires ont été affectés aux domaines prioritaires définis par le programme de législature que sont la sécurité et l'accueil de la petite enfance.

Le budget 2013 reflète ainsi la volonté politique de maîtriser la progression des charges communales dans un environnement économique et social délicat, tout en allouant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la population lausannoise (sécurité et structures d'accueil de l'enfance) et en matière d'investissements.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Le 11 septembre 2012, la Municipalité de Lausanne a réorganisé les directions municipales de la façon suivante :

- Les noms des directions suivantes changent :
 - L'ancienne direction "Administration générale" devient "Administration générale et culture".
 - L'ancienne direction "Sécurité publique et sports" devient "Sports, intégration et protection de la population".
 - L'ancienne direction "Culture et logement" devient "Logement et sécurité publique".
- Les services suivants sont transférés :
 - Le Corps de police (anciennement 2400) passe de l'ancienne direction "Sécurité publique et sports" à la nouvelle direction "Logement et sécurité publique" (centre budgétaire 3101).
 - Le Service de la culture (anciennement 3600) passe de l'ancienne direction "Culture et logement" à la nouvelle direction "Administration générale et culture" (centre budgétaire 1401).
 - Le service des assurances sociales (anciennement 390) passe de l'ancienne direction "Culture et logement" à la nouvelle direction "Sports, intégration et protection de la population" (centre budgétaire 2703).
- Les activités suivantes sont transférées :
 - Les activités d'intégration (BLI, FEEL et caravane interculturelle) sont transférées de la direction "Enfance, jeunesse et cohésion sociale", service du travail (centre budgétaire 5210), à la nouvelle direction "Sports, intégration et protection de la population", au sein de son service administratif (centre budgétaire 2000).
 - Les contrats de quartier passent du service du logement et des gérances au service administratif (centre budgétaire 2000) de la nouvelle direction "Sports, intégration et protection de la population".
 - L'observatoire de la sécurité est transféré du Service administratif de l'ancienne direction "Sécurité publique et sports" (centre budgétaire 2000) à la nouvelle direction "Logement et sécurité publique" (centre budgétaire 3000).

Autres changements structurels au budget 2013:

- Les centres administratifs "secteur assurances sociales" (anciennement 3900) et "secteur administratif SAS" (anciennement 3901) sont désormais regroupés sous un seul centre budgétaire 2703 "Service des assurances sociales".
- Les centres administratifs 3300 "gestion des immeubles", 3301 "Immeubles du patrimoine financier", 3302 "Immeubles du patrimoine administrative" et 3304 "Division du logement" sont désormais regroupés sous un seul centre budgétaire 3306 "Service du logement et des gérances".

- La comptabilité de direction de “Logement et sécurité publique” passe du service des assurances sociales (centre budgétaire 3901) à l’administration de la direction et commission immobilière (centre budgétaire 3000).
- Aux Services industriels, les services 700 “Développement stratégique” et 701 “Comptabilité et finances” disparaissent pour reformer les deux nouveaux services 70 “Secrétariat general” et 71 “Finances, administration et développement des SII”.
- Le “Service du travail et de l’intégration” devient le “Service du travail” (centre budgétaire 521).

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2013

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2013 et de 2012, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'853'584'735.34	1'802'217'400	1'829'106'300	26'888'900	1.49
30 Charges de personnel	551'795'974.13	550'259'500	554'949'800	4'690'300	0.85
31 Biens, services et marchandises	496'572'191.37	533'440'500	506'885'100	-26'555'400	-4.98
32 Intérêts passifs	69'513'638.54	71'542'000	65'100'000	-6'442'000	-9.00
33 Amortissements	124'544'662.93	123'657'700	128'999'600	5'341'900	4.32
35 Dédommagements à des collectivités publiques	256'235'157.00	270'479'200	290'104'600	19'625'400	7.26
36 Subventions accordées	80'607'186.41	81'684'000	83'091'500	1'407'500	1.72
38 Attributions aux réserves	115'773'369.82	7'669'600	8'265'200	595'600	7.77
39 Imputations internes	158'542'555.14	163'484'900	191'710'500	28'225'600	17.26
4 Revenus	1'754'416'909.61	1'770'037'400	1'785'129'900	15'092'500	0.85
40 Impôts	478'643'408.39	470'800'000	482'440'000	11'640'000	2.47
41 Patentes, concessions	2'536'260.40	2'558'500	3'988'500	1'430'000	55.89
42 Revenus des biens	131'372'681.65	113'696'900	108'748'400	-4'948'500	-4.35
43 Taxes, ventes et prestations facturées	707'944'293.14	743'691'200	720'614'600	-23'076'600	-3.10
44 Part à des recettes sans affectation	6'880'270.05	4'900'000	5'000'000	100'000	2.04
45 Dédommagements de collectivités publiques	258'614'454.64	259'371'900	261'454'800	2'082'900	0.80
46 Subventions acquises	1'937'298.05	1'473'400	1'761'900	288'500	19.58
48 Prélèvements sur les réserves	7'945'688.15	10'060'600	9'411'200	-649'400	-6.45
49 Imputations internes	158'542'555.14	163'484'900	191'710'500	28'225'600	17.26
RESULTAT					
Excédent de charges	99'167'825.73	32'180'000	43'976'400	11'796'400	36.66

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit, avec une reconstitution du budget 2012 sur la base de celui de 2013 :

Résultat par direction	Budget 2012	Budget 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'802'217'400	1'829'106'300	26'888'900	1.49
Administration générale et culture	386'132'200	402'892'900	16'760'700	4.34
Sports, intégration et protection de la population	99'530'300	99'874'200	343'900	0.35
Logement et sécurité publique	171'164'900	176'052'000	4'887'100	2.86
Travaux	228'502'700	227'046'400	-1'456'300	-0.64
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	255'440'900	262'635'100	7'194'200	2.82
Finances et patrimoine vert	125'353'100	120'780'900	-4'572'200	-3.65
Services industriels	536'093'300	539'824'800	3'731'500	0.70
Revenus	1'770'037'400	1'785'129'900	15'092'500	0.85
Administration générale et culture	175'710'400	175'984'900	274'500	0.16
Sports, intégration et protection de la population	47'911'900	52'454'700	4'542'800	9.48
Logement et sécurité publique	108'977'000	115'036'500	6'059'500	5.56
Travaux	158'623'400	157'233'400	-1'390'000	-0.88
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	96'242'900	100'035'300	3'792'400	3.94
Finances et patrimoine vert	575'767'100	580'216'100	4'449'000	0.77
Services industriels	606'804'700	604'169'000	-2'635'700	-0.43
RESULTAT				
Excédent de charges	32'180'000	43'976'400	11'796'400	36.66

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- B) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2013

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+ 4.7 mios ou + 0.9 %

	Budget 2012	Budget 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	47'636'600	47'090'600	-546'000	-1.1
Sport, intégration et protection de la population	65'254'100	64'530'100	-724'000	-1.1
Logement et sécurité publique	100'731'500	104'195'400	3'463'900	3.4
Travaux	103'750'600	103'788'100	37'500	0.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	133'957'400	136'728'800	2'771'400	2.1
Finances et patrimoine vert	46'568'000	46'515'400	-52'600	-0.1
Services industriels	68'861'300	69'101'400	240'100	0.3
Sous-total	566'759'500	571'949'800	5'190'300	0.9
Correctif de la masse salariale	-16'500'000	-17'000'000	-500'000	3.0
Total	550'259'500	554'949'800	4'690'300	0.9

Les chiffres du budget de 2013 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ Non renouvellement de 38 EPT suite aux mesures d'économie
- ⇒ Augmentation nette d'effectifs de 40 EPT
- ⇒ Anticipation sur les économies de salaires : 17 millions de francs.

Relevons une augmentation de 9.3 EPT au Service social Lausanne, unités de prestations, dont une majeure partie des charges liées à ces nouveaux postes sera remboursée par l'Etat et 6 EPT supplémentaires pour l'unité "Lieux d'accueil de jour municipaux". Le Corps de police voit également l'arrivée de 30 policiers supplémentaires dont 25 aspirants pour la volée 2013.

31 Biens, services et marchandises**– 26.6 mios ou – 5.0 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2012	2013	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15'745'108.87	16'688'200	16'380'000	-308'200	-1.8
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	25'883'140.11	28'507'300	27'023'100	-1'484'200	-5.2
Marchandises	18'338'831.90	18'450'000	18'428'900	-21'100	-0.1
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	34'942'609.39	33'988'900	33'018'600	-970'300	-2.9
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	40'149'247.66	44'016'800	41'975'500	-2'041'300	-4.6
Honoraires et prestations de services	97'594'626.20	108'915'000	104'872'700	-4'042'300	-3.7
Autres dépenses en biens, services et marchandises	36'995'822.24	35'751'300	37'415'300	1'664'000	4.7
Sous-total	269'649'386.37	286'317'500	279'114'100	-7'203'400	-2.5
Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD)	226'922'805.00	247'123'000	227'771'000	-19'352'000	-7.8
Total	496'572'191.37	533'440'500	506'885'100	-26'555'400	-5.0

Aux Services industriels, l'importante diminution des achats d'électricité de 19.4 millions de francs résulte de la conjonction de plusieurs éléments, soit une diminution de l'approvisionnement dû à la perte de clients éligibles, la suppression temporaire de la production issue de la turbine à gaz de Pierre-de-Plan, une baisse générale des prix d'achat du marché à terme et la baisse des prix d'achat contractuels pour des productions locales. Ces effets sont également répercutés sur les ventes d'électricité (- 14.8 millions, voir chapitre 43).

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles diminuent de quelque 7.2 millions de francs, soit de 2.5 %. En considérant cependant que 3.4 millions de francs proviennent du reclassement dans les subventions des éléments relatifs à la couverture de déficit de la société Parkings-Relais lausannois SA résultant de l'exploitation du P+R de Vennes, la diminution est en finalité de 3.8 millions de francs, soit de 1.3 %.

Les écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

312 Assainissement – STEP – Baisse de la consommation d'énergie	– 0.660
314 Entretien des biens immobiliers	– 0.289
315 SI – Frais d'entretien des installations	– 0.850
316 SOI – contrat de maintenance de logiciels micro-informatiques arrivant à échéance	– 0.347
316 SLG – Hausse des loyers et augmentation des places de parc	+ 0.370
318 Secrétariat communal – Participation aux frais de fonctionnement de la CADEV	– 0.360
312 Routes et mobilité – couverture du déficit des P+R SA (reclassé dans les subventions)	– 1.040
316 Routes et mobilité – couverture du déficit des P+R SA (reclassé dans les subventions)	– 2.400
319 Assainissement – Changement de régime TVA – Réduction de l'impôt préalable	+ 0.500
318 Service d'accueil de jour de l'enfance – Institutions subventionnées – Augmentation des places d'enfants dans les garderies privées subventionnées	+ 0.813

32 Intérêts passifs**– 6.4 mios ou – 9.0 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts des dettes	69'469'449.14	71'400'000	65'000'000	-6'400'000	-9.0
Autres intérêts passifs	44'189.40	142'000	100'000	-42'000	-29.6
Total	69'513'638.54	71'542'000	65'100'000	-6'442'000	-9.0

Cette importante diminution s'explique principalement par le renouvellement d'emprunt à des taux particulièrement bas.

33 Amortissements**+ 5.3 mios ou + 4.3 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	12'595'156.43	5'700'000	6'900'000	1'200'000	21.1
Autres pertes, défalcatons et moins-values	5'785'551.30	7'520'200	6'098'300	-1'421'900	-18.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	68'707'865.10	72'022'500	75'141'200	3'118'700	4.3
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37'456'090.10	38'415'000	40'860'100	2'445'100	6.4
Total	124'544'662.93	123'657'700	128'999'600	5'341'900	4.3

L'évolution de la conjoncture économique fait craindre un accroissement des pertes liées aux créances d'impôt.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale est la conséquence logique des importants investissements consentis ces dernières années. Parmi les mouvements, on peut relever les 1^{ers} amortissements des crédits mentionnés ci-dessous (+ 5.2 millions) et la fin de l'amortissement du remplacement des moyens de production d'eau à Lutry (- 2.1 millions).

- *Bellerive-Plage* +0.830
- *Rénovation de l'Opéra* +1.585
- *Aménagement de la route de contournement de la Sallaz* +0.945
- *Collège de Villamont* +1.815

Quant aux hausses prévues aux SI, elles proviennent des investissements réalisés ces dernières années pour les réseaux du gaz et du chauffage à distance.

35 Dédommagements à des collectivités publiques + 19.6 mios ou + 7.3 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	103'758'837.00	103'000'000	106'500'000	3'500'000	3.4
Facture sociale	82'248'176.00	85'800'000	101'000'000	15'200'000	17.7
Participation à des entreprises de transports	54'128'221.15	56'500'000	56'140'000	-360'000	-0.6
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	12'215'625.80	13'600'000	13'900'000	300'000	2.2
Réforme policière	0.00	7'500'000	8'000'000	500'000	6.7
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'203'809.70	2'250'000	2'250'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	506'880.00	540'000	1'033'500	493'500	91.4
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	633'600.00	633'600	644'800	11'200	1.8
Autres dédommagements	540'007.35	655'600	636'300	-19'300	-2.9
Total	256'235'157.00	270'479'200	290'104'600	19'625'400	7.3

S'agissant de la facture sociale, celle-ci fait l'objet d'une très forte progression (+ 15.2 millions) fondée sur les prévisions de l'Etat. Cette augmentation inclut le rattrapage financier de 2 millions lié à la bascule 2011 qui se répétera encore en 2014.

Concernant la contribution au fonds de péréquation intercommunal, elle augmente de 3.5 millions, hausse non compensée par le retour dudit fonds (chapitre 45) qui diminue de 1.5 million, de sorte qu'il s'agit d'un montant de 5 millions qui vient aggraver le budget 2013 dans le cadre de la péréquation.

La facture liée à la réforme policière augmente pour sa part de 0.5 million.

L'accroissement de la participation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est due à l'augmentation estimée de la population et à la cotisation qui passe de fr. 106.85 à fr. 107.95 par habitant.

Quant à l'augmentation de la part communale aux mesures de protection civiles s'étendant à l'ensemble du Canton, elle provient principalement de l'intégration d'une partie des communes de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile) de Lausanne-Nord. Cette augmentation est compensée par la participation financière des communes concernées (groupe 45).

36 Subventions accordées + 1.4 mio ou + 1.7 %

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2012	2013	fr.	%
	fr.	fr.		
Administration générale et culture	45'592'800	45'814'000	221'200	0.5
Sports, intégration et protection de la population	8'439'000	8'336'600	-102'400	-1.2
Logement et sécurité publique	2'941'000	2'649'200	-291'800	-9.9
Travaux	20'000	1'720'000	1'700'000	8500.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	24'661'200	24'541'700	-119'500	-0.5
Finances et patrimoine vert	30'000	30'000	0	0.0
Total	81'684'000	83'091'500	1'407'500	1.7

A noter qu'à des fins de comparaison, le budget 2012 du tableau ci-dessus incorpore le transfert de l'Aide individuelle au logement du service du logement et des gérances

(direction “Logement et sécurité publique”) au service des assurances sociales (direction “Sports, intégration et protection de la population”).

L'évolution du total des subventions contient un montant de 1.7 million de francs au Service des routes et de la mobilité au titre de couverture de déficit de la société Parking-Relais lausannois SA résultant de l'exploitation du P+R de Vennes. En effet, dans un but de transparence, il a été jugé préférable d'opérer de la sorte.

Au Service de la Culture, suite à la nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) entrée en vigueur en 2012, une nouvelle subvention est octroyée à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) de 0.75 million intégralement compensée par une diminution proportionnelle des subventions actuellement versées aux différentes écoles de musique soumises à la LEM.

Voici, les autres variations principales intervenues entre le budget de 2013 et celui de 2012 (en millions de francs) :

⇒	<i>Championnat du Monde de course d'orientation</i>	–	0.200
⇒	<i>Championnat divers / grande manifestation internationale</i>	+	0.150
⇒	<i>Charges d'intérêts des sociétés immobilières</i>	–	0.287
⇒	<i>Le Romandie – Association E la nave va</i>	+	0.100
⇒	<i>Théâtre Arsenic</i>	+	0.280
⇒	<i>Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.</i>	+	0.100
⇒	<i>Accueil à Bas Seuil - Distribus</i>	–	0.100
⇒	<i>Pro Senectute – Centres de jour</i>	–	0.135
⇒	<i>La Caravane interculturelle</i>	–	0.200

38 Attributions aux réserves

+ 0.6 mio ou + 7.8 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de régularisation des loyers	18'793.50	0	26'000	26'000	-
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000.00	100'000	100'000	0	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000.00	500'000	0	-500'000	-100.0
Fonds de réserve de transition PDLASV	1'000'000.00	0	0	0	-
Fonds de péréquation de la STEP	129'423.07	0	0	0	-
Fonds de eauservice	3'445'483.30	1'389'900	2'539'200	1'149'300	82.7
Fonds des SI	10'579'669.95	5'679'700	5'600'000	-79'700	-1.4
Fonds de réserve pour l'assainissement de la CPCL	100'000'000.00	0	0	0	-
Total	115'773'369.82	7'669'600	8'265'200	595'600	7.8

A la Direction des travaux, aucune attribution au Fonds du stationnement n'a été prévue pour 2013, en adéquation avec le nouveau règlement.

A eauservice, l'augmentation (+ 1.1 mio) est due à une nouvelle attribution aux réserves de l'excédent de revenus liés à la vente au détail et à l'application de nouveaux tarifs.

39
49 **Imputations internes** **+ 28.2 mios ou + 17.3 %**

Cette augmentation provient essentiellement des Services industriels (+ 23 millions) et est due à une modification des règles d'imputations des activités internes aux services techniques et à une mise à jour des clés de répartition.

4 REVENUS

40 Impôts **+ 11.6 mios ou + 2.5 %**

	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart (+/-) Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	312'439'047.29	312'000'000	321'000'000	9'000'000	2.9
Impôts sur le bénéfice et le capital	107'106'506.05	95'000'000	100'000'000	5'000'000	5.3
Impôts fonciers	34'100'650.70	34'300'000	35'500'000	1'200'000	3.5
Droits de mutations	7'498'209.00	9'000'000	8'000'000	-1'000'000	-11.1
Impôts sur les successions et les donations	11'095'503.70	15'000'000	12'000'000	-3'000'000	-20.0
Impôts sur la propriété et sur la dépense	6'403'491.65	5'500'000	5'940'000	440'000	8.0
Total	478'643'408.39	470'800'000	482'440'000	11'640'000	2.5

Concernant les chiffres ci-dessus, relevons au préalable que les comptes 2011 sont basés sur un taux d'imposition de 77 points alors que les budgets 2012 et 2013 le sont sur 79 points suite au transfert de 2 points d'impôts dans le cadre de la réforme policière.

Sur une base identique de 79 points, les impôts concernés par cette opération s'établiraient comme il suit :

	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart (+/-) Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	320'550'000.00	312'000'000	321'000'000	9'000'000	2.9
Impôts sur le bénéfice et le capital	109'890'000.00	95'000'000	100'000'000	5'000'000	5.3
Total	430'440'000.00	407'000'000	421'000'000	14'000'000	3.4

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de 2.9 % par rapport au budget 2012 mais au niveau des comptes 2011 (sur une base identique de 79 points) qui contenaient cependant des rattrapages au niveau de l'impôt à la source.

L'impôt sur le bénéfice et le capital est prévu à la hausse de 5 millions mais reste malgré tout inférieur aux comptes 2011.

Les impôts fonciers sont budgétisés en hausse de 1.2 million de francs, sur la base des comptes 2011 et des progressions régulières de ces dernières années.

Montant découlant des transactions immobilières, les droits de mutation ont par contre été prévu en baisse de 1 million de francs, sur la base des observations de ces quatre dernières années.

Enfin, les impôts sur les successions et les donations sont prévus à 12 millions de francs, en baisse de 3 millions pour s'aligner sur les résultats enregistrés en 2010 et 2011.

41 Patentes, concessions**+ 1.4 mio ou + 55.9 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Patentes, concessions	2'536'260.40	2'558'500	3'988'500	1'430'000	55.9

Cette augmentation est due à des recettes supplémentaires générées par la taxe d'exploitation sur les débits de boissons alcooliques à l'emporter, ainsi qu'à l'adaptation de divers tarifs.

42 Revenus des biens**- 4.9 mios ou - 4.4 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	44'445'218.04	43'640'100	37'487'700	-6'152'400	-14.1
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'424'645.21	30'281'700	30'693'800	412'100	1.4
Revenu des biens du patrimoine administratif	37'813'764.08	36'255'900	37'007'800	751'900	2.1
Autres revenus	19'689'054.32	3'519'200	3'559'100	39'900	1.1
Total	131'372'681.65	113'696'900	108'748'400	-4'948'500	-4.4

En ce qui concerne la diminution du revenu des participations celle-ci provient d'une diminution estimée du dividende EOS de 6 millions.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**- 23.1 mios ou - 3.1 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	232'018'478.08	243'463'900	242'638'000	-825'900	-0.3
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	65'113'010.12	66'790'600	65'027'500	-1'763'100	-2.6
Frais facturés à des tiers, remboursements	12'718'202.21	9'894'700	10'097'900	203'200	2.1
Amendes	17'786'398.00	22'100'000	23'650'000	1'550'000	7.0
Autres contributions	26'141'383.26	26'739'000	26'001'200	-737'800	-2.8
Sous-total	353'777'471.67	368'988'200	367'414'600	-1'573'600	-0.4
Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD)	354'166'821.47	374'703'000	353'200'000	-21'503'000	-5.7
Total	707'944'293.14	743'691'200	720'614'600	-23'076'600	-3.1

Aux Services industriels, la baisse des tarifs régulés, la perte de clients éligibles et le passage de tarifs régulés à des contrats basés sur le prix du marché entraînent au Service de l'électricité une diminution des prévisions de revenus de 22.6 millions de francs (voir également le chapitre des charges 31). En revanche, le montant des ventes du Service du gaz et du chauffage à distance est en très légère progression de quelque 1.1 million de francs.

Quant à l'ensemble des autres revenus de la Bourse communale, ils diminuent de 0.4 %.

On peut mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

434	SOI – Prestations à la clientèle interne et externe	+	0.673
434	SPeL – transfert de prestations non soumises TVA sous la rubrique 490	-	1.331
434	Centre de vie enfantine – facturation aux parents	+	0.510
434	Routes et mobilité – Entretien du territoire appartenant à la Confédération	+	0.300
435	Assainissement – Tri des déchets – Augmentation de la vente des matières	+	0.546
434	Taxe d'épuration des eaux	+	0.610
435	Eauservice – Baisse du prix de l'eau – Convention avec le surveillant des Prix	-	1.184
434	Multimedia – Estimation trop optimiste du budget 2012	-	4.049
437	Corps de police – Amendes	+	1.450
439	Routes et mobilité – Couverture du déficit des P+R (reclassé dans les subventions)	-	1.400

44 Part à des recettes sans affectation + 0.1 mio ou + 2.0 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur les gains immobiliers	6'880'270.05	4'900'000	5'000'000	100'000	2.0

La part communale à l'impôt sur les gains immobiliers a été adaptée compte tenu des chiffres de ces dernières années.

45 Dédommagements de collectivités publiques + 2.1 mios ou + 0.8 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2012	2013	Budget 2012 - 2013	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	175'368'439.00	172'600'000	171'100'000	-1'500'000	-0.9
Facturation à l'Académie de police de Savatan	806'000.00	840'000	840'000	0	0.0
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'317'760.30	8'708'400	8'775'100	66'700	0.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'727'138.58	2'800'000	2'795'400	-4'600	-0.2
Participation cantonale à l'aide au logement	928'993.00	1'000'000	1'200'000	200'000	20.0
Participations diverses aux charges du Service social	23'851'353.70	23'880'300	26'418'400	2'538'100	10.6
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10'511'599.10	11'264'100	11'219'300	-44'800	-0.4
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'290'606.65	6'534'700	6'811'800	277'100	4.2
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	6'944'339.00	6'996'000	6'977'500	-18'500	-0.3
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	16'631'942.87	17'951'700	18'159'000	207'300	1.2
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'277'325.70	5'237'700	4'904'800	-332'900	
Autres dédommagements	2'958'956.74	1'559'000	2'253'500	694'500	44.5
Total	258'614'454.64	259'371'900	261'454'800	2'082'900	0.8

Le retour du fonds de péréquation intercommunal (y compris les dépenses thématiques) est en régression de 1.5 million sur la base des prévisions de l'Etat. Compte tenu de la hausse de 3.5 millions de la contribution au dit fonds (chapitre 35), ce sont donc 5 millions qui aggravent le budget.

Au Service social Lausanne – CSR, aux unités de prestations, l'augmentation est due à une hausse des dossiers et à la participation du Canton à la création de places d'hébergements supplémentaires.

Sous le poste "Autres dédommagements", l'augmentation est due à la participation financière des communes de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile) de Lausanne-Nord qui ont intégré la nouvelle ORPC Lausanne-District (+ 0.6 million).

46 Subventions acquises

+ 0.3 mio ou + 19.6 %

	Budget 2012	Budget 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Sport, intégration et protection de la population	355'000	360'000	5'000	1.4
Logement et sécurité publique	4'400	0	-4'400	-100.0
Travaux	40'000	72'000	32'000	80.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	815'000	888'900	73'900	9.1
Finances et patrimoine vert	259'000	441'000	182'000	70.3
Total	1'473'400	1'761'900	288'500	19.6

L'augmentation est due principalement à une subvention du fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables pour l'achat d'outillage électrique au Service des parcs et domaines.

48 Prélèvements sur les réserves

- 0.6 mio ou - 6.5 %

	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300.00	23'300	23'300	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	4'424'000	2'303'200	-2'120'800	-47.9
Fonds de réserve PDLASV	882'939.00	0	0	0	-
Fonds des SI	7'039'449.15	5'613'300	7'084'700	1'471'400	26.2
Total	7'945'688.15	10'060'600	9'411'200	-649'400	-6.5

Il y a lieu de relever que la baisse des charges nettes de la STEP entraîne un recours nettement moindre au fonds de péréquation. Par ailleurs, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance a prévu un prélèvement sur les fonds de 1.8 million pour des travaux d'entretien.

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2013 A 2016

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2013 à 2016, portant sur les crédits déjà votés
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2013 à 2016, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2016, lesquels sont classés par date de sortie du préavis.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2013 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		Total
	Sur crédits votés au 31.08.2012	Sur crédits à voter	
Administration générale et culture	4.5	1.9	6.4
Sport, intégration et protection de la population	6.6	6.0	12.6
Logement et sécurité publique	15.9	5.8	21.7
Travaux	31.4	5.8	37.2
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	11.9	10.8	22.7
Finances et patrimoine vert	7.6	4.9	12.5
Services industriels	31.8	8.6	40.4
Objets multidirection	0.0	29.0	29.0
Total général	109.7	72.8	182.5

Les principales dépenses prévues pour 2013 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	38'375
Beaulieu - subvention	4'000
Bellerive-Plage – Réfections et améliorations	5'000
Chauderon 4 – Réfection bâtiment	7'700
Théâtre 12 (Opéra) – Rénovation et extension	5'330
Théâtre de l'Arsenic – Rénovation et assainissement	4'000
Aménagement place de La Sallaz	3'300
Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)	4'350
Réaffectation du Temple de St-Luc en Maison de quartier	2'984
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformations – crédit complémentaire	4'400
Assainissement des bâtiments scolaires – 4 ^{ème} étape	3'000
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	5'600
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (3 ^{ème} phase)	8'380
FMHL - Augmentation de la puissance	4'500
Métamorphose – mise en conformité minimale du Stade de la Pontaise	3'000
Politique municipale en matière de gestion de déchets	2'800
Etablissements scolaires de Béthusy et Mon-Repos – Salle de gymnastique	4'634
Chaufferie des Bossons	3'700
Av. de Chailly - Réaménagement	4'500
Métamorphose – Terrains de football	5'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2013 sont évaluées à 19.6 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 172.6 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2013

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	39.5	
Amortissements		116.0
Attributions aux réserves		8.3
Prélèvements sur les réserves	9.4	
	<u>48.9</u>	<u>124.3</u>
Autofinancement	75.4	
	<u>124.3</u>	<u>124.3</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	182.5	
Autorisations d'achats	9.7	
Subventions et recettes sur investissements		19.6
	<u>192.2</u>	<u>19.6</u>
Investissements nets		172.6
	<u>192.2</u>	<u>192.2</u>
Financement	Mios de francs	%
Investissements nets	172.6	100.0
/. Autofinancement	70.9	41.1
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>101.7</u>	<u>58.9</u>

L'évolution de l'endettement net peut être estimée comme suit, avec la situation de la dette bancaire brute pour information :

	Endettement net	Dette bancaire brute
	(En millions de francs)	
Situation au 31.12.2011	1'948	2'334
Insuffisance d'autofinancement		
- budget 2012	81	81
- budget 2013	102	102
	<u>2'131</u>	<u>2'517</u>
Situation théorique au 31.12.2013		

7. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2012/45 de la Municipalité, du 18 octobre 2012 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2013 comme il suit :

Charges	fr. 1'829'106'300
Revenus	1'785'129'900

Excédent des charges	fr. 43'976'400
-----------------------------	-----------------------

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2013 à 2016;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2013;

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par nature
 - B. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2013
 - Brochure du projet de budget de l'exercice 2013
 - Plan des investissements pour les années 2013 à 2016

ANNEXE A

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2011	Budget 2012		Nature	Budget 2013		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'853'584'735.34	1'802'217'400	3	CHARGES	1'829'106'300	26'888'900	1.5	
551'795'974.13	550'259'500	30	CHARGES DE PERSONNEL	554'949'800	4'690'300	0.9	
1'006'425.00	875'900	300	Rétribution des autorités	692'300	-183'600	-21.0	
436'902'805.70	446'859'000	301	Traitements	450'297'300	3'438'300	0.8	
34'840.00	39'000	302	Traitements du personnel enseignant	39'000	0	0.0	
37'325'506.43	38'171'400	303	Cotisations aux assurances sociales	38'947'800	776'400	2.0	
63'466'028.45	67'205'000	304	Cotisations à la caisse de pensions	67'821'900	616'900	0.9	
6'966'123.87	7'201'400	305	Assurance-accidents	7'032'400	-169'000	-2.3	
2'539'094.00	2'006'400	307	Prestations à des retraités	1'990'500	-15'900	-0.8	
0.00	-16'500'000	308	Economie de personnel	-17'000'000	-500'000	3.0	
3'555'150.68	4'401'400	309	Autres charges de personnel	5'128'600	727'200	16.5	
496'572'191.37	533'440'500	31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	506'885'100	-26'555'400	-5.0	
3'839'871.43	4'107'400	310	Imprimés et fournitures de bureau	3'921'400	-186'000	-4.5	
11'905'237.44	12'580'800	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'458'600	-122'200	-1.0	
252'805'945.11	275'630'300	312	Eau, énergie et chauffage	254'794'100	-20'836'200	-7.6	
18'338'831.90	18'450'000	313	Marchandises	18'428'900	-21'100	-0.1	
20'598'553.12	18'586'000	314	Entretien des biens immobiliers	18'297'500	-288'500	-1.6	
14'344'056.27	15'402'900	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	14'721'100	-681'800	-4.4	
40'149'247.66	44'016'800	316	Loyers et redevances d'utilisation	41'975'500	-2'041'300	-4.6	
2'993'648.92	3'182'300	317	Déplacements, débours, dédommagements	3'326'500	144'200	4.5	
97'594'626.20	108'915'000	318	Autres prestations de tiers	104'872'700	-4'042'300	-3.7	
34'002'173.32	32'569'000	319	Impôts, taxes et frais divers	34'088'800	1'519'800	4.7	
69'513'638.54	71'542'000	32	INTERETS DIVERS	65'100'000	-6'442'000	-9.0	
69'469'449.14	71'400'000	322	Intérêts des dettes	65'000'000	-6'400'000	-9.0	
44'189.40	142'000	329	Autres intérêts passifs	100'000	-42'000	-29.6	

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2011	Budget 2012		Nature	Budget 2013		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
124'544'662.93	123'657'700		33 AMORTISSEMENTS	128'999'600	5'341'900	4.3	
18'380'707.73	13'220'200		330 Pertes, défalcons, moins-values	12'998'300	-221'900	-1.7	
106'163'955.20	110'437'500		331 Amortissements du patrimoine administratif	116'001'300	5'563'800	5.0	
256'235'157.00	270'479'200		35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	290'104'600	19'625'400	7.3	
255'864'591.55	270'022'000		351 Participation à des charges cantonales	289'661'700	19'639'700	7.3	
370'565.45	457'200		352 Participation à des charges de communes	442'900	-14'300	-3.1	
80'607'186.41	81'684'000		36 SUBVENTIONS ACCORDEES	83'091'500	1'407'500	1.7	
75'786'427.93	76'634'100		365 Subventions à des institutions	77'715'500	1'081'400	1.4	
4'820'758.48	5'049'900		366 Aides individuelles	5'376'000	326'100	6.5	
115'773'369.82	7'669'600		38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	8'265'200	595'600	7.8	
115'773'369.82	7'669'600		380 Attributions aux réserves	8'265'200	595'600	7.8	
158'542'555.14	163'484'900		39 IMPUTATIONS INTERNES	191'710'500	28'225'600	17.3	
158'542'555.14	163'484'900		390 Imputations internes	191'710'500	28'225'600	17.3	

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2011	Budget 2012		Nature	Budget 2013		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'754'416'909.61	1'770'037'400	1'785'129'900	4 REVENUS	1'785'129'900	15'092'500	0.9	
478'643'408.39	470'800'000	482'440'000	40 IMPOTS	482'440'000	11'640'000	2.5	
312'439'047.29	312'000'000	321'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	321'000'000	9'000'000	2.9	
107'106'506.05	95'000'000	100'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	100'000'000	5'000'000	5.3	
34'100'650.70	34'300'000	35'500'000	402 Impôts fonciers	35'500'000	1'200'000	3.5	
7'498'209.00	9'000'000	8'000'000	404 Droits de mutation	8'000'000	-1'000'000	-11.1	
11'095'503.70	15'000'000	12'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	12'000'000	-3'000'000	-20.0	
6'403'491.65	5'500'000	5'940'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'940'000	440'000	8.0	
2'536'260.40	2'558'500	3'988'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	3'988'500	1'430'000	55.9	
2'536'260.40	2'558'500	3'988'500	410 Patentes, concessions	3'988'500	1'430'000	55.9	
131'372'681.65	113'696'900	108'748'400	42 REVENUS DES BIENS	108'748'400	-4'948'500	-4.4	
2'925'439.86	2'001'000	2'000'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'000'000	-1'000	0.0	
79'334.12	45'000	50'300	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	50'300	5'300	11.8	
29'424'645.21	30'281'700	30'693'800	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	30'693'800	412'100	1.4	
19'689'054.32	3'519'200	3'559'100	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'559'100	39'900	1.1	
41'440'444.06	41'594'100	35'437'400	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	35'437'400	-6'156'700	-14.8	
37'813'764.08	36'255'900	37'007'800	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	37'007'800	751'900	2.1	
707'944'293.14	743'691'200	720'614'600	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	720'614'600	-23'076'600	-3.1	
5'164'861.62	4'963'300	5'477'800	431 Emoluments administratifs	5'477'800	514'500	10.4	
232'018'478.08	243'463'900	242'638'000	434 Redevances et prestations facturées	242'638'000	-825'900	-0.3	
419'279'831.59	441'493'600	418'227'500	435 Ventes	418'227'500	-23'266'100	-5.3	
12'718'202.21	9'894'700	10'097'900	436 Dédommagements de tiers	10'097'900	203'200	2.1	
17'786'398.00	22'100'000	23'650'000	437 Amendes	23'650'000	1'550'000	7.0	
11'952'910.19	11'268'300	11'460'000	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	11'460'000	191'700	1.7	
9'023'611.45	10'507'400	9'063'400	439 Autres recettes	9'063'400	-1'444'000	-13.7	

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2011	Budget 2012		Nature	Budget 2013		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
6'880'270.05	4'900'000		44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	5'000'000	100'000	2.0	
6'880'270.05	4'900'000		441 Part à des recettes cantonales	5'000'000	100'000	2.0	
258'614'454.64	259'371'900		45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	261'454'800	2'082'900	0.8	
13'123'674.05	14'084'700		450 Participation de la Confédération aux charges	13'862'300	-222'400	-1.6	
239'701'509.84	238'627'900		451 Participation du Canton aux charges	240'606'100	1'978'200	0.8	
5'789'270.75	6'659'300		452 Participation de communes aux charges	6'986'400	327'100	4.9	
1'937'298.05	1'473'400		46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'761'900	288'500	19.6	
161'986.15	121'000		460 Subventions de la Confédération	119'000	-2'000	-1.7	
1'775'311.90	1'352'400		461 Subventions du Canton	1'458'900	106'500	7.9	
0.00	0		469 Autres subventions	184'000	184'000	-	
7'945'688.15	10'060'600		48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	9'411'200	-649'400	-6.5	
7'945'688.15	10'060'600		480 Prélèvements sur les réserves	9'411'200	-649'400	-6.5	
158'542'555.14	163'484'900		49 IMPUTATIONS INTERNES	191'710'500	28'225'600	17.3	
158'542'555.14	163'484'900		490 Imputations internes	191'710'500	28'225'600	17.3	
99'167'825.73	32'180'000		EXCEDENT DE CHARGES	43'976'400	11'796'400	36.7	

ANNEXE B

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget
	1 980	1 990	1 995	2 000	2 005	2 011	2 012	2 012	2 013
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'190.7	1'695.0	1'638.9	1'638.9	1'637.4
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	442.6	551.8	550.3	550.3	554.9
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.6	496.6	533.5	533.5	506.9
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	75.6	69.5	71.5	71.5	65.1
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	112.3	124.5	123.7	123.7	129.0
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	91.4	256.2	270.5	270.5	290.1
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	73.3	80.6	81.7	81.7	83.1
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.9	115.8	7.7	7.7	8.3
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'154.6	1'595.8	1'606.7	1'606.7	1'593.4
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	403.5	478.6	470.8	470.8	482.4
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.9	2.5	2.6	2.6	4.0
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	61.3	131.4	113.7	113.7	108.7
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	614.8	708.0	743.7	743.7	720.6
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	4.3	6.9	4.9	4.9	5.0
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	62.0	258.6	259.4	259.4	261.5
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.5	1.9	1.5	1.5	1.8
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	4.3	7.9	10.1	10.1	9.4
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	36.1	99.2	32.2	32.2	44.0
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	74.5	114.8	75.9	75.9	70.9

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport photocopié de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur

La commission des finances a traité du préavis 2012/45 ainsi que du budget et du plan des investissements au cours de ses séances des 12, 14, 19 et 23 novembre 2012. Préalablement, chaque sous-commission a obtenu de la direction la concernant toutes les informations complémentaires souhaitées, et a établi un rapport.

La commission des finances, consciente de ses responsabilités vis-à-vis du Conseil communal et de la population, a travaillé dans un esprit de sérieux et d'exhaustivité. Ce rapport est concis et se concentre pour ses remarques sur les points faisant l'objet d'un consensus.

Le préavis, le budget, le plan des investissements ainsi que les rapports des sous-commissions ont été intégralement passés en revue. La commission a également examiné le Plan structurel d'amélioration financière ainsi que le communiqué de presse de Standard & Poor's (S&P) relatif à la notation de la Ville de Lausanne. Conformément aux engagements pris devant le Conseil par la conseillère municipale et le président de la commission des finances ces documents figurent intégralement en annexe. Les évolutions des effectifs par direction sont également jointes à ce rapport.

1. Considérations générales et politiques

La Commission salue le fait que la documentation fournie contient désormais les chiffres de la dette. Au 31 décembre 2011, l'endettement net de la Ville s'élevait à 1,948 milliard de francs. Compte tenu des insuffisances d'autofinancement des budgets 2012 et 2013, il s'élèvera, théoriquement, à 2,131 milliards à fin décembre 2013. La dette bancaire brute pour sa part devrait passer de 2,334 à 2,517 milliards. Cette augmentation découle principalement du niveau élevé des investissements. La notation de S&P explique également les différents scénarios envisageables pour les prochaines années. La note A+ à long terme et la perspective stable reflètent le cadre institutionnel prévisible et équilibré des communes vaudoises et la gouvernance et la gestion financières positives de la Ville de Lausanne et son économie riche et résiliente, avec des spécialisations porteuses dans les domaines de la santé et de l'enseignement.

Suivant sa vision, on jugera différemment le projet de budget 2013. Ce qui n'est pas contesté est que le déficit tel que prévu par la Municipalité se monte à 44 millions de francs. Les charges communales augmentent de 0,2 %. Il n'y a donc pas une baisse des dépenses mais une faible augmentation. Cette appréciation globale doit immédiatement être nuancée. Les coûts en relation avec les charges cantonales et péréquatives augmentent de 20 millions, ce qui correspond à près de 4 points d'impôts. Dans le même temps, les marges liées aux Services industriels diminuent de 14 millions. A cela s'ajoute une augmentation des charges d'amortissements de 5,4 millions, conséquences des investissements en augmentation ces dernières années.

La situation est également contrastée si l'on s'en réfère aux effectifs des employés communaux. Les mesures du PSAF diminuent les effectifs communaux de 38 équivalents plein temps (EPT). Toutefois, les effectifs globaux nets augmentent de 40 EPT (évolutions par direction en annexe).

L'objectif municipal de trouver par un effort global et pérenne 40 millions de francs nets d'ici 2014, pour moitié en réduction de charges et pour moitié en augmentation des revenus est controversé (12 millions de réductions et 10 millions de recettes dans le budget 2013).

On notera que malgré l'élévation de la dette, la charge d'intérêt diminue de 6,4 millions, tandis que les recettes fiscales augmentent quant à elles de 11,6 millions. Pour rappel l'arrêté d'imposition fixe le taux communal à 79 points. Il n'a pas été modifié à l'occasion de l'adoption de la nouvelle politique en matière de déchets. Les recettes fiscales dans le budget 2013 progressent de 2,5 % par rapport au budget 2012.

La commission des finances partage les inquiétudes de la Municipalité face aux charges dynamiques sur lesquelles la politique communale n'a pas prise, telles que décrites ci-dessous.

Évolution des acomptes liés à la péréquation

L'évolution des charges calculées dans le cadre des acomptes 2013 établi par le canton dans le cadre de la péréquation est visible à la page 10 et 16 du préavis, il s'agit de:

- La contribution de la ville au fonds de péréquation (106.5 millions);
- La contribution de la ville à la facture sociale (101 millions);
- Le retour du fonds de péréquation intercommunal (- 171.1 millions).

En termes nets, il s'agit d'un montant de 36.4 millions que la Ville devra payer en 2013 soit 20.2 millions de plus qu'en 2012.

La commission des finances soutient la volonté d'une analyse structurelle des charges de la Ville et des entités qui assument des tâches au-delà des obligations légales communales.

Investissements de remplacement

La vétusté de certains équipements soulève la question de la politique en matière de remplacement des biens d'investissement dont la durée de vie dépasse les 12 ans. Avec une économie proche de la récession dans l'Union européenne et les déficits communaux et cantonaux annoncés en Suisse, les fabricants de biens d'équipement peuvent être amenés à offrir des conditions d'achat particulièrement favorables au cours des prochaines années.

A l'unanimité la commission demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une politique active en matière d'investissements de remplacement pour ce type de biens.

2. Analyse direction par direction

2.1 Administration générale et culture

La sous-commission, composée de Mme Allaz et de M. Laurent, a obtenu du syndic et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Ils n'ont pas formulé de remarques.

Une proposition d'amendement technique a été demandée par la commission et acceptée à l'unanimité. Il s'agit d'un amendement globalement neutre afin d'inclure dans le budget 2013 le rééquilibrage des comptabilités de directions suite à la réorganisation des dicastères décidées par le Municipalité. Les rubriques suivantes sont modifiées : 1101.301 : + 40'000.- ; 1101.303 : + 3'500.- ; 1101.304 : + 6'500.- ; 2000.301 : - 72'000.- ; 2000.303 : -6'300.- ; 2000.304 : - 11'700.- ; 3000.301 : + 32'000.- ; 3000.303 : +2'800.- ; 3000.304 : + 5'200.-.

Les amendements refusés figurent en annexe avec l'ensemble des amendements traités par la commission.

Le budget de cette direction tel qu'amendé est accepté par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

2.2 Sports, intégration et protection de la population

La sous-commission, composée de Mme Longchamp et de M. Gaillard, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Un amendement est présenté afin que la hausse des tarifs des abonnements et des entrées des patinoires et piscines ne soit pas inscrite au budget. Au vote, cet amendement a obtenu 7 oui contre 7 non et 1 abstention.

Les amendements refusés figurent en annexe avec l'ensemble des amendements traités par la commission.

Le budget de cette direction tel qu'amendé est accepté par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

2.3 Logement et Sécurité publique

La sous-commission, composée de MM. Jean-François Cachin et Giampiero Trezzini, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

La commission de finances, par 11 voix, 3 abstentions et sans opposition, demande à ce que tous les dicastères présentent l'information concernant le patrimoine de la Ville selon la même logique que ce qui a été produit par Logement et Gérances.

Les amendements refusés figurent en annexe avec l'ensemble des amendements traités par la commission.

Le budget de cette direction tel qu'amendé est accepté par 8 oui, 2 non et 5 abstentions.

2.4 Travaux

La sous-commission, composée de MM. Bonnard et Ghelfi, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Un amendement est présenté afin que la suppression du remboursement des macarons partiellement utilisés ne soit que partielle. Le remboursement est maintenu à raison de 50% si la résiliation intervient dans les premiers 6 mois.

Au vote, l'amendement est accepté par 8 oui contre 7 non.

Les amendements refusés figurent en annexe avec l'ensemble des amendements traités par la commission.

Le budget de cette direction tel qu'amendé est adopté par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

2.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale

La sous-commission, composée de Mme Bergmann et de M. Buclin, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Les amendements refusés figurent en annexe avec l'ensemble des amendements traités par la commission.

Le budget de cette direction est accepté par 8 oui, 4 non et 3 abstentions.

2.6 Finances et patrimoine vert

La sous-commission, composée de MM. Stauber et Clivaz, a obtenu de la directrice et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Le budget de cette direction est accepté par 10 oui, 1 non et 4 abstentions.

2.7 Services industriels

La sous-commission, composée de MM. Payot et Mivelaz, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Le budget de cette direction est accepté par 10 oui, 1 non et 4 abstentions.

3 Plan des investissements et évolution présumée de la situation financière pour 2013

Le plan n'appelle pas de commentaires particuliers. Etant donné sa date d'adoption par la Municipalité, il ne tient évidemment pas compte d'un certain nombre de préavis votés dans l'intervalle par le Conseil communal, par exemple celui relatif à la stratégie de déploiement de la fibre optique.

4 Conclusions

Au terme de ce rapport, nos remerciements vont à M. Barbi, chef du Service financier, à Mme Huber et à MM. Vaney et Bourquin, pour leur suivi de la Commission des finances et leurs aides précieuses. Que soient aussi remerciés les représentants de l'administration pour leur disponibilité envers chaque sous-commission, ainsi que les commissaires pour leurs rapports.

Au final, la conclusion 1 du préavis 2010/45, est amendée ainsi :

- Total charges :	fr.	1'829'176'300
- Total revenus :	fr.	1'785'129'900
- Excédent de charges : fr		44'046'400

Elle est acceptée par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

La conclusion 2 est acceptée par 12 oui, sans opposition et 3 abstentions.

Des commissaires proposent une conclusion 2 bis : « *La Municipalité est invitée à proposer au Conseil communal d'annuler les préavis 2011/17, 2012/7, 2012/21 et 2012/22, sous réserve des montants déjà dépensés et engagés* ». **Cette conclusion est rejetée par 13 non contre 2 oui, sans abstention.**

La conclusion 3 est acceptée par 13 oui contre 2 non, sans abstention.

Lausanne, le 26 novembre 2012

Pierre-Antoine Hildbrand, président

Annexes :

PSAF (1-4)

Communiqué S&P

Evolution des effectifs par direction

Ensemble des amendements examinés

PSAF - Adaptation des recettes taxes et tarifs pour une meilleure couverture des charges (mesures > CHF 20'000)

N°	Mesures	Total net (2012/2013)
1 - AGC		-75'000
110	Secrétariat municipal	-75'000
1	Augmentation de de l'indemnité cantonale pour le vote des Suisses de l'étranger	-75'000
2 - SIPP		-2'541'500
210	Sports	-282'100
2	Hausse des tarifs des abonnements et des entrées (patinoires et piscines)	-158'500
3	Financement de 20% des charges de fonctionnement des piscines de quartier par FDD	-93'600
4	Facturation des prestations de mise à disposition de matériel (transport et main d'œuvre)	-30'000
220	Polcom	-1'580'000
5	Augmentation des taxes d'usage des infrastructures portuaires	-300'000
6	Adaptation des tarifs et prolongation d'horaires	-1'100'000
7	Taxe d'exploitation débits boissons alcooliques (résultats de dernières taxations)	-180'000
230	CH	-165'000
8	Adaptation des tarifs et émoluments concernant la communication de renseignements et la délivrance d'attestation de résidence.	-65'000
9	Adaptation des tarifs et émoluments concernant l'enregistrement d'une arrivée à Lausanne	-100'000
250	SPSL	-514'400
10	Facturation de prestations actuellement non facturées (tente NACA 7, feux voitures en ville de Lausanne, etc.)	-25'000
11	Facturation des charges et contrôles pour les constructions et établissements publics	-250'000
12	Participation de l'ECA au poste de responsable méthodologique de l'instruction au simulateur	-66'700
13	Participation financière des communes du district de Lausanne aux charges de la protection civile (AGILE)	-172'700
3 - LSP		-953'100
310	Police	-76'500
14	Contrôle stationnement, vitesse et zones foraines	-46'500
15	Augmentation du prix des médailles pour les clefs	-30'000
330	SLG	-380'000
16	Réévaluation et ajustement des DDP	-380'000
330	SLG	-121'600
17	Revalorisation des loyers des places de stationnement hors droit du bail	-121'600
390	SAS	-375'000
18	Nouvelle règle d'indemnisation des caisses de compensation par l'OFAS	-375'000
4 - TrX		-5'403'000
420	Rtes et mobilité	-913'000
19	Facturation au Canton des frais d'entretien du territoire appartenant à la Confédération (OFROU)	-300'000
20	Facturation des frais de nettoyage du domaine public à des tiers (hors manifestations)	-45'000
21	Hausse du prix des macarons	-400'000
22	Hausse du tarif pour la réservation de place de parc lors de déménagement	-56'000
23	Recherche de mandats pour le faucardage de ports et rives du lac d'autres communes	-50'000
24	Subventionnement (20 %) des délégués "vélo" et "piétons" dans le cadre du schéma directeur du centre (PALM).	-32'000
25	Suppression du tarif préférentiel pour le parking de Bellevue	-30'000
430	Urbanisme	-380'000
26	Augmentation émoluments autorisations	-150'000
27	Examen préalable des dossiers	-180'000
28	Renvoi des dossiers non conformes	-50'000
460	Assainissement	-4'000'000
29	Nouveau règlement sur la gestion des déchets (taxe poubelle)	-4'000'000
470	Eauservice	-110'000
30	Augmentation des recettes factures labo autres communes	-40'000
31	Nouvelles recettes liées au contrat avec Bussigny	-70'000
5 - DEJCS		-156'700
580	Ecole	-156'700
32	Augmentation de l'émolument pour les abonnements	-156'700
6 - FIPAV		-63'000
660	SPADOM	-63'000
33	Développement des activités commerciales des magasins des cimetières	-35'000
34	Nouveau tarif de facturation horaire pour l'Etat des travaux horticoles	-28'000
7 - SIL		-621'600
700	SDS	-21'600
35	Facturation du loyer à SI-REN SA	-21'600
701	COSI	-125'000
36	Augmentation de la contribution cantonale pour la formation des apprentis	-40'000
37	Facturation des prestations de la cellule juridiques à des entités tierces (SI-REN, Boisy, etc.)	-75'000
74	GAZ	-75'000
38	Facturation des heures de prestations turbine à gaz: Actuellement, diverses prestations de la TAG ne sont pas facturées à des privés.	-25'000
39	Réévaluer la location des compteurs chauffage à distance (CAD):	-50'000
76	SEL	-250'000
40	Participation de tiers aux prestations gratuites	-200'000
41	Réalisation de prestations d'entretien poste de transformation pour tiers	-50'000
77	SIMA	-150'000
42	Augmentation du chiffre d'affaires du réseau coaxial "Hybrid Fibre Coaxial" (HFC)	-150'000
	Total général	-9'813'900

PSAF - Détail des non renouvellements d'effectifs (mesures sur la masse salariale)

Unité budgétaire	EPT	Détail des mutations
5 ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE		
5400	-1.50	diminution de postes de physiothérapeute
5500	-0.60	diminution de poste de médecin dentiste
5612	-0.20	diminution de poste de secrétaire
5614	-2.61	diminution de postes (concierge et organiste)
5800	-0.34	personnel classe verte
	-5.25	
6 FINANCES ET PATRIMOINE VERT		
6601	-1.00	non remplacement du poste d'animateur de classes
6700	-0.20	diminution du taux d'activité d'un magasinier
6800	-0.60	diminution de 0.6 EPT du plan des postes au Service de la révision, s/2011
6900	-1.00	diminution de 1 EPT à la caisse communale suite au départ à la retraite d'un collaborateur
	-2.80	
7 SERVICES INDUSTRIELS		
70	-1.00	non remplacement d'une secrétaire
	-1.00	
	-37.98	TOTAL

PSAF - Optimisation des frais de fonctionnement (>CHF 20'000)

N°	Mesures	Total net (2012/2013)
1 - AGC		-520'000
110 - Secrétariat municipal		-240'000
1	Suppression de la participation aux frais de fonctionnement de la CADEV au secrétariat municipal.	-240'000
150 - SOI		-280'000
2	Réduction de 20% des coûts d'impression sur les MFP et les imprimantes traditionnelles	-50'000
3	Réduction de la consommation électrique des PC	-80'000
4	Remboursement d'une partie des coûts de téléphonie mobile par Swisscom par la mise en place d'un système gestion des appels acheminés via VoipGate	-50'000
5	Renégociation avec Swisscom de tarifs EMC pour les appels de fixes à mobiles.	-100'000
2 - SIPP		-500'000
220 - Polcom		-500'000
6	Adaptation des tarifs du Centre funéraire de Montoie	-500'000
3 - LSP		-293'000
330 - SLG		-200'000
7	Economie sur la rubrique "Entretien"	-200'000
370 - Bibliothèques		-93'000
8	Renoncement à la production audiovisuelle pour la Ville; Diminution des travaux de reliure confiés à des tiers; Diminution des travaux de restauration de biens à valeur patrimoniale (1 registre en moins par année); Adaptation des tarifs des microformes (prestation dédiée au secteur privé/commercial)	-93'000
4 - TrX		-1'125'000
420 - Rtes et mobilité		-590'000
9	Simplification de la manifestation "En ville sans ma voiture"	-25'000
10	Plus de remboursement des titres de transport pour les autres occupants de la voiture). Cette mesure impacte l'abonnement TL des passagers lors de l'utilisation du P+R Vennes.	-100'000
11	Suppression des mandats externes pour le nettoyage des abribus et décoration des armoires (SEL + RM) pour limiter les interventions pour enlever les tags	-70'000
12	Suppression des remboursements de macarons partiellement utilisés	-140'000
13	Suppression du mandat externe pour la distribution du courrier entre les différents sites du service - prestation effectuée par l'huissière du Service coordination & cadastre	-25'000
14	Suppression du mandat externe pour le lavage des corbeilles à déchets	-30'000
15	WC public sans eau . Les économies sur l'eau se feront à partir de 2013.	-200'000
460 - Assainissement		-85'000
16	Baisse du tarif par habitant de la participation à Gedrel SA. Le Conseil d'administration de Gedrel SA a décidé de baisser la participation des communes membres du périmètre, dont Lausanne, s'agissant des frais de compactage, qui s'élevaient jusqu'au 31.12.2011 à CHF 6.50/habitant et depuis le 01.01.2012 à CHF 5.-/habitant. Ainsi, la facture de Gedrel SA adressée aux communes du périmètre pour ladite prestation sera moins importante.	-35'000
17	Transfert de l'Office de l'hygiène et de l'habitat à Urbanisme (il s'agit uniquement de l'économie liée au niveau des synergies de travail).	-50'000
470 - Eauservice		-450'000
18	Diminution de l'entretien des usines	-50'000
19	Diminution des achats d'eau	-100'000
20	Diminution des frais de génie civil suite à une diminution de l'entretien du réseau	-300'000
5 - DEJCS		-426'100
521 - STI		-50'000
21	Diminution des coûts de voyage des demandeurs d'emploi placés dans les institutions d'accueil dans les pays de l'Est	-50'000
561 - SJL		-30'000
22	Adaptation des prestations dans le domaine de l'initiation culturelle	-30'000
580 - Ecole		-346'100
23	Diminution du nombre d'heures affectées aux grands nettoyages d'été des bâtiments scolaires	-296'100
24	Optimisation de la gestion des réfectoires scolaires	-50'000
6 - FIPAV		-470'500
660 - SPADOM		-440'500
25	Diminution des mandats d'entretien des bâtiments	-48'000
26	Diminution des mandats externes, réduction des coupes de bois, réduction des entretiens du pâturage des Amburnex, préparation interne des branches de sapins.	-150'000
27	Gestion du stock de vin au Salv et plus chez des mandataires externes	-20'500
28	Recours à des moyens internes pour les entretiens de chemin, réduction des rénovations de murs aux Amburnex, renoncement au reflachage et goudronnage des chemins forestiers	-30'000
29	Recours à des moyens internes pour les transports, diminution de l'exploitation du bois, donc des besoins externes en débardage	-65'000

PSAF - Optimisation des frais de fonctionnement (>CHF 20'000)

N°	Mesures	Total net (2012/2013)
30	Recours accrus à la production interne pour les plantations	-30'000
31	Réduction de la campagne annuelle des goudronnages, recours à des moyens internes pour les travaux	-50'000
32	Suppression des civilistes	-47'000
	670 - SALV	-30'000
33	Réduction du coût des licences SRM (SAP) par rapport à 2012	-30'000
	7 - SIL	-1'664'100
	701 - COSI	-84'600
34	Réduction des envois de factures (Trimestrialisation des acomptes/décomptes: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP; Réduction des envois de factures pour les clients LSV/DD: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP; Envoi d'une facture par année pour les clients VdL: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP; Projet cityphone: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP)	-57'600
35	Réduction du budget évolution SAP de 20 jours/an (20*1350.-)	-27'000
	74 - GAZ	-1'005'000
36	Arrêt de la turbine à gaz (TAG): Proposition de mettre en stand-by la TAG durant 3 à 5 ans: contrat d'entretien finit au 30 juin 2012, pas renouvelé sous cette forme.	-965'000
	76 - SEL	-305'000
37	Ralentissement des entretiens de l'éclairage public (EP)	-50'000
38	Réduction de l'entretien des espaces verts	-30'000
39	Réduction générale d'achat de matériel	-150'000
40	Réduction générale sur les diverses indemnités	-30'000
41	Renoncer bathymétrie après purge (à faire payer par le demandeur)	-45'000
	77 - SIMA	-150'000
42	Négociation des licences d'entretien du serveur internet DOCSIS	-150'000
	78 - SILCOM	-109'500
43	Réduction des envois de factures (Trimestrialisation des acomptes/décomptes: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP; Réduction des envois de factures pour les clients LSV/DD: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP; Envoi d'une facture par année pour les clients VdL: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP; Projet cityphone: réduction des impressions/affranchissements et taxes CCP)	-109'500
	Total général	-4'998'700

PSAF - Optimisation des subventions

N°	Mesures	Total net (2012/2013)
1 - AGC		-450'000
	130 - DEVCOM	-50'000
1	Diminution de la subvention City management	-50'000
	140 - Culture	-400'000
2	Augmentation des subventions en faveur du Romandie	100'000
3	Diminution des casuelles "Spectacles divers, promotion et diffusion"	-80'000
4	Diminution des casuelles Cinéma	-80'000
5	Diminution des casuelles Danse (neutre avec le préavis culture)	-50'000
6	Diminution des casuelles Littérature (neutre avec le préavis culture)	-15'000
7	Diminution des casuelles Musique	-100'000
8	Diminution des subventions en faveur de : Camerata (neutre avec le préavis culture)	-20'000
9	Diminution des subventions en faveur de : Fête de la musique (neutre avec le préavis culture)	-5'000
10	Diminution des subventions en faveur de : Lausanne Estivale (neutre avec le préavis culture)	-20'000
11	Diminution des subventions en faveur de : Petit Théâtre (neutre avec le préavis culture)	-20'000
12	Diminution des subventions en faveur de : Prix de Lausanne (neutre avec le préavis culture)	-20'000
13	Diminution des subventions en faveur de : Sévelin 35 (neutre avec le préavis culture)	-20'000
14	Diminution des subventions en faveur de : Sinfonietta (neutre avec le préavis culture)	-60'000
15	Diminution des subventions en faveur de : Théâtre Double Jeu (neutre avec le préavis culture)	-10'000
2 - SIPP		-240'000
	210 - Sports	-240'000
16	Abandon de la manifestation "Exaequo" - plus de subvention versée	-20'000
17	Abandon de la subvention - Tournoi international de hockey sur glace Pee Wee	-10'000
18	Diminution de la subvention accordée annuellement à City Events	-5'000
19	Diminution de la subvention accordée annuellement aux clubs "phare" - sport d'élite	-20'000
20	Diminution de la subvention accordée au Women Sport Evasion (manifestation commerciale)	-5'000
21	Diminution des subventions - Fédérations sportives internationales – Aide à l'installation	-65'000
22	Diminution des subventions - grande manifestation annuelle (Championnats du Monde de course d'orientation. La subvention est de 200'000 francs en 2012)	-50'000
23	Diminution des subventions - Académie internationale des sciences et techniques du sport	-15'000
24	Diminution des subventions aux clubs sportifs	-50'000
5 - DEJCS		-310'000
	511 - SSL	-150'000
25	Participation de l'Etat à la mise en œuvre à Lausanne du programme cantonal de prévention des maladies transmissibles - échange de matériel stérile	-100'000
26	Réduction des prix des cours ciféa suite à appel d'offres	-50'000
	521 - STI	-60'000
27	Diminution du budget de subvention aux institutions : ./ Fr. 30'000.-- "FEEL-Espace savoir et intégration"	-30'000
28	Diminution du budget de subvention aux institutions : ./ Fr.30'000.-- "casuelles"	-30'000
	561 - SJL	-100'000
29	Réduction de la subvention à la FASL en 2013 et 2014. L'augmentation de la subvention FASL par rapport au plan des investissements reste de rigueur pour les Maisons de quartier.	-80'000
30	Réduction de la subvention à la Fièvre, skatepark	-10'000
31	Réduction de la subvention au Fonds de soutien à des projets d'adolescents et de jeunes adultes de 10'000.--. Le fonds du conseil des jeunes pourra palier à ces manques.	-10'000
Total général		-1'000'000

Communiqué de presse

S&P confirme la note 'A+' de la Ville de Lausanne. La perspective reste stable.

PARIS, le 31 octobre 2012. Standard & Poor's confirme la note de référence à long terme 'A+' de la Ville de Lausanne. La perspective reste stable.

La note 'A+' reflète le cadre institutionnel « prévisible et équilibré » des communes vaudoises, la gouvernance et la gestion financières « positives » de la Ville de Lausanne et son économie riche et résiliente, avec des spécialisations porteuses dans les domaines de la santé et de l'enseignement. La note tient également compte d'engagements hors-bilan limités et de nos anticipations selon lesquelles la Ville présentera de solides performances budgétaires.

Toutefois, la note est contrainte par la dette consolidée élevée de la Ville, sa situation de liquidité « négative » et par le volume important des engagements non-couverts au titre de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL).

Standard & Poor's considère la gouvernance et la gestion financières de la Ville de Lausanne comme « positives », grâce à la volonté forte de la Municipalité de maintenir de solides performances budgétaires et de contenir son endettement, à une planification financière pour la législature détaillée et réaliste, et à une gestion de la dette prudente. En 2011, grâce notamment à sa maîtrise des charges courantes, la Ville a présenté un boni de fonctionnement de 7,7% des revenus courants, légèrement plus élevé que ce que nous avons anticipé dans notre scénario central de l'année dernière. De plus, du fait d'un niveau d'investissement en retrait par rapport à nos projections, Lausanne a affiché un besoin de financement très modéré de 1,8% des revenus totaux, en deçà de nos anticipations (3%).

Dans notre scénario central pour 2012-2014, nous estimons que la Ville affichera de bonnes performances budgétaires, grâce à sa maîtrise des charges courantes et à la mise en œuvre de son plan structurel d'amélioration financière (PSAF) qui devrait lui permettre de dégager structurellement 40 millions de Francs suisses d'ici à 2014, pour moitié par ajustement des charges et pour moitié par relèvement des revenus. Néanmoins, sous l'effet d'une « facture sociale » en hausse, d'une perte nette en 2013 de 5 millions de Francs suisses au titre de la péréquation et d'une baisse des marges des services industriels, nous anticipons une érosion graduelle du boni de fonctionnement à 7% des revenus courants en 2014. Toutefois, ces bonis de fonctionnement permettraient à la Ville de présenter des besoins de financement après investissements très modérés à moins de 2% des revenus totaux d'ici à 2014 (hors recapitalisation de la CPCL). Outre une érosion du boni de fonctionnement, nos projections se fondent sur un léger relèvement de l'effort d'investissement brut à 159 millions de Francs suisses entre 2012 et 2014 (hors recapitalisation de la CPCL), contre 156 millions de Francs suisses entre 2009 et 2011.

Grâce à ces solides performances budgétaires, la Ville serait très proche d'une stabilisation de sa dette consolidée à un niveau élevé de 160% des revenus courants. Néanmoins, en raison de la recapitalisation de la CPCL en 2012 (part communale de 182,5 millions de Francs suisses), la dette consolidée devrait atteindre 172% des revenus courants en 2014. Par ailleurs, en dépit de cette recapitalisation, notre appréciation de l'endettement de la Ville resterait négativement affectée par ses engagements non-couverts élevés au titre de la CPCL qui devraient continuer à représenter plus de 50% de ses revenus courants.

Liquidité « négative »

Standard & Poor's juge « négative » la situation de liquidité de la Ville de Lausanne. Nous estimons que le ratio de couverture du service annuel de la dette restera « très négatif » au cours des 12 prochains mois. L'excédent net moyen de trésorerie et les tirages disponibles sur la ligne de trésorerie auprès de la Banque cantonale vaudoise (AA/Négative/A-1+) devraient couvrir moins de 40% du

service de la dette (dette à court terme incluse) au cours des 12 prochains mois. Néanmoins, nous estimons que ce très faible ratio de couverture est atténué par l'accès « important » de Lausanne à la liquidité externe.

Perspective : Stable

La perspective stable reflète, selon nous, la forte volonté et la capacité de la Municipalité à contenir ses besoins de financement à un niveau modéré au cours des prochaines années. Nous estimons que l'endettement consolidé de la Ville devrait rester relativement stable d'ici à 2014 (hors recapitalisation de la CPCL). En incluant cette recapitalisation, la dette consolidée devrait atteindre 172% des revenus courants en 2014.

Dans notre scénario optimiste, grâce à un pilotage plus strict des charges courantes et à des revenus courants légèrement plus dynamiques, Lausanne présenterait des excédents de financement après investissements dès 2013. Dès lors, la Ville réduirait sa dette consolidée qui représenterait 163% des revenus courants en 2014. Ce scénario inclut aussi une amélioration de la situation de liquidité. Une action positive sur la note pourrait alors être envisagée.

A l'inverse, notre scénario pessimiste intègre une moindre maîtrise des charges courantes et un échec dans la mise en œuvre du PSAF qui se traduiraient par une détérioration structurelle du boni de fonctionnement à moins de 5% des revenus courants et une augmentation des besoins de financement après investissements à plus de 5% des revenus totaux. Dès lors, la dette consolidée de Lausanne dépasserait 180% des revenus courants dès 2014. Une action négative sur la note pourrait alors être envisagée.

Ces deux derniers scénarios ne sont toutefois pas privilégiés à ce stade.

Contact presse

Violaine Grimpel, Paris + 33 (0)1 44 20 67 08
violaine_grimpel@standardandpoors.com

Contacts analytiques

Mehdi Fadli, Paris
Christophe Doré, Paris

B2013 Evolution des effectifs B2012-B2013

LEGENDE

-  Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
-  Mouvement d'EPT entre le budget 2012 et le budget 2013
-  Réorganisation de la Municipalité du 11.09.2012

NB: Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
1 ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE							
1000	3.8000	4.0500	0.2500		0.2500		0.250 augmentation d'un poste de secrétaire
1001	7.0000	7.0000	0.0000				
1100	9.5000	9.7000	0.2000	0.2000			0.200 transfert poste vacant depuis 1102 (chef de groupe)
1101	4.0000	4.0000	0.0000				
1102	27.1900	25.7400	-1.4500		-0.2000		-0.200 diminution poste adjoint secrétaire municipal
					-0.2500		-0.250 diminution postes concierge du Casino
					-1.0000		-1.000 non remplacement huissier courrier
				-0.2000			-0.200 transfert poste vacant vers 1100
					0.2000		0.200 poste vacant secrétaire municipal adjoint
1200	45.0000	45.0000	0.0000		-0.8000		-0.800 chef de projet adjointe fin CDD 31.12.2012
					-0.5000		-0.500 gestionnaire d'application ATT fin CDD 31.12.2012
					-0.6000		-0.600 adjointe administrative Equitas fin CDD 31.12.2012
					-0.9000		-0.900 gestionnaire d'application métier fin CDD 31.12.2012
					-0.8000		-0.800 gestionnaire d'application ATT fin CDD 31.12.2012
					3.5000		3.500 PL - engagements pour l'USST
					0.1000		0.100 gestion du Fonds de secours
1202	2.0000	2.0000	0.0000				
1300	31.2000	28.7500	-2.4500		-1.0000		-1.000 fin de CDD pour LHR
					-1.0000		-1.000 Fin augment. prov. d'effectif - Assistante en marketing urbain
					-0.8000		-0.800 Fin augment. prov. d'effectif - resp. projet ISGRA et AIMF
					-0.8500		-0.850 diminution poste de chef téléphoniste
					-0.8000		-0.800 diminution poste secrétaire fête de la musique
					1.0000		1.000 EPT financé par le FDD
				1.0000			1.000 transfert de SI SDS

SF

1/2

B2013 Evolution des effectifs B2012-B2013

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
1401	51.3500	51.8500	0.5000		0.9000		0.900 création poste d'attachée culturelle au 01.01.2012
					-0.4000		-0.400 diminution de 2 x 0.2 EPT au MHL
							51.350 transfert du service de la culture de LSP
1500	72.0500	72.0500	0.0000				
1600	2.2000	2.2000	0.0000				
1601	10.8000	9.8000	-1.0000		-1.0000		-1.000 non remplacement poste 65
1602	2.0000	3.0000	1.0000		1.0000		1.000 nouveau poste
	268.0900	265.1400	-2.9500	1.0000	-3.9500	0.0000	

B2013 Evolution des effectifs B2012-B2013

LEGENDE

-  Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
-  Mouvement d'EPT entre le budget 2012 et le budget 2013
-  Réorganisation de la Municipalité du 11.09.2012

NB: Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
2 SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION							
2000	12.350	15.450	3.10		3.90		3.90 transfert du BLJ de EJCS (5210)
					-0.80		-0.80 transfert de l'Observatoire de la sécurité à LSP (3000)
2001	2.950	2.950	0.00				
2101	89.2625	88.2625	-1.00		-1.00		-1.00 employé d'installation sportive (ski-lift)
2200	25.300	25.300	0.00				
2201	16.500	15.000	-1.50		-0.50		-0.50 diminution d'un demi poste d'organiste
					-1.00		-1.00 employé au centre funéraire
2300	36.450	36.450	0.00				
2400	0.000	0.000	0.00				
2500	155.400	152.400	-3.00		-2.00		-2.00 sapeurs pompiers, non remplacement
					-1.00		-1.00 sapeurs pompiers, compensation harmonisation salariale
2501	28.700	29.200	0.50		-1.00		-1.00 employé de bureau au Centre de La Rama
					1.50		1.50 réorganisation du centre de formation de la RAMA
2502	40.500	40.500	0.00				
2503	13.000	11.000	-2.00		-2.00		-2.00 diminution de 2 adjoints PFO
2703	65.400	65.400	0.00				65.400 transfert du Service des assurances sociales
	485.81	481.91	-3.90	0.00	-7.00	3.10	

SF

1/1

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

LEGENDE

	Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
	Mouvement d'EPT entre le budget 2012 et le budget 2013
	Réorganisation de la Municipalité du 11.09.2012

NB: Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE							
3000	3.8000	8.9000	5.1000		4.1000	4.1000	transfert du 3900
					0.8000	0.8000	transfert de l'Observatoire de la sécurité de SIPP (2000)
					0.2000	0.2000	transfert du 3900
3101	577.200	625.500	48.30	1.00		1.00	civil, préposé aux naturalisations
				2.30		2.30	civil, secrétaire à l'Académie de police
				5.00		5.00	policiers
				25.00		25.00	policiers (aspirants, volée 2013)
				1.00		1.00	civil, radar option midi
				3.00		3.00	civil, radar option midi
				1.00		1.00	policier, radar option midi
				2.00		2.00	policier, contrôle radar des zones foraines
				8.00		8.00	garde de police, augm. effectifs de STS
						577.20	Transfert du Corps de police de SIPP
3300	47.1250	0.0000	-47.1250	-1.0000		-1.0000	non repourvue poste suite démission au 30.04.12
				-1.0000		-1.0000	non repourvue poste suite retraite au 31.10.2013
				-45.1250		-45.1250	regroupé au 3306
3301	7.5100	0.0000	-7.5100	0.2500		0.2500	acquisition immeuble Mont-d'Or - Octroi d'un poste de nettoyage à 25 %
				0.2500		0.2500	augmentation d'effectif de 0.25 EPT de nettoyeuse au Palais de Justice de Montbenon. La charge est intégralement refacturée au Canton
				-0.0200		-0.0200	différence d'arrondi sur les EPT saisis dans PeopleSoft pour arriver à un nombre d'heures attribuées "rondes"
				-7.9900		-7.9900	regroupé au 3306

SF

1/2

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
3302	37.5800	0.0000	-37.5800	-1.0000		-1.0000	Non repourvue poste à l'UCNET suite retraite au 01.09.2013
				-0.2500		-0.2500	Repourvue poste suite retraite contremaître au 01.02.2013 mais à 75 %
				-0.2500		-0.2500	Non repourvue poste nett. suite retraite au 01.07.2012
				-0.0850		-0.0850	Abandon vacants Maupas 34 et Tour 41
				-0.2500		-0.2500	Non repourvue poste nett. suite démission 31.10.2011
				-35.7450		-35.7450	Regroupé au 3306
3304	22.9000	0.0000	-22.9000	-2.2000		-2.2000	Transfert de 3 collaborateurs AIL de la division du logement au SAS
				-3.0000		-3.0000	Fin de trois CDD au 31.12.2012
				-17.7000		-17.7000	Regroupé au 3306
3306	0.0000	106.5600	106.5600	45.1250		45.1250	3300 regroupé au 3306
				7.9900		7.9900	3301 regroupé au 3306
				35.7450		35.7450	3302 regroupé au 3306
				17.7000		17.7000	3304 regroupé au 3306
3600	0.0000	0.0000	0.0000			-51.3500	transfert du Service de la culture à SIPP
3700	50.2250	49.7250	-0.5000			-0.5000	Augmentation provisoire du plan des postes jusqu'au 30.04.2012
3900	63.2000	0.0000	-63.2000	2.2000		2.2000	Transfert de 3 collaborateurs AIL de la division du logement
				4.1000		4.1000	Transfert interne du 3901
				0.2000		0.2000	Récupération du taux d'activité cédé provisoirement pour 2012 à la comptabilité de direction FIPAV lors de la réorganisation des comptabilités au 1er juillet 2011
						-4.1000	Transfert à administration et comptabilité (3000)
						-0.2000	Transfert à administration et comptabilité (3000)
						-65.4000	Transfert à SIPP (2703)
3901	4.1000	0.0000	-4.1000			-4.1000	Transfert interne au 3900
748.2400	790.6850	42.4450	0.2000	41.4450	0.8000		

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

LEGENDE

- Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
- Mouvement d'EPT entre le budget 2012 et le budget 2013
- Réorganisation de la Municipalité du 11.09.2012

NB: Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
4 TRAVAUX							
4100	50.50	51.20	0.70	-0.30	-1.00		-1.000 -1 EPT diminution ouvrier professionnel -0.300 -0.3 EPT adjoint administratif transféré au 4201 1.000 transfert d'un EPT du service d'architecture au service de la coordination et du cadastre 1.000 1 EPT chef de projet transféré du 4300
4201	364.04	360.64	-3.40	0.90	-1.00		0.900 0.9 EPT adjoint administratif transféré du 4100 et 4300 -1.000 -1 EPT ingénieur ETS fin de contrat à durée déterminée -2.000 -2 EPT diminution magasiniers -1.000 -1 EPT diminution maçon -1.000 -1 EPT diminution paveur 0.700 0.7 EPT (0.2 et 0.5 ouvriers) - Correctif, mise en conformité par rapport au plan des postes
4300	38.70	38.40	-0.30	-0.60	0.20		-0.600 -0.6 EPT adjoint administratif transféré sur 4201 0.200 0.2 EPT secrétaire augmentation taux d'activité 0.100 0.1 EPT secrétaire augmentation taux d'activité 1.000 1 EPT chef de bureau technique transféré du 460
4400	33.00	30.50	-2.50	-1.00	-0.50		-1.000 -1 EPT secrétaire fin d'augmentation temporaire d'effectif 1.000 EPT suppl. à l'office de la police des constructions -1.000 -1 EPT chef de projet transféré sur 4100 -0.500 -0.5 EPT diminution secrétaire -1.000 Transfert d'un EPT du service d'architecture au service de la coordination et du cadastre -1.000 -1 EPT diminution dessinateur

SF

1/2

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
460	241.40	235.90	-5.50	-1.50	-3.00		-1.500 -1.5 EPT diminution conducteurs de camion -3.000 -3 EPT diminution ouvriers collecte et tri -1.000 -1 EPT chef de bureau technique transféré sur 4300 1.000 1 EPT contremaître de maintenance (augm. d'effectif) -1.000 -1 EPT ingénieur ETS fin de contrat à durée déterminée
4700	131.15	133.55	2.40	0.10	0.30		0.100 0.1 EPT assistante augmentation taux d'activité 0.300 0.3 EPT nettoyeuse (augmentation d'effectif) 2.000 2 EPT adjonction appareilleurs 1.000 1 EPT dessinateur préavis Axes Forts (augm. d'effectif) -1.000 -1 EPT diminution contremaître
858.7900	850.1900	-8.6000	0.0000	-8.6000	0.0000		

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

LEGENDE

- Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
- Mouvement d'EPT entre le budget 2012 et le budget 2013
- Réorganisation de la Municipalité du 11.09.2012

NB: Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
5 ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE							
5110	9 00000	10 70	1 70000	1 00000	0 50000		-1 00000 nouveau poste d'adjoint transféré du 5112 0 50000 nouveau poste secrétaire transféré du 5112 0 20000 adaptation plan des postes avec refacturation de la masse salariale au STI (6210.00)
5111	25 30000	8 70	-16 60000	-12 60000	-9 00000		-12 60000 transfert sur 5112.32 -9 00000 transfert sur 5112.23 -1 00000 transfert sur 5112.22 -2 00000 transfert sur 5112.20 0 20000 transfert de 5112.12 0 50000 nouveau poste de secrétaire transféré du 5112 -8 80000 transfert poste de CMI sur STI
5112	211 65000	234 05	22 40000	-1 00000	-0 20000		-1 00000 transfert à J et L -0 20000 transfert sur direction -0 20000 transfert sur 5111.53 -1 00000 suppression poste AS 2 00000 transfert de 5111.51 -1 00000 transfert et transformation 0 5 5110 51 et 0 5 5111.53 -1 00000 transfert sur 5110 0 12 60000 transfert de 5111.32 2 00000 augmentation secrétaire-réceptionniste 0 40000 augmentation poste de secrétaire 1 00000 création poste adjoint administratif 4 60000 création poste évaluateur 0 10000 augmentation poste de Chef d'Unité 0 90000 transfert de 5111.51 1 00000 transfert du 5111.51 1 00000 EPT suite à l'ouverture du restaurant César-Roux 0 10000 nouveau chef de bureau 0 10000 nouveau chef de groupe 0 20000 nouveau infirmier 0 30000 nouveau secrétaire 0 50000 nouveau assistant social

SF

1/2

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
6210	17 55000	14 90	-2 65000	0 80000			0 80000 transfert du SSL 0 50000 nouveaux postes de CMI -0 05000 dim. taux d'activité d'une secrétaire(comptable salaires) -3 90000 transfert du BLI du Service du travail (6210)
6211	7 10000	7 10	-				
6212	79 40000	80 60	1 20000	1 20000			effectif variant en fonction du taux de chômage
6214	42 25000	44 50	2 25000				-0 05000 dim. taux d'activité d'une secrétaire(comptable salaires) -0 20000 diminution taux cours. insertion -0 10000 diminution taux formatrice adulte 3 00000 projet DiversCités -0 40000 diminution taux d'une encadrante -1 50000 diminution physio
6400	26 70000	25 20	-1 50000				
6410	40 30000	40 50	0 20000				-0 30000 0 20 logo et 0 10 thérapeute psychomot. => 31 07 2012 0 50000 augmentation d'effectifs de logopédiste et thérapeute
6500	24 85000	24 25000	-0 40000				-0 6000 médecin dentiste 0 2000 augmentation de 0 2 EPT d'orthodontiste
6610	33 45000	34 45	1 00000	1 00000			1 00000 transfert d'un poste du SSL
6612	25 57000	25 37	-0 20000				-0 20000 diminution poste de secrétaire
6613	23 05000	24 35	1 30000				1 30000 augmentation poste éducatif
6614	13 08269	10 48	-2 60645				-2 60645 diminution poste (concerge et organisiste)
6800	186 36216	186 74	0 37927				0 60000 personnel de conciergerie 0 18130 surveillant de devoirs 0 03414 poste de réfectoire 0 20000 augmentation de 0 2 EPT d'un secrétaire 0 00423 arrondi Peoplesoft -0 33894 personnel classe verte -0 30146 personnel de conciergerie
6900	381 41449	387 38	5 97000				0 40000 secrétaire 1 65000 augmentation temporaire de 12 places au CVE de la Cité - hausse de 1 65 EPT jusqu'au 31 07 2013 0 20000 augmentation du taux d'encadrement pour les apprentis du SAE 2 00000 augmentation du plan des postes liée à la hausse de la capacité d'accueil des APEMS 1 72000 1 42 pers. éducatif et 0 30 pers. maison
	1147 8293	1160 2722	12 44282	0 00000	16 34282	-3 90000	

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

LEGENDE

- Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
- Mouvement d'EPT entre le budget 2012 et le budget 2013
- Réorganisation de la Municipalité du 11.09.2012

NB: Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
6 FINANCES ET PATRIMOINE VERT							
6601	315 9000	314 9000	-1 0000			-1 0000	Non remplacement du poste d'animateur de classes en forêt
6602	2 0000	2 0000	0 0000				
6700	32 5250	34 3250	1 8000				1 0000 CDD pour 1 auxiliaire 1 0000 Engagement d'un responsable des arrivages (chef d'équipe) totalement compensé par la résiliation de la convention avec la CADEV -0 2000 Diminution du taux d'activité d'un magasinier
6800	13 2000	12 6000	-0 6000			-0 6000	diminution de 0 6 EPT du plan des postes, s/2011 et 2012
6900	37 7625	36 6500	-1 1125			-1 0000	diminution de 1 EPT à la caisse communale suite au départ à la retraite d'un collaborateur 0 0875 Augmentation de 0 0875 ept afin de maintenir l'effectif inchangé à la comptabilité de direction FIPAV -0 2000 Retour de 0 2 EPT de la comptabilité de direction FIPAV à celle de CL suite au départ à la retraite d'un collaborateur
	401.3875	400.4750	-0.9125	-0.2000	-0.7125	0.0000	

B2013

Evolution des effectifs B2012-B2013

LEGENDE

	Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
	Mouvement d'EPT entre le budget 2012 et le budget 2013
	Réorganisation de la Municipalité du 11.09.2012

NB: Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Effectif budgétisé pour 2012	Effectif budgétisé pour 2013	Ecart				Détail des mutations
7 SERVICES INDUSTRIELS							
700	52.5500	7.0000	-45.5500	-1.0000		-1.00	transféré au 78
70				-1.0000		-1.00	Transféré à AG DEVCOM
					-1.0000	-1.00	réduc. 1 EPT
				-42.5500		-42.55	transférés au 71
701	31.4000	73.6500	-31.4000	-31.4000		-31.40	transférés au 71
71			73.6500	42.5500		42.55	transférés du 700
				31.4000		31.40	transférés du 701
					-0.3000	-0.30	EPT vacant
74	98.4000	99.4000	1.0000		1.0000	1.00	selon préavis "axes forts" 2011/32
76	207.1000	207.8000	0.7000		1.0000	1.00	selon note Municipalité du 19.08.2011
					1.0000	1.00	selon préavis "axes forts" 2011/32
					-1.3000	-1.30	EPT vacant
77	56.8500	57.9000	2.0500	1.5000		1.50	transférés du 78
					1.0000	1.00	selon préavis "axes forts" 2011/32
				-0.7000		-0.70	transféré sous 78
					0.2500	0.25	sur EPT vacant
78	69.2000	69.4000	0.2000	-1.5000		-1.50	transférés au 77
				1.0000		1.00	transféré du 700
				0.7000		0.70	transféré du 77
	514.5000	515.1500	0.6500	-1.0000	1.6500	0.0000	

Budget 2013 : amendements présentés à la CoFin

1. Amendements acceptés par la CoFin

N°	Mesures	Rubriques comptables	Montants	Vote		
				Oui	Non	Abstention
1 - AGC			0			
110 - Smun			0			
1	Amendement globalement neutre du budget 2013 afin d'y inclure le rééquilibrage des comptabilités de direction suite à la réorganisation des dicastères décidée par la Municipalité (Traitements)	1101.301	40'000			
	Cotisations aux assurances sociales	1101.303	3'500			
	Cotisations à la caisse de pensions	1101.304	6'500			
	Traitements (Service administratif et de l'intégration)	2000.301	-72'000	15	-	-
	Cotisations aux assurances sociales	2000.303	-6'300			
	Cotisations à la caisse de pensions	2000.304	-11'700			
	Traitements (Commission immobilière)	3000.301	32'000			
	Cotisations aux assurances sociales	3000.303	2'800			
	Cotisations à la caisse de pensions	3000.304	5'200			
	4 - Trx		70'000			
420 - Rtes et mobilité			70'000			
2	Suppression des remboursements de macarons partiellement utilisés. Modification de cette mesure, soit le remboursement de 50% du macaron annuel si la résiliation intervient dans les premiers 6 mois.	4201.330	70'000	8	7	-
	Effet financier net sur le budget de fonctionnement		70'000			

2. Amendements refusés par la CoFin

N°	Mesures	Rubriques comptables	Montants	Vote		
				Oui	Non	Abstention
1 - AGC			43'914'600			
100 - Autorités			25'000			
1	Financement d'un assistant parlementaire pour M. Français	1001.318	25'000	6	8	1
120 - SPeL			45'000'000			
2	Inscription d'une nouvelle provision de 50 millions CHF pour la prochaine étape d'assainissement de la CPCL	1200.380	50'000'000	4	9	2
3	Réduction de 40 EPT par rapport au projet de budget de la Municipalité, sans réduction du nombre d'EPT au Corps de police : économie de l'ordre de 5.5 millions, y compris les EPT du BLI pour 0.5 mio (voir amendement BLI)	1201.308	-5'000'000	3	10	2
	130 - DEVCOM		-680'000			
4	City management : opposé à l'amendement 4 bis (pour 4 : 2 x oui et pour 4 bis : 4 x oui)	1300.365	-430'000			
4 bis	City management	1300.365	-330'000	4	8	3
5	Solidarité internationale	1300.365	-250'000	2	10	3
	140 - Culture		325'000			
6	Annulation de la mesure PSAF concernant la subvention "Créations scéniques indépendantes"	1401.365	50'000	2	11	2
7	Annulation de la mesure PSAF concernant la subvention "Musique-Subventions casuelles"	1401.365	100'000	2	12	1
8	Annulation de la mesure PSAF concernant la subvention "Spectacles divers, promotion diffusion"	1401.365	80'000	2	12	1
9	Annulation de la mesure PSAF concernant la subvention "Cinéma-Subventions casuelles"	1401.365	80'000	2	12	1
10	Annulation de la mesure PSAF concernant la subvention "Littérature-Subventions casuelles"	1401.365	15'000	2	12	1
	2 - SIPP		1'365'900			
200 - SA			-1'070'700			
11	Suppression du BLI (sans subventions) Rétribution des autorités	2000.300	-5'000			
	Traitements (3.9 EPT)	2000.301	-431'900			
	Cotisations aux assurances sociales	2000.303	-37'300			
	Cotisations à la caisse de pensions	2000.304	-64'700			
	Autres charges de personnel	2000.309	-3'000			
	Imprimés et fournitures de bureau	2000.310	-86'900			
	Achats d'objets mobiliers et d'installations	2000.311	-2'400			
	Loyers et redevances d'utilisation	2000.316	-2'000			
	Déplacements, débours, dédommagements	2000.317	-4'500			
	Autres prestations de tiers	2000.318	-223'600			
	Impôts, taxes et frais divers	2000.319	-43'400			
	Imputations internes	2000.390	-62'100	2	9	4
	Redevances et prestations facturées	2000.434	-11'000			
	Subventions de la Confédération	2000.460	-112'000			
	Imputations internes (contrepartie)	3306.490	-62'100			
12	Caravane interculturelle	2000.365	-50'000			
13	Cercle ouvrier lausannois	2000.365	-27'000			
14	Entrelaçar	2000.365	-12'000			
15	Forum culturel pour les étrangers	2000.365	-30'000			
16	Forum des étrangers (FEEL)	2000.365	-190'000			
17	Globlivres	2000.365	-30'000			
18	Subventions casuelles	2000.365	50'000			

Budget 2013 : amendements présentés à la CoFin

N°	Mesures	Rubriques comptables	Montants	Vote		
				Oui	Non	Abstention
	210 - Sports		96'600			
19	Hausse des tarifs des abonnements et des entrées (patinoires et piscines)	2101.434	-166'100	7	7	1
20	Hausse des tarifs horaires de la location de la glace (+ 15%) - patinoire	2101.427	-10'500	7	8	0
21	Fédérations sportives internationales, aide à l'installation (demande de renoncer à la subvention d'une année de loyer)	2101.365	-100'000	2	12	1
22	Maintient du sports élite - Sports Phare	2101.365	20'000	5	9	1
	220 - Polcom		1'900'000			
23	Adaptation des tarifs du Centre funéraire de Montoie	2201.434	-500'000	7	8	0
24	Augmentation des taxes d'usage des infrastructures portuaires	2200.427	-300'000	5	10	0
25	Adaptation des tarifs et prolongation d'horaires	2200.410	-1'100'000	5	10	0
	230 - CH		165'000			
26	Adaptation des tarifs et émoluments concernant la communication de renseignements et la délivrance d'attestation de résidence.	2300.431	-65'000	3	12	0
27	Adaptation des tarifs et émoluments concernant l'enregistrement d'une arrivée à Lausanne	2300.431	-100'000	4	8	3
	250 - SPSL		275'000			
28	Facturation de prestations actuellement non facturées (feux voitures en ville de	2500.434	-25'000	4	7	4
29	Facturation des charges et contrôles pour les constructions et établissements publics	2500.434	-250'000	5	10	0
	3 - LSP		559'500			
	310 - Police		559'500			
30	Suppression des EPT prévus pour l'exploitation des 14 radars prévus par AA - traitements	3101.301	-225'800			
	Assurances sociales	3101.303	-19'500			
	Caisse de pension	3101.304	-45'500	4	9	2
	Equipement personnel	3101.313	-29'700			
	Impôts, taxes et frais divers	3101.319	-120'000			
	Amendes	3101.437	-1'000'000			
	4 - TRX		-5'869'000			
	420 - Rtes et mobilité		481'000			
31	Hausse du prix des macarons	4201.427	-400'000	5	10	0
32	Maintien des activités "En Ville sans ma voiture"	4201.319	25'000	2	13	0
33	Hausse du tarif pour la réservation de place de parc lors de déménagement	4201.427	-56'000	5	8	2
	430 - Urbanisme		150'000			
34	Augmentation émoluments autorisations	4300.410	-150'000	5	8	2
	460 - Assainissement		-6'500'000			
35	Nouveau règlement sur la gestion des déchets (taxe poubelle)	1100.437	-4'000'000	3	9	3
36	Annulation du préavis 2012/21: subvention de 80.- francs par résident permanent: économie de 10.5 millions CHF	1100.437	10'500'000	2	10	3
	5 - EICS		-1'164'500			
	511 - SSL		-1'697'300			
37	Ouverture de l'Espace (Traitements)	5112.301	-488'000			
	Assurances sociales	5112.303	-42'200			
	Caisse de pension	5112.304	-72'300			
	Assurances accidents	5112.305	-4'700			
	Formation	5112.309	-6'400			
	Chauffage, SI, électricité	5112.312	-9'600	5	10	0
	Marchandises	5112.313	-3'500			
	Loyers	5112.316	-35'000			
	Assurances	5112.318	-3'000			
	Frais divers	5112.319	-20'500			
	Dédommagements de tiers	5112.436	-3'800			
38	Accueil à bas seuil - Le Passage	5113.365	-226'000			
39	CIFEA CI Formation des adultes	5113.365	-350'000			
40	Caritas - Migrants en sit. irrégulière	5113.365	-75'000			
41	Eveil - Atelier d'art-thérapie	5113.365	-78'000			
42	Fleur de Pavé	5113.365	-40'000	2	10	3
43	Point d'eau	5113.365	-100'000			
44	Relais - Refaids	5113.365	-15'000			
45	Réseau d'échanges savoirs	5113.365	-61'900			
46	Sport'Ouverte	5113.365	-70'000			
	561 - S.L.		80'000			
47	Annulation de la mesure PSAF concernant la FASL	5610.365	80'000	2	13	0
	580 - Ecole		452'800			
48	Maintien des nettoyages scolaires d'été	5800.301	269'400			
	Cotisations aux assurances sociales	5800.303	25'800			
	Cotisations à la caisse de pensions	5800.305	2'900	2	9	4
	Dédommagements de tiers	5800.436	2'000			
49	Augmentation de l'émolument pour les abonnements	5800.318	156'700	5	7	3
	Effet financier net sur le budget de fonctionnement		38'806'500			

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je serai très bref dans mes adjonctions au rapport de la Commission des finances. D'abord une remarque générale pour dire que l'hiver vient et d'autre part quelques précisions par rapport aux annexes du rapport. Une abréviation facétieuse s'est glissée dans le plan structurel d'amélioration financière, elle n'aura évidemment pas échappé aux lecteurs les plus attentifs. TAG signifie dans le langage de la Ville de Lausanne : turbine à gaz. Et TG : télégestion. Or vous aurez évidemment remarqué que la turbine à gaz est mise en cocon. C'est-à-dire que l'on va économiser, d'après le budget, du fait qu'on ne l'entretiendra plus et qu'évidemment elle ne produira pas d'énergie et ne sera pas vendue durant la période à venir. Et d'autre part il est prévu des recettes supplémentaires qui sont elles directement liées à la facturation de certaines prestations de télégestion. Il faut donc interpréter dans les annexes PSAF, TAG et TG de façon un peu différente de la façon dont c'est explicité. Puis d'autre part s'agissant des amendements traités par la Commission des finances, nous devons à l'œil de lynx du

secrétaire du Conseil communal, quelques précisions. Les amendements 35 et 36 concernent la rubrique budgétaire 1100.439 et pas 1100.437 comme écrit. Il en est de même de la dénomination de l'amendement 48 s'agissant du maintien des nettoyages scolaires d'été, il s'agit bien des cotisations assurances accidents et pas des cotisations à la Caisse de pensions, puisque les nettoyages scolaires d'été n'entrent vraisemblablement pas dans les montants soumis à la LPP.

La discussion générale est ouverte.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Un premier élément qui ressort de la lecture rapide du budget 2013 de la Ville est qu'encore une fois la Municipalité nous présente un budget avec un excédent de charges qui est cette année de 44 millions de francs. On a généralement de bonnes surprises si on fait abstraction d'exception comme en 2009 avec la recapitalisation de la CPCL, ou d'artifices comme en 2011 avec la provision des 100 millions en prévision d'une énième manœuvre de recapitalisation de la même CPCL. La Ville présente des comptes équilibrés presque au centime près depuis 2006, ce que je souhaite saluer. Si la prudence caractérise la Municipalité lors de la présentation du budget, les Verts demandent depuis des années que soit visé un budget équilibré quitte à se retrouver avec des excédents de revenus aux comptes qui permettent de soulager la montagne que représente la dette. Nous poursuivrons notre combat en vue d'un développement durable de la Ville que nous estimons devoir se faire à dette zéro. On peut néanmoins reconnaître que nous allons dans la bonne direction. La croissance n'est que de 0,2 % en cette année 2013. On a donc une bonne perception de maîtrise du budget par la Municipalité, que nous souhaitons également saluer.

Si on se penche avec plus d'attention sur ce budget et que l'on regarde de près ce qui provoque l'excédent de charges de 44 millions, on s'aperçoit que la Ville voit baisser les revenus liés à la redistribution des fluides – M. Prix est passé par là – pour environ 14 millions. Augmenter les charges d'amortissement de ces investissements, environ 5,4 millions et des domaines prioritaires, la sécurité, la petite enfance pour encore 5,1 millions. Et finalement 20 millions qui proviennent de la forte progression des coûts en relation avec des charges cantonales, 14 millions uniquement pour la facture sociale et la péréquation. Permettez-moi une réflexion sur ce dernier point. Je vous fais grâce d'un cours de santé publique, mais le système de soins est un délicat équilibre entre pré-hospitalier, hospitalier et le post-hospitalier qui est fortement piloté par le Canton. C'est donc une politique cantonale. Le Canton a décidé. La population devra donc prendre en charge plus de soins post-hospitaliers, réduisant ainsi la durée de l'hospitalisation au strict minimum. Il s'agit là d'une politique qui précède le conseiller d'état actuellement en charge et qui a toute mon approbation. Néanmoins il faut comprendre que les coûts hospitaliers sont financés uniquement par le Canton et l'assurance maladie. Les prestations complémentaires sont cofinancées par les communes via la facture sociale pour environ 45 % du montant reversé au Canton et les montants pour les soins à domicile. Si la politique actuelle est celle qui correspond au souhait de la population, c'est son financement que je remets en question ici. En effet la facture sociale a plus que quadruplé entre 1994 et 2010. Pour le Canton, elle passe globalement d'environ 150 millions en 1994 à 700 millions en 2010, poussant par là même toutes les communes, à des degrés différents, dans la spirale de l'endettement ou pour certaines vers une hausse des impôts. Et on ne sait pas vraiment où nous mène la démographie de l'âge. La Municipalité et le Conseil ont le devoir de réagir au niveau politique pour que celle-ci n'étouffe pas complètement notre Commune.

Deuxième élément que je souhaite commenter, c'est la volonté de la Municipalité, d'une part de poursuivre sa politique de la petite enfance en renforçant les équipes d'accueil avec 6 EPT en plus qui seront engagés l'année prochaine ; et, d'autre part, de donner suite aux demandes réitérées du Conseil, indépendamment du bord politique, d'élaborer des politiques répondant au sentiment de sécurité réelle ou d'insécurité réelle ou perçue par une part croissante des Lausannois, avec une augmentation de 30 EPT des effectifs de la police. Bien sûr je réserve mon jugement sur l'impact de cette seule mesure sur la

problématique complexe qu'est le sentiment d'insécurité. Mais c'est un débat que l'on ne fera pas ce soir.

Le troisième élément qui demande un commentaire est le montant des investissements prévus par la Ville en 2013. Notre Conseil a traité ou traitera des options présentées par la Municipalité au travers de préavis pour 2013. Entre les objets déjà votés, c'est le 65 % de ces montants et ceux à venir, la Ville investira 172,6 millions de francs. Mais la Ville devra emprunter en 2013 encore, l'autofinancement ne suffira à couvrir que 70,9 millions, les 101,7 restants devront être trouvés sur le marché financier qu'il soit interne ou externe. Et cet emprunt contribuera encore une fois à élever la montagne que représente la dette de Lausanne, dette qui atteint aujourd'hui le plafond que le Conseil vient d'approuver en début de législature. A ce rythme la question doit être posée sur le moment où l'emprunt ne sera plus aussi avantageux qu'il est actuellement au vu des taux extrêmement intéressants voire bas. La notation de la Ville, aujourd'hui encore en A+, pourrait se dégrader rapidement et les taux prendre alors l'ascenseur. En étouffant par là la vie de notre belle ville. Et tous les discours que j'entends de notre Exécutif ou de tous les spécialistes plus ou moins autoproclamés n'arrivent pas à calmer mes craintes. L'idée de la hausse d'impôt ne doit plus demeurer un tabou. L'année passée, le Canton a baissé l'impôt d'un point et la Ville a renoncé à retenir le montant correspondant. Voilà à mon avis un premier acte manqué.

Le quatrième élément que je souhaite commenter est les mesures PSAF, acronyme pour le plan structurel d'amélioration financière. Le Conseil a eu l'opportunité de donner son avis sur la manière choisie par la Municipalité pour communiquer sur ce plan. Je n'y reviendrai donc pas. Les mesures PSAF, première vague, proposent des économies d'environ 10 millions et de nouvelles recettes pour une somme équivalente, soit au total quelque 20 millions de francs. Une deuxième vague de mesures PSAF est attendue par le Conseil puisque la Municipalité s'est fixée sur 40 millions d'économies pérennes pour la législature. La Commission des finances a eu l'opportunité d'étudier attentivement la longue liste des mesures PSAF inscrites dans le budget 2013. Celle-ci a occasionné dans plusieurs groupes, le PLR, la Gauche, l'UDC, une soixantaine d'amendements. La très large majorité des amendements péjorent le budget, voire visent les plus faibles de notre société avec des promesses d'économies, ceux-là mêmes qui ont de la peine à faire entendre leur voix. Un seul amendement a trouvé grâce aux yeux de la COFIN, c'est l'amendement que j'appellerai Macarons. Celui de l'augmentation du prix d'entrée aux piscines n'a pas eu de majorité. Le reste de ces amendements a été rejeté par la Commission des finances. Le rapport du président de la COFIN donne l'image de ces déterminations. Je rappelle que tous les groupes sont représentés proportionnellement à la Commission des finances. Et je pars du principe que les membres qui siègent sont représentatifs des tendances de leur groupe. Il est donc peu probable que la majorité trouvée à la Commission des finances change au sein du Conseil.

Les Verts ne veulent empêcher quiconque de redéposer les amendements que la COFIN a déjà rejetés ou même d'autres, mais demande que le débat se limite à une intervention par groupe. Si des allers-retours entre groupes devaient s'installer suite à un nouveau dépôt d'amendement, nous demandons d'ores et déjà à la présidente du Conseil de prendre en considération sans attendre la motion d'ordre du groupe des Verts pour passer le plus rapidement possible au vote. Il est possible que certains groupes ou personnes prendront prétexte du rejet de tel ou tel amendement pour voter au final contre le budget dans son entier. Je ne me permettrais pas de prétendre que les jeux sont faits dans les groupes ou les dés pipés. Le refus du budget n'apporte rien concrètement puisqu'il canalise surtout les employés de la Ville et par ricochet mauvaise humeur, manque de motivation des services à la population. L'exemple de Genève nous montre que l'on se retrouve-là dans une sorte de cul-de-sac. Les Vert en appellent au bon sens de chacun des conseillères et conseillers, de ne pas choisir la voie que j'apparente justement à un cul-de-sac.

Ceci étant dit je suis persuadé que les changements dans le tissu budgétaire de notre Ville sont nécessaires et possibles. Par contre ce travail ne doit pas être fait à la hache et à la hâte ce soir, mais réfléchi là où les choses peuvent être discutées et où la position de la Municipalité peut être infléchie sur le long terme, soit par la voie de l'initiative de conseiller ou au sein de la Commission des finances, comme cela a été possible ces dernières années. On en voit aujourd'hui les fruits avec le budget qui est présenté. En conclusion, le groupe Les Verts a accepté à une abstention près le budget présenté par la Municipalité avec le seul amendement accepté par la Commission des finances. Pour le reste, soit les amendements redéposés ou de nouveaux amendements, notre groupe prendra position selon la conscience de chacun ou selon la logique du moins pire.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le débat sur le budget est toujours l'occasion d'une discussion de politique générale pour les groupes du Conseil. Pourtant la marge de manœuvre d'une collectivité publique comme la Ville de Lausanne est relativement limitée. En effet un certain nombre de tâches sont incontournables. On ne peut pas se passer de voirie, d'éclairage public, de pompiers, etc. et un certain nombre de charges nous sont imposées par les législations supérieures ou sont le résultat de négociations avec le Canton. Cela reste pourtant une bonne chose de parler de politique générale avec la vue d'ensemble que l'on a sur l'activité d'une ville comme Lausanne. Un certain nombre de charges ou de baisses de revenus sont donc liés à des législations supérieures. Je pourrai citer les baisses liées au réseau d'électricité multimédia, qui s'explique principalement par une politique de libéralisation de ces secteurs voulue au niveau fédéral et la perte du monopole dont jouissaient nos Services industriels. Au niveau vaudois, le grand thème semble être cette année la grogne des communes face aux reports de charges du Canton. On peut se joindre au chœur des communes pleureuses. Mais on peut aussi relever que si certaines charges augmentent, notamment la fameuse facture sociale, c'est également en raison de la modification de la Loi sur l'assurance chômage. Détérioration sur le domaine du chômage, augmentation du RI, des subsides d'assurance maladie et de la hausse des coûts. Evidemment le Parti socialiste ne va pas regretter que des aides soient octroyées aux personnes qui en ont besoin. On peut pleurer sur la répartition de ces charges entre Canton et communes et remarquer que l'Union des communes vaudoises n'a peut-être pas toujours été une négociatrice gagnante. A tel point que l'on pourrait se demander si la création d'une association des villes-centres et des communes d'agglomération ne serait pas une idée à creuser pour mieux défendre nos intérêts. Mais c'est un autre sujet.

A Lausanne plus particulièrement le thème de cette année semble être la maîtrise de la dette avec la nouveauté du plan structurel d'amélioration financière, le PSAF, qui a bien occupé la Commission des finances. A partir de ce plan d'amélioration financière, chaque groupe pourra se déterminer sur la politique qu'il envisage pour notre Ville. Si j'en crois les amendements qui ont été proposés en Commission des finances, il y a quand même une nouveauté cette année avec le rôle un peu à contre-emploi du PLR qui veut augmenter le bilan négatif de notre Ville. Il reste quand même cohérent avec sa philosophie générale en supprimant pratiquement toutes les recettes que propose ce plan et une dépense supplémentaire sur laquelle je ne m'étalerai pas. Pour les autres groupes on reste grosso modo dans les mêmes positions que l'on exprime année après année. Avec l'UDC vous aurez la démonstration que si elle était majoritaire, elle ne mènerait pas la même politique que celle que mène la majorité de gauche. Vous aurez ce qu'on appelle en mathématiques une démonstration par l'absurde, c'est pour cela que je ne développerai pas dans le détail ce qui est une politique de gauche.

Je reviens sur la problématique de la dette. Mon préopinant l'a évoquée, pour lui il faut se préoccuper de la dette de la Ville. Faut-il vraiment s'en préoccuper ? Il y a plusieurs écoles dans ce domaine. Je passe rapidement sur celle du bon père de famille selon laquelle on ne dépense pas plus que ce que l'on a. D'une part cette image est un peu erronée puisque les mères de famille ont aussi des revenus et en principe prennent part aux décisions du budget du ménage. Et puis d'autre part, l'endettement privé en Suisse est relativement important et

ce n'est plus vraiment un exemple probant. Il y a une vision plus macroéconomique qui décrit la dette publique comme un facteur stabilisateur pour l'économie, détenir une part d'obligations assure une certaine stabilité à un portefeuille de titres ou procure un revenu régulier. Vous comprendrez que la dette comme modérateur et stabilisateur du système capitaliste n'est pas ce qu'il y a de plus réjouissant pour un parti comme le mien. Une autre approche, plus politique, consiste à considérer le rôle redistributeur des collectivités publiques. On prélève de la richesse par des impôts progressifs pour les redistribuer à toute la population par des services publics et pour permettre le développement de notre collectivité par des investissements. Quel effet a la dette sur ce fait redistributif ? Un premier constat, les impôts représentent moins d'un tiers des revenus de la Ville de Lausanne. Les comptes 2011 montrent que c'était 27 %, on est exactement au même niveau dans le budget 2013 puisque cela représente un peu plus de 480 millions sur le budget total de 1,08 milliards. Les intérêts passifs représentent un peu plus de 65 millions, soit 13,5 % de ce que l'on prélève pour l'impôt dans le budget 2013. C'était 14,5 % dans les comptes 2011. C'est un peu moins grâce à l'excellent travail du Service financier et aux taux historiquement bas.

Pour mieux comprendre comment cela se traduit dans le budget, voici quelques précisions. L'excédent de charges du Service accueil de jour et de l'enfance est de 63 millions, c'est à peu près équivalent à ce que l'on paie en intérêts. Parcs et domaines représente environ deux tiers de ce que l'on paie en intérêts pour l'impôt. Le Corps de police nous coûte à peu près 63 millions, presque l'équivalent de ce que l'on paie en intérêts passifs. Le Service de la culture est aussi à 60 millions. Alors si 14 % de nos impôts rémunèrent du capital dans une perspective de redistribution des richesses, c'est tout de même moyennement satisfaisant. Même s'il y a certainement une part de social dans les intérêts de la dette à travers les emprunts faits par les caisses de pensions, un mécanisme que l'on a utilisé récemment dans le préavis sur la CPCL. Si le taux venait à monter, on sait qu'on ne pourrait pas résorber la dette du jour au lendemain. Autrement dit si la dette n'est pas maîtrisée, les intérêts monteront et la part de l'impôt consacrée à payer des intérêts de la dette augmentera, diminuant d'autant la marge de manœuvre pour développer un service public dans la durée pour ne pas dire développement durable.

Vous l'aurez compris le Parti socialiste soutient la Municipalité dans sa démarche d'un plan structurel d'amélioration financière, le fameux PSAF, qui est loin d'être un plan d'austérité. Avec un déficit de 44 millions cela ne peut pas l'être, mais c'est une démarche de maîtrise financière visant à dégager une marge de manœuvre pour les investissements. Pour les logements, les infrastructures, notre cadre de vie et la solidarité entre les habitants de notre ville.

En résumé les votes que le Parti socialiste sera amené à faire sur les différents amendements susceptibles d'être déposés au cours de ce débat auront pour critère le maintien de la ligne générale inscrite dans le budget et adoptée avec un amendement par la Commission des finances. Nous n'accepterons pas d'amendements visant à supprimer des prestations qui vont dans le sens d'une politique de solidarité, d'intégration et de cohésion sociale. Nous rejeterons toute proposition visant à revenir sur des décisions votées au sein de ce Conseil, par exemple la taxe sur les déchets. Le pragmatisme des socialistes, devenu proverbial, fera le reste pour que le budget passe sereinement.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Le projet de budget 2013 des collectivités publiques lausannoises élaboré par la Municipalité à majorité rose-rouge-verte ne convainc pas les membres du groupe La Gauche. Ce budget ne correspond pas aux intérêts de la majorité de la population lausannoise et il est important de rappeler au préalable quelques chiffres. Comme nous l'apprend le dernier courrier statistique du SCRIS, le revenu médian en Ville de Lausanne est de 58 000 francs. Il est de 22 % inférieur au revenu médian de l'agglomération lausannoise et il est plus de deux fois inférieur à celui des communes les plus riches de l'agglomération. Autrement dit, la moitié de la population lausannoise vit avec moins de 4900 francs bruts par mois. En outre, 20 % des contribuables lausannois

vivent avec moins de 35 000 francs par an, soit moins de 2900 francs bruts par mois. La population lausannoise dans sa majorité est donc composée de salariés et de pensionnés aux revenus modestes, voire très modestes. Leurs besoins en termes de prestations sociales et de développement des services publics sont en conséquence élevés. Ces services publics doivent être accessibles au plus grand nombre sans que le coût des prestations fournies représente un obstacle prohibitif. En effet un salarié ou un retraité au revenu modeste est d'emblée durement affecté par des hausses de taxes ou d'émoluments perçus par la Ville sur les services rendus à la population, exemple qui n'est pas tout à fait choisi au hasard. En effet les taxes et émoluments représentent une des formes d'imposition les plus antisociales qui soient en raison de leur caractère dégressif. Contrairement à l'imposition directe, qui est progressive en fonction de la capacité contributive de chacun, l'imposition sous forme de taxes ou d'émoluments frappe souvent les habitants indépendamment de leurs revenus. Pour dire les choses de façon simple, un millionnaire et une femme de ménage sont mis sur un pied d'égalité de ce point de vue.

J'en viens là au premier point sur lequel j'aimerais insister à propos du budget 2013. Il est socialement injuste que la Municipalité de Lausanne propose un plan d'économies budgétaires pudiquement appelé plan d'amélioration financière, le PSAF, qui repose presque pour moitié sur des hausses de taxes et émoluments. Un nombre important de ceux-ci revêt en effet un caractère clairement antisocial. Les hausses contenues dans le PSAF vont affecter tout spécialement les personnes ayant des enfants à charge et les familles, population dont la Municipalité se dit pourtant particulièrement soucieuse. Qu'il suffise d'évoquer la hausse des abonnements et des entrées en piscine, la hausse de l'émolument sur l'abonnement TL des jeunes à quoi il faut ajouter la hausse de 5 % des tarifs en crèches et garderies décidée au cours de l'année 2012. En outre le PSAF prévoit pour 2014 une hausse du prix des repas dans les réfectoires scolaires lausannois. La hausse des taxes sur les crémations affectera aussi les familles dans un moment particulièrement douloureux de l'existence. Si nous cumulons l'ensemble de ces mesures, ce sont bel et bien plusieurs centaines de francs en moyenne qui risquent d'être prélevés sur le budget annuel des ménages ayant des enfants à charge.

Nous espérons sincèrement qu'une majorité de ce Conseil se dessinera pour annuler par voie d'amendements ces hausses de taxes et émoluments qui nous semblent particulièrement antisociales. Et je pose à la Municipalité la question suivante : Si vraiment elle a l'intention d'augmenter les recettes, pourquoi ne soutient-elle pas la motion du groupe La Gauche demandant que la Ville « récupère » le montant de la baisse d'un point d'impôt décidée par le Canton l'année dernière ? Ce qui serait beaucoup plus juste socialement en raison du caractère progressif de l'impôt. J'aimerais bien avoir une réponse sur ce point de la part de la Municipalité, d'autant que cette augmentation d'un point de l'impôt sur le plan communal aurait *in fine* un impact neutre sur les contribuables.

Les autres mesures contenues dans le PSAF ne convainquent pas davantage le groupe La Gauche. Ainsi les coupes dans les subventions auront des répercussions négatives sur une série d'institutions qui apportent des prestations importantes aux Lausannois et Lausannoises. Je pense notamment à la coupe de 80 000 francs dans la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) qui conduira à des réductions d'activités ou à une mise à contribution du personnel de la FASL. Ce qui risque en fin de compte d'être contraire à la convention collective du secteur. Par ailleurs le gel des embauches dans certains secteurs prévu de manière plus ou moins implicite par le PSAF, voire le non-renouvellement de postes de travail, vont se solder par une dégradation des services rendus à la population et par une pression accrue sur le personnel de la Ville, obligé de faire plus, plus vite, avec moins de moyens. Cela nous semble d'autant plus problématique que la démographie lausannoise est très dynamique. Il faudrait donc que les effectifs en personnel augmentent en conséquence pour s'adapter aux besoins croissants d'une population en hausse. Les économies réalisées par le non-renouvellement de 38 EPT nous paraissent donc particulièrement mal venues. En outre, vu la période économiquement incertaine dans

laquelle nous entrons en 2013, en raison de l'approfondissement de la crise économique dans les pays voisins, le groupe La Gauche attendrait au contraire un programme d'embauche de personnel plus conséquent dans des secteurs prioritaires tels l'enfance, les services sociaux, l'inspection du travail ou encore les Travaux. Ce qui aurait un effet anticyclique utile et permettrait d'enrayer en partie une hausse annoncée du chômage.

Nous avons une réserve supplémentaire s'agissant du PSAF, à savoir que toute une série de mesures d'économies ont été discrètement prises par la Municipalité et les services au cours de l'année 2012 alors qu'elles n'étaient pas formellement annoncées au budget 2012. Autrement dit ces mesures ont été adoptées sans débat parlementaire. Notre groupe s'interroge sur les problèmes démocratiques que pose une telle méthode. En effet, n'y a-t-il pas un problème à modifier les lignes budgétaires en cours d'année alors que c'est le Conseil communal, et lui seul, qui est compétent en dernière instance pour décider du budget ? Là encore je serais curieux d'entendre les explications de la Municipalité sur ce point. La Municipalité, en particulier la municipale Germond, justifie ce plan d'économies budgétaires en invoquant la situation financière de la Ville, qui, à vous entendre, serait mauvaise. Le groupe La Gauche conteste cette analyse sur le fond, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer au cours de la discussion sur le budget 2012 et sur la fixation du plafond d'endettement. Il y a une année, nous avons notamment eu l'occasion de souligner que la dette de la Ville avoisine approximativement 28 % du PIB lausannois, un taux de très loin inférieur au fameux critère de Maastricht fixé à 60 % du PIB. Etant entendu que de très nombreuses collectivités publiques en Europe, que ce soit aux échelons régionaux ou aux échelons nationaux, ont un taux ou un ratio d'endettement sur PIB largement supérieur à 60 %. De ce point de vue il nous apparaît que la dette n'est pas la montagne évoquée par M. Trezzini tout à l'heure.

Dans une interview donnée au journal *24 Heures* le 29 août 2011, M^{me} la municipale Germond rendait hommage aux orientations financières du grand argentier vaudois, libéral-radical, Pascal Broulis. M^{me} la municipale affirmait notamment, je cite : « *Je souhaite mettre en place des outils qui ont fait leurs preuves dans le redressement des finances vaudoises* ». Cet hommage rendu aux méthodes d'un magistrat de droite qui a mené ces dernières années une politique de défiscalisation des grandes fortunes et des entreprises, ainsi que des économies réalisées sur le dos du personnel de l'Etat et aux dépens des services rendus à la population, me semble malheureusement emblématique de l'orientation sociale-libérale empruntée par la Municipalité de gauche lausannoise. Elle reprend en partie à son compte le discours catastrophiste de la droite sur l'endettement pour mieux justifier des coupes dans les prestations et des hausses de taxes et émoluments dont j'ai déjà souligné le caractère antisocial. C'est un peu le monde à l'envers de constater que la droite va probablement combattre par voie d'amendement des hausses de taxes projetées par une Municipalité de gauche, en particulier s'agissant de taxes clairement antisociales. Cela en dit long malheureusement sur les orientations impulsées par la Municipalité dans le cadre du PSAF.

Je l'ai dit, le discours catastrophiste sur la dette nous semble particulièrement hors de propos et j'ai d'autant moins de problème à l'affirmer que les créanciers de la Ville sont du même avis que moi. En effet, les taux d'intérêts ont atteint des niveaux exceptionnellement bas, flirtant avec les 1 % s'agissant des taux sur dix ans, voire passant sous la barre des 1 %, ce qui montre bien la confiance exceptionnelle dont jouit la Ville de Lausanne auprès des investisseurs. La Ville de Lausanne bénéficie en effet des taux d'intérêts les plus bas au monde. S'agissant des prêts à court terme, certains atteignent même des intérêts négatifs. Autrement dit, certains créanciers sont prêts à payer la Ville de Lausanne pour lui confier des capitaux à court terme. Vu sous cet angle, le discours catastrophiste sur la dette apparaît bel et bien comme ce qu'il est, une pure idéologie.

Conséquence toujours des taux intérêts historiquement bas, le service de la dette aussi a significativement baissé ces dernières années, ce qui là encore bat en brèche le discours sur une dette prétendument hors de contrôle. Ainsi le service de la dette était de 92 millions en

2000, il a passé à 69 millions en 2011, il est budgété à 65 millions pour 2013. Un chiffre d'ailleurs peut-être trop pessimiste. Rappelons en outre que les actifs de la Ville sont supérieurs à sa dette et qu'entre 2006 et 2012, la dette n'a quasiment pas augmenté. Dans le même ordre d'idée, le déficit est en baisse constante. Il a atteint jusqu'à 115 millions de francs entre la fin des années 90 et le début des années 2000. Il est aujourd'hui de 44 millions, dont près de la moitié s'explique par une augmentation des charges de péréquation et cantonales à hauteur de 20 millions. Charges de péréquation et transferts de charges cantonales que l'on ne peut au passage que dénoncer, cette hausse met en effet en lumière la politique fiscale injuste du Canton qui le conduit à se décharger sur les communes de certaines de ses obligations en matière d'actions sociales. Ou encore politique fiscale injuste, parce qu'elle permet à des petites communes riches de baisser de façon absolument scandaleuse leur taux d'imposition tout en profitant des infrastructures de la capitale vaudoise. A ce titre, le groupe La Gauche attend que la Municipalité monte au créneau, avec fermeté et en concertation avec d'autres communes, pour dénoncer auprès du Canton ces reports de charges dont la plupart sont à notre avis indus. Notons toutefois que, comme M. Mivelaz l'a rappelé, ces reports de charges ont aussi été provoqués par les tentatives de démantèlement de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité qui ont été promues par la majorité bourgeoise des Chambres fédérales.

Pour conclure, si le PSAF a déjà révélé une dimension antisociale, notre groupe est particulièrement inquiet pour les années à venir. En effet, pour que le PSAF annoncé par la Municipalité soit complet, il faudra encore trouver près de 20 millions d'économies au budget 2014. Difficile là encore d'imaginer que cela se fasse sans répercussions douloureuses pour la population. Pour toutes les raisons invoquées, le groupe La Gauche refusera le budget tel qu'il est présenté en l'état par la Municipalité. Mon groupe entend ainsi montrer son désaccord avec une politique budgétaire contraire aux intérêts sociaux de la majorité de la population.

M. Daniel Bürgin (UDC) : – La situation financière de Lausanne n'est pas digne d'une gestion saine des ressources. Alors que tous les municipaux ici présents sont conscients que la dette augmente chaque année, aucune stratégie de sortie de cette spirale n'a encore été mise en place ni même abordée. Nous ne saurions tolérer un tel état de fait. J'aimerais donc rappeler que plus les dettes sont grandes, plus les Lausannois mettent de l'argent dans le paiement des intérêts comme dans un puit sans fond de manière totalement inutile. De plus cet argent est fortement nécessaire à d'autres besoins pour la gestion de notre ville. Je ne puis insister suffisamment sur le fait que cette politique actuelle ne fait que transférer de l'argent du contribuable dans les caisses des banquiers et autres investisseurs. Alors que La Gauche se vante d'être contre les banquiers, il est vraiment temps de réaliser que c'est bien cette politique qui les sert le plus en augmentant les dépenses sans avoir d'objectifs clairs de remboursement de la dette. L'UDC ne peut tolérer une telle stratégie et ne peut donc que s'opposer au budget 2013 proposé par la Municipalité.

A titre de comparaison, faisons un tour dans la ville de Jerez en Espagne. Après vingt-trois années de pouvoir ininterrompu d'un maire de gauche, la ville est au bord de la faillite, ayant accompli ce que cette politique a de commun, réduire les finances d'une institution à un cauchemar. Pour 210 000 habitants, elle affiche une dette de 1 milliard d'euros, la plus importante en Espagne, estimée comme étant insoutenable. Par rapport à Lausanne, cela ne représente qu'un quart de notre dette par habitant. Inutile de mentionner combien notre situation est inacceptable et que pour bien moins que cela, les municipalités ont mis en place des solutions drastiques. Pour la ville de Jerez une nouvelle équipe municipale a supprimé 12 % des postes communaux, la masse salariale des municipaux est passée de 2,6 millions à seulement 750 000 euros, la sous-traitance a dû être réduite de 20 %. Toutes ces personnes sont mises au chômage rajoutant encore aux plaies actuelles du pays, le taux de chômage bondissant à 35 % dans la province et générant des manifestations en grand nombre de la part des citoyens. Ceci pour vous dire combien il faut agir rapidement contre ce fléau de notre dette sans quoi de telles mesures seront automatiquement mises en place,

soit par la tutelle, soit par une nouvelle équipe forcée par le Canton ou le peuple. Dans ce contexte, un remboursement de la dette annuelle devrait se faire autour des 30 à 40 millions par an pour un remboursement en soixante ans. C'est bel et bien un excédent de ce montant qu'il faut pouvoir atteindre au plus vite sans compter les investissements. Plus ce montant sera faible, plus long cela prendra. Inutile de dire que si le taux d'intérêt remonte et en arrive à être doublé, il y aura de fait une explosion de notre gestion des finances. Ceci sera rapidement le cas lorsque l'agence de notation Standard & Poor's aura abaissé la note de notre dette, fictivement gardée élevée, pour la ramener à ce qu'elle devrait valoir, soit à mon avis un CC au lieu de A+. Ce qui veut dire en défaut, avec quelques espoirs de recouvrement. Peut-être que je pousse un peu loin, mais c'est quand même quelque chose qui semble être la réalité par rapport à ce que nous vivons dans cette gestion actuelle des finances de notre Ville. Il nous faut donc prendre le dessus sur cette situation au plus vite avec des objectifs clairs à atteindre sur ce remboursement.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Au nom du groupe Libéral-Radical, j'aimerais tout d'abord saluer l'effort consenti par la Municipalité dans le cadre de ce budget 2013. Le groupe Libéral-Radical se réjouit que l'on prenne au sérieux la situation financière très préoccupante de notre Ville. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec le plan 50 – 50, à savoir 50 % d'économies, 50 % de recettes supplémentaires. Ce désaccord va nous conduire à déposer un certain nombre d'amendements en faveur de la classe moyenne qui n'a pas à payer deux fois pour des hausses de taxes et d'émoluments. Des émoluments pour l'arrivée à Lausanne, pour des permis de construire, pour les entrées dans les piscines, dans les patinoires, pour les incinérations, les transports publics et j'en passe. Et ce d'autant plus que ces augmentations ne sont pas compensées par la diminution de la fiscalité en général. Raison pour laquelle notre position finale dépendra bien évidemment de l'accueil réservé à nos propositions que nous estimons fort raisonnables.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Monsieur Trezzini, chacun fait sa lecture du budget. Vous avez noté un budget équilibré. Nous arrivons à un résultat différent, nous considérons ce budget comme déséquilibré. Monsieur Mivelaz, vous avez raison. Nous n'avons pas la même logique que le Parti socialiste et ne menons pas la même politique. Quant à M. Buclin, je vous félicite pour votre discours, très clair, même si je ne partage pas votre analyse, ni vos conclusions. Madame de Meuron, vous avez raison, nous verrons. Nous faisons le résumé de la situation de ce nouveau budget par le simple texte « la fête est finie ». Nous sommes arrivés ou nous arriverons à un tournant en 2013, et je pense que nous devons travailler à l'avenir différemment que dans le passé. Pour mémoire, les comptes 2011, y compris la partie CPCL, nous amènent à un déficit de 99 millions de francs. Le budget 2012, avec la partie CPCL, très probablement à 115 millions, je suppose un peu plus. Et le budget 2013, à ce stade, nous annonce un déficit de 44 millions. Ces chiffres sont assez éloquents pour dire que nous ne pouvons pas soutenir ce train de vie à l'avenir. Nos interventions de ce soir visent un équilibre budgétaire réel, peut-être pas comme celui de M. Trezzini, mais celui exprimé par les chiffres, noir sur blanc, en 2014. Pour y arriver, il faut procéder cette année à une réduction de ce déficit de l'ordre de 20 millions au budget 2013 et c'est le but de nos interventions ce soir.

Dans l'analyse de ce budget lors de la conférence de presse, il y a des éléments remarquables qui ont été relevés. Vous les avez repris, et nous aimerions montrer que le déficit de 44 millions ne résulte pas de ceux-ci. D'abord, ce budget comprend des recettes supplémentaires pour presque 40 millions. Les taxes déchets représentent 15 millions. Au niveau des impôts, on voit une augmentation de 11,6 millions, soit 9 millions de revenus impôt et fortune, 5 millions sur le bénéfice et le capital alors que les autres impôts sont budgetés avec un moins grand montant qu'en 2012. Nous voyons aussi des augmentations de tarifs de 6 millions à travers le plan PSAF. Les amendes augmentent d'environ 5,8 millions par rapport aux comptes 2011, les derniers résultats que nous connaissons. La somme de cela fait plus 38,4 millions. Au niveau des charges nous avons des dédommagements de et aux collectivités publiques de plus 15,2 millions. On a parlé de la

facture sociale. Pour la péréquation intercommunale, plus 5 millions. Mais les autres dédommagements diminuent de 2,7 millions. Ce qui donne au bilan des augmentations des charges de 17,5 millions pour ces dédommagements. Vous avez voté une subvention de 80 francs par habitant qui rajoute 10,5 millions aux charges. Nous constatons aussi que la dette nous coûte moins cher avec une réduction des intérêts de 6,4 millions. Et du fait de l'intensité des investissements, nous constatons que les amortissements augmentent de 5,3 millions. Les charges augmentent donc à travers ces éléments remarquables de presque 27 millions. Ce qui nous donne un solde excédentaire des recettes pour ces éléments remarquables de 11,5 millions. Si je prends ces éléments en compte et regarde quel aurait été le déficit sans ces paramètres, j'arrive 55,5 millions. Il est donc robuste et ce ne sont pas les éléments extraordinaires qui l'ont fait monter à 44 millions.

Il est vrai que l'on devrait prendre en compte un autre élément particulier à Lausanne, ce sont les marges des Services industriels, de l'eau et des dividendes EOS. Que constate-t-on ? Les marges augmentent un peu pour le gaz et se réduisent pour le service de l'électricité à 3,3 millions. Multimédia est en forte régression par rapport au budget et pas par rapport aux comptes, le budget 2012 a probablement été un peu enthousiaste. Service commercial, moins 0,8, eau-service moins 1,2 et dividendes EOS moins 6 millions. Vous voyez donc autour de ces éléments-là une diminution des recettes de 14,1 millions et si je fais la somme des déficits 2013 sans ces éléments remarquables et sans ces marges réduites, on arrive à 41,4 millions. Pratiquement le même déficit que celui du budget 2013. Si la tendance se confirme, la poule aux œufs d'or de Lausanne, à savoir ses investissements et ses services, aura tendance à disparaître. Il nous faut nous préparer à compenser ces réductions. Notre conclusion est que les 40 millions de déficit sont pour le moment structurels et un effort important sera nécessaire pour les réduire. Ça n'ira pas avec le PSAF qui comprend des mesures de complaisance, on aura besoin de mesures qui seront plus rudes et plus structurelles. Même si ça ne fait pas plaisir à la partie de gauche de cet hémicycle, mon point de vue est celui-ci : si nous entreprenons les mesures aujourd'hui, elles sont encore relativement douces, demain elles le seront moins et dans deux ans on parlera probablement de diminution de salaire des employés de la Ville. Vous choisirez le moment, nous choisissons d'intervenir ce soir avec des propositions dans le but d'équilibrer aussi doucement que possible le budget 2014.

Madame la présidente nous a dit que si nous avons des propositions d'ordre général, il faut intervenir au début. J'aimerais directement passer à ce stade et nous arrivons directement avec un premier amendement au rapport-préavis 2012/45 qui concerne la manière d'aborder la planification financière. Nous recevons aujourd'hui un budget – en octobre si on est à la Commission des finances – puis on fait des visites et on doit se concentrer sur sa direction. A partir de mi-novembre, fin novembre, on peut se concentrer sur le total du budget et commencer à faire son analyse, pour finalement arriver entre le début et mi-décembre avec des propositions. Nous pensons que ce n'est pas la bonne manière de faire à l'avenir et que dorénavant nous avons besoin d'un horizon plus long que juste une année, donc au moins une planification sur trois ans. Les éléments que nous souhaitons vous proposer ce soir sont que la Municipalité nous présente fin mai 2013 un certain nombre d'informations qui nous permettront de nous préparer durant l'été et l'automne aux discussions comme celle que nous avons ce soir. Le premier point serait de demander un scénario de stratégie financière 2014 – 2016 fixant les principes applicables au processus budgétaire et comprenant le plan financier 2014 – 2016. Nous aimerions également une présentation des comptes 2012 par activité : d'abord les placements du patrimoine financier, puis enfin les prêts et participations permanentes du patrimoine administratif et les activités industrielles et commerciales des Services industriels. Nous aimerions également avoir un rapport comprenant les charges imposées par le Canton, la Confédération, les conventions intercommunales, les concordats intercantonaux et les traités internationaux ainsi que les engagements pluriannuels à moyen et à long terme. Nous souhaitons également une ébauche du budget 2014 et une proposition de modification du Règlement communal sur les informations financières à fournir par la

Municipalité. Dernier point qui nous tient à cœur, nous aimerions que la Municipalité nous présente un projet de frein à l'endettement. Il peut prendre plusieurs formes et compte tenu le délai au 31 mai 2013, nous avons choisi ce mode d'une nouvelle conclusion à rajouter à ce préavis plutôt que de faire une motion ou un postulat, vu les délais de traitement. Si nous voulons avoir ces informations le 31 mai 2013, il faut pratiquement prendre la décision aujourd'hui parce que cela signifie aussi un travail considérable pour la Municipalité.

Amendement

Nouvelle conclusion

« *Le Conseil communal ... décide :*

... de demander à la Municipalité de présenter au plus tard le 31 mai 2013 les préavis suivants :

- . *Un projet de stratégie financière 2014 – 2016 fixant les principes applicables au processus budgétaire, comprenant le plan financier 2014 – 2016*
- . *Une présentation des comptes 2012 par activité pour :*
 - a) *Les placements du patrimoine financier*
 - b) *Les prêts et participations permanentes du patrimoine administratif*
 - c) *Les activités industrielles et commerciales des SIL*
- . *Un rapport comprenant :*
 - a) *les charges imposées par le canton, la Confédération, les conventions intercommunales, les concordats intercantonaux et les traités internationaux ;*
 - b) *b) les engagements pluriannuels à moyen et à long terme.*
- . *Une ébauche du budget 2014*
- . *Un projet de modification du règlement communal sur les informations financières à présenter par la Municipalité*
- . *Un projet de frein à l'endettement. »*

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le deuxième amendement de portée générale concerne les salaires des employés de la Ville. Voilà un extrait du Règlement pour le personnel sur ce sujet. C'est l'article 34 qui donne les classes de salaire avec leurs minimum et maximum, la différence entre les deux et les augmentations ordinaires soit, selon l'article 36 alinéa 2 du RPAC, le 11^e de cette différence. Vous pouvez constater que ces augmentations se situent pour les plus petits salaires entre 1,5 % et 1,3 % et que ce pourcentage monte jusqu'aux plus haut salaires qui ont eux une augmentation automatique de 4,8 à 3,1 % : 4,8% sur le plus petit salaire dans la classe, 3,1% sur les salaires les plus élevés. Je rajoute à ceci que l'évolution de l'indice du prix à la consommation a été négative pour la deuxième fois de suite. On aurait pu la compenser par une réduction des salaires de 0,3 %, mais si j'ai bien compris, ce n'est pas l'intention de la Municipalité. C'est donc un avantage IPC de 0,3 % à chacun. Vous voyez donc que l'augmentation minimale est donnée au plus petit salaire, elle est à peu près 1,6 – 1,8 % et les augmentations les plus importantes sont données aux hauts salaires avec une progression de 3,4 à 5,1 %. Nous sommes d'avis que ce n'est pas la bonne façon de procéder dans la situation actuelle. Le Conseil communal et la Municipalité, mais également les cadres, sont responsables et doivent contribuer à équilibrer le budget et c'est pour cette raison que nous proposons une variante différente qui est construite de la manière suivante : pour les classes 27 et 26, rien ne change. Je vous rappelle que c'est la classe 25 qui donne le salaire minimum pour un employé à plein temps, pour la classe 25 rien ne change non plus, c'est donc une augmentation ordinaire de 824 francs selon l'article 36, alinéa 2 du Règlement. L'autre

proposition est qu'à la place du 11^e de la différence entre les minimum et les maximum, cette augmentation soit du même montant – en francs constants – pour toutes les classes de salaire, soit 824 francs. C'est donc clairement dans le but de protéger les petits salaires et de tenir compte du coût de la vie en ville de Lausanne, mais ne pas laisser évoluer les hauts salaires de la manière prévue dans le Règlement communal. Vous voyez dans la troisième colonne que l'augmentation pour les plus hauts salaires est quand même encore de 0,6 %. Si je rajoute à cela les 0,3 % de la réduction de l'inflation, nous arrivons à 0,9 % et 0,7% pour les salaires les plus élevés. Nous voyons dans d'autres domaines et dans d'autres industries que les augmentations de salaires sont à peine aussi généreuses, on parle de 0,8 % parfois de 1 %. Alors je ne vois pas pourquoi à la Ville de Lausanne les salaires les plus élevés devraient avoir des progressions sensiblement plus élevées.

Notre proposition est donc celle qui est dans ce tableau-là. Les augmentations sont plus importantes pour les petits salaires, de l'ordre de 1,8 %, et cette progression descend à 0,6 %. Si je reviens à notre amendement, nous proposons de limiter l'augmentation des traitements de base des collaborateurs à 824 francs au maximum pour l'année 2013. Ce montant est réduit *pro rata temporis* au taux d'activité des employés à temps partiel et à la durée de service des collaborateurs qui sont depuis moins de douze mois au service de la Ville. La limite de 824 francs s'applique de manière globale à l'augmentation ordinaire et aux augmentations éventuelles qui résultent d'un changement de classe, à l'octroi d'une double annuité et ou d'une promotion. Il n'y aura donc pas plus que 824 francs pour tous les cas de figure, sauf bien sûr des exceptions. La conclusion prévoit également de suspendre l'application de l'article 36, alinéa 2 du Règlement pour le personnel de l'administration communale RPAC et de traiter les exceptions éventuelles selon les modalités suivantes : La Municipalité est compétente pour accorder des exceptions dans des cas particuliers concernant les classes 8 à 27. Deuxième point : sur proposition de la Municipalité, la Commission de gestion est compétente pour accorder des exceptions dans des cas particuliers concernant les classes 1A à 7. Et la Municipalité établit une liste non nominative des exceptions accordées à l'intention de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

Amendement

Nouvelles conclusions

« *Le Conseil communal ... décide :*

... de limiter l'augmentation des traitements de base des collaborateurs à 824 francs au maximum pour l'année 2013. Ce montant est réduit prorata temporis au taux d'activité des employés à temps partiel et à la durée de service des collaborateurs qui sont depuis moins de 12 mois au service de la Ville. La limite de 824 francs s'applique de manière globale à l'augmentation ordinaire (art. 36 alinéa 2 RPAC) et aux augmentations éventuelles qui résultent d'un changement de classe (art. 34 RPAC), de l'octroi d'une double annuité et/ou d'une promotion.

... de suspendre l'application de l'article 36 alinéa 2 du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) et de traiter les exceptions éventuelles selon les modalités suivantes :

- a) La Municipalité est compétente pour accorder des exceptions dans des cas particuliers concernant les classes 8 à 27 RPAC .*
- b) Sur proposition de la Municipalité, la Commission de gestion est compétente pour accorder des exceptions dans des cas particuliers concernant les classes 1A à 7 RPAC.*
- c) La Municipalité établit une liste non nominative des exceptions accordées à l'intention de la Commission des finances et de la Commission de gestion. »*

Traitement de base selon RPAC art. 34**Augmentations ordinaires selon RPAC art. 36 al. 2**

Classe	Traitements de base			Augmentations ordinaires			Avantage IPC 2013
	Minimum	Maximum	Différence	1/11	Sur min.	Sur max.	
27	52 225	61 058	8 833	803	1.5 %	1.3 %	+ 0.3 %
25	53 491	62 555	9 064	824	1.5 %	1.3 %	+ 0.3 %
20	57 249	67 440	10 191	926	1.6 %	1.4 %	+ 0.3 %
15	60 939	80 574	19 635	1 785	2.9 %	2.2 %	+ 0.3 %
10	72 223	101 258	29 035	2 640	3.7 %	2.6 %	+ 0.3 %
5	92 086	132 067	39 981	3 635	3.9 %	2.8 %	+ 0.3 %
1	114 893	167 787	52 894	4 809	4.2 %	2.9 %	+ 0.3 %
1A	129 977	198 161	68 184	6 199	4.8 %	3.1 %	+ 0.3 %

Traitement de base : augmentation de 824 francs max.

Classe	Traitements de base			Augmentations ordinaires			Avantage IPC 2013
	Minimum	Maximum	Différence	1/11	Sur min.	Sur max.	
27	52 225	61 058	8 833	803	1.5 %	1.3 %	+ 0.3 %
25	53 491	62 555	9 064	824	1.5 %	1.3 %	+ 0.3 %
20	57 249	67 440	10 191	824	1.4 %	1.2 %	+ 0.3 %
15	60 939	80 574	19 635	824	1.4 %	1.0 %	+ 0.3 %
10	72 223	101 258	29 035	824	1.1 %	0.8 %	+ 0.3 %
5	92 086	132 067	39 981	824	0.9 %	0.6 %	+ 0.3 %
1	114 893	167 787	52 894	824	0.7 %	0.5 %	+ 0.3 %
1A	129 977	198 161	68 184	824	0.6 %	0.4 %	+ 0.3 %

M. Philipp Stauber (UDC) : – Les troisième et quatrième amendements sont très simples. Ils vont dans le sens d'une stabilisation voire d'une réduction des postes. L'un des éléments qui fait augmenter le budget ou le déficit est une certaine liberté qu'a la Municipalité pour recruter du personnel. Nous avons entendu M. Buclin qui souhaite mener une politique exactement à l'opposé de la nôtre et augmenter le nombre de postes pour combattre la possibilité du chômage qui augmenterait. Nous sommes d'avis qu'un budget sain a également besoin d'un nombre d'employés qui est stable voire qui se réduit progressivement, à moins que les rentrées augmentent et permettent de nouveau une autre politique de recrutement. Le préavis de la Municipalité prévoit une augmentation de 40 EPT contrairement à l'annonce du PSAF. Nous n'avons donc pas du tout de limitation ou de stabilisation du nombre de postes à la Ville de Lausanne, mais une augmentation de 40 EPT. Cela correspond à 1 % de postes en plus. Le budget ne permet pas de supporter de tels suppléments de charges et nous vous proposons de refuser cette augmentation nette des effectifs EPT en 2013 par rapport au budget 2012, tout en maintenant le nombre d'EPT supplémentaires prévus au Corps de police. Ce qui importe dans notre budget n'est pas de couper dans les priorités, c'est au contraire de les développer mais de couper là où ce n'est pas prioritaire. Deuxième point, demander à la Municipalité de réduire de 40 EPT les effectifs par rapport au budget 2012 aux conditions suivantes : la réduction est répartie sur l'année 2013, sans licenciement. Les EPT libérés par l'externalisation éventuelle de

prestations constituent une réduction supplémentaire par rapport aux 40 EPT et ne sont donc pas compris dans les 40 EPT. Pour donner quelques chiffres, le premier amendement va coûter en travail, le deuxième une réduction des charges par rapport au budget de l'ordre de 2 millions voire 2 millions et demi et le troisième ce sont deux fois 5 millions à terme. La stabilisation des effectifs conduit à une réduction de 5 millions par rapport au budget tel qu'il est maintenant et d'environ 2,5 millions pour le deuxième point. Tout cela correspond à peu près à 10 millions d'économies.

Amendement

Nouvelles conclusions

« *Le Conseil communal ... décide :*

... de refuser une augmentation nette des effectifs EPT en 2013 par rapport au budget 2012 tout en maintenant le nombre d'EPT supplémentaires prévus au Corps de police ;

... de demander à la Municipalité de réduire de 40 EPT les effectifs par rapport au budget 2012 aux conditions suivantes :

- a) la réduction est répartie sur l'année 2013, sans licenciement ;*
- b) les EPT libérés par l'externalisation éventuelle de prestations constituent une réduction supplémentaire par rapport aux 40 EPT. »*

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Le budget 2013 présente un déficit de 44 millions et aurait représenté 66 millions si la Municipalité n'avait pas pris une série de mesures. 44 millions de déficit, c'est une situation en effet sérieuse et il ne serait pas responsable de ne pas s'en préoccuper. M. Buclin fait une comparaison avec les critères de Maastricht, mais il oublie de relever que ces critères prennent en considération tous les étages de la fusée que sont les collectivités locales, cantonales et fédérales et ce ratio ne peut donc pas simplement être appliqué sur une seule collectivité. Par rapport aux éléments prétendument peu préoccupants concernant la dette au sens de M. Buclin, on doit se rappeler que le coût de celle-ci dans le budget de la Ville se monte à 72 millions. C'est 10 millions de plus que le budget des crèches et garderies de la Ville de Lausanne. La Municipalité se préoccupe bien entendu d'investir l'argent public d'une autre manière qu'en payant des banques et pense qu'il est important de prendre en considération cette question. Cette charge d'intérêts a, ces dernières années, diminué avec des taux historiquement bas et s'ils venaient à remonter, l'impact pour la Ville de Lausanne serait évidemment important.

Dans ce contexte difficile, la Municipalité a dans un premier temps pris deux mesures principales. La première de limiter la croissance des charges à 0,2 % d'augmentation et mettre en place des mesures d'améliorations financières structurelles. Ces mesures représentent un paquet équilibré, 10 millions d'augmentations de recettes et 10 millions de diminutions de charges. Le budget prévoit 1,8 milliard de charges au global. Phénomène important que l'on constate cette année, l'augmentation des charges cantonales et de péréquation est de l'ordre de 20 millions. Cela découle notamment des différentes révisions des assurances fédérales qui impactent les cantons et les communes et reportent des charges sur ces dernières. Je rappelle au passage l'importance des prestations offertes à la population vaudoise et lausannoise et qui sont financées via la facture sociale, à laquelle la Ville de Lausanne participe pour un financement à hauteur de 100 millions. Le seul problème mis en avant par la Municipalité est bien celui de la répartition mais pas les prestations en elles-mêmes. Par ailleurs, il faut mentionner au budget 2013 des pertes pérennes sur les réseaux de l'ordre de 14 millions, vraisemblablement sujet de préoccupation de la Municipalité à l'avenir.

Enfin, je relève trois autres éléments importants dans ce budget. Une augmentation des charges d'amortissement de l'ordre de 5 millions qui découle des investissements considérables consentis pour la population lausannoise et cela se reflète ensuite dans les

charges d'amortissement. Il faut donc souligner l'importance des montants d'investissement de la Ville de Lausanne. Autre élément significatif dans ce budget élaboré dans un contexte difficile, la Municipalité a dégagé un montant de l'ordre de 5 millions pour financer des mesures jugées prioritaires en matière de sécurité et de petite enfance. Pour finir, souligner une fois encore la politique volontariste de la Municipalité qui se reflète également dans le plan des investissements, qui prévoit un montant de 170 millions environ à engager l'année prochaine. Si je fais une simple règle de trois, cela représenterait près de 700 millions d'investissements au plan cantonal. On peut donc souligner la politique volontariste de la Municipalité en matière d'investissements, ce qui est important pour la population lausannoise.

En parallèle aux éléments évoqués, je me permets de relever le contexte général qui mène à cette situation financière difficile de la Ville. Il est évident que la situation financière découle notamment de la politique volontariste de la Ville dans toute une série de domaines politiques comme par exemple celui des crèches et garderies. La Ville était précurseur, c'est un des éléments qui fait que certaines charges sont peut-être plus importantes chez nous. Par contre, dans un certain nombre de domaines, les citoyens lausannois financent un certain nombre de prestations qui bénéficient à l'ensemble de l'agglomération sans qu'aucun financement ne soit assumé par cette dernière. Ces prochaines années, il faudra mener ce combat politique de reconnaissance des charges spécifiques de ville-centre, même si c'est un serpent de mer. On pense bien évidemment au financement des institutions culturelles, sportives ou en matière de sécurité. Nous avons dans ces domaines environ 100 000 Lausannois qui financent des prestations qui bénéficient à toute une agglomération. Je relève que certaines régions de Suisse alémanique sont en avance sur nous concernant la reconnaissance des charges spécifiques des villes-centres. Il y a toute une série de modèles, par exemple dans le canton de Berne, où les charges en matière culturelle sont beaucoup plus largement réparties au-delà des villes-centres et il faudra là défendre nos intérêts dans ce sens sur un plan cantonal.

Enfin, deux autres points que je relève. Nous sommes le dernier étage de la fusée et nous n'avons plus personne sur qui reporter les charges hormis, le cas échéant, le contribuable. Il est malheureux que les décisions de ces dernières années sur un plan fédéral et cantonal aient simplement reporté le problème de financement plus loin, sur les collectivités dites inférieures. Je relève également la faiblesse des revenus fiscaux des personnes physiques à Lausanne, l'étude du SCRIS l'a démontré. Même si les recettes qui découlent des personnes morales compensent en partie cette faiblesse, il n'en demeure pas moins que la Municipalité doit faire avec des recettes fiscales moins importantes que dans d'autres communes et ses charges spécifiques de ville-centre devraient davantage être prises en considération dans les péréquations.

Pour en revenir au budget 2013, la Municipalité a limité la croissance des charges et mis en place le plan structurel d'amélioration financière. Concernant les recettes du plan structurel, la moitié est relative à la taxe poubelle pour un montant de 4 à 5 millions et je rappelle que ces taxes-là sont compensées par une subvention de 80 francs reversée à chaque habitant. Il n'y a donc pas d'effet antisocial sur toute cette partie des taxations et comme nous avons pu vous le démontrer dans certains graphiques, dans certaines situations, les familles notamment, sont avantagées par ce nouveau modèle. Certaines communes vaudoises ont au contraire décidé – en compensation de l'introduction de la taxe – de diminuer la fiscalité. Dans ce cas, il y a bien sûr un effet antisocial important. Par ailleurs, certaines augmentations de taxes qui vous sont proposées touchent des acteurs économiques qui gagnent de l'argent avec des prestations de la Ville. Ce sont des émoluments pour différents permis de construire et il semble juste aux yeux de la Municipalité que là où il y a un rendement économique d'une activité, des taxes soient prélevées par la collectivité. Cela représente aussi une bonne partie des augmentations de taxes qui vous sont proposées. L'esprit est précisément de ne pas faire porter la charge sur le personnel communal ou un bureau d'intégration des immigrés, mais bien de répartir

l'effort sur plusieurs acteurs. Il est possible ainsi d'éviter des mesures drastiques à la hussarde telles qu'on en a vu dans les amendements proposés par l'UDC.

Je viens rapidement sur ces amendements pour vous inviter évidemment à les refuser. Il n'y a pas forcément lieu de faire une grande discussion sur ceux-ci, mais j'explique pourquoi ils ne sont pas adéquats selon la Municipalité. Pour le premier amendement, à savoir « proposer de faire un budget pour fin mai », le processus de construction d'un budget au sein d'une collectivité est en général un travail sur six mois, qui se fait au sein des différents services de la Ville. Il s'agit d'estimations puisque l'on prévoit des dépenses pour presque une année et demie à l'avance, avec des charges de l'Etat qui sont complètement inconnues à fin mai. Par exemple, nous avons reçu les derniers montants de factures sociales à fin septembre et il y avait une dizaine de millions supplémentaires par rapport aux estimations à intégrer au budget. C'est purement et simplement irréaliste donc d'anticiper un processus de six mois pour fin mai de l'année en cours... Par ailleurs, vous proposez toute une série d'éléments comme un frein à l'endettement. La question est légitime, mais elle doit faire l'objet d'un postulat ou d'une motion et je vous invite, monsieur Stauber, à redéposer cet amendement sous cette forme le cas échéant. Mais il n'a pas lieu d'être dans le cadre de ce débat budgétaire. Le deuxième amendement qui touche les salaires des employés de la Ville n'est formellement pas recevable ici en l'état. Il implique une modification du Règlement sur le personnel de l'administration communale, le RPAC, et il y a des procédures formelles à respecter. Une décision dans ce sens ne serait purement et simplement pas légale ce soir sous cette forme. Cela doit être fait dans le cadre d'une révision du RPAC, je vous invite donc à ne pas suivre cet amendement. Enfin, la réduction des ETP que vous proposez va encore plus loin que le projet municipal. D'aucuns trouvent que l'on ne va déjà trop loin, vous trouvez que l'on va pas assez loin. La Municipalité vous invite donc à soutenir plutôt la proposition municipale avec un effort fait en la matière qui nous semble proportionné. Enfin, souhait, il serait agréable de ne pas découvrir les amendements ici en plénum. Ce Conseil fonctionne avec des commissions et si une partie du travail pouvait s'y faire ce serait agréable pour un débat plus constructif, plus posé et plus réfléchi. Un mot sur le déroulement de la soirée du côté de la Municipalité. Il y a toute une série d'amendements qui ont déjà largement été discutés en COFIN, que je remercie d'ailleurs pour son travail. Pour faciliter les débats de ce soir, chacun des directeurs prendra la parole une seule fois au sujet des amendements connus pour donner la position municipale en début de discussion, en bloc. Bien sûr que s'il y a des amendements nouveaux, il y aura les cas échéant des interventions spécifiques. En conclusion, nous ne souhaiterions pas que le vote du budget soit l'occasion de refaire tous les débats de l'année.

Enfin, si on se projette dans l'avenir, une série d'informations sur la fiscalité des personnes morales en lien avec les discussions au niveau européen ou les marges sur les réseaux nous fait craindre des perspectives malheureusement peu réjouissantes. Nous devons donc continuer à travailler pour trouver les meilleures solutions possibles. Dans le cadre du budget 2013, la Municipalité tient à rapporter l'importance de ce vote. C'est un acte politique extrêmement important qui est fait chaque année ici en décembre, le vote du budget c'est assurer le bon fonctionnement de notre collectivité pour l'année prochaine, assurer des prestations à la population via le budget de la Ville. Concrètement c'est toute une série de prestations sociales comme l'aide au logement, qui est par ailleurs augmentée dans le budget de cette année, l'allocation de naissance, etc. C'est toute une série de prestations, les crèches et garderies, les activités culturelles, sportives ou encore engager des policiers supplémentaires. Enfin par rapport aux amendements, la Municipalité se rallie à ceux qui ont été acceptés par la COFIN, mais vous invite à voter le projet de budget sans péjoration ainsi qu'à éviter de supprimer des postes pour des prestations indispensables à la collectivité lausannoise. La Municipalité vous invite à voter ce budget avec le moins de modifications possible.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – On peut quand même se poser des questions sur le problème juridique ou légal de la modification du RPAC et le fait qu'une commune devrait garder le nombre d'ETP identique malgré une augmentation de la population. Je crois que quand on construit des nouveaux quartiers, il est normal qu'il y ait un certain nombre d'ETP supplémentaires. Même si certaines demandes ne sont pas incorrectes, elles devraient en tout cas être très clairement proposées pour elles-mêmes, étant donné que le premier amendement en contient directement plusieurs. J'aimerais revenir plus globalement sur un autre aspect qui a été légèrement dévoilé par la municipale en charge des finances. C'est ce malaise que nous retrouvons pour la troisième fois au sein de ce plénum où, après les déchets et la CPCL, nous voilà au budget avec un travail de commission qui a été fait. Un travail lors duquel l'ensemble des partis parlementaires sont représentés et où il est encore plus surprenant de voir que les nombreux amendements présentés tout à l'heure de manière structurelle sont le fait du vice-président de la COFIN de notre Parlement. Cela appelle plusieurs réflexions. La première est de se demander si c'est véritablement respecter les institutions telles qu'elles existent. A savoir faire du travail en détail au sein des commissions plutôt que de le faire en plénum pour peut-être une raison de visibilité. Est-ce vraiment le meilleur moyen de le faire ? Question à Monsieur Stauber : pourquoi n'avez-vous pas fait ces amendements en COFIN ? Vous avez parfaitement le droit de déposer des amendements en plénum. Mais j'irai un peu plus loin que M^{me} la municipale, acceptez aussi que nous ayons également le droit de ne pas répondre à l'ensemble de ceux-ci et surtout de ne pas nécessairement les voter.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je suis quand même étonné que malgré que le groupe UDC compte quelques conseillers communaux très aguerris, il ne sache pas qu'un plénum ne peut pas amender ou modifier l'application d'un règlement s'il n'est pas lui-même proposé par la Municipalité. C'est un des b.a.-ba du Conseil communal. Si les conseillers communaux souhaitent aller dans ce sens-là, leurs droits consistent à déposer des postulats ou des motions, mais pas à agir par le biais d'une nouvelle conclusion. Si j'ose conseiller quelque chose, c'est au moins de consulter les quelques juristes de votre groupe ou parmi les autres membres dans le législatif UDC à d'autres niveaux pour vous persuader du fait que ce n'est pas possible d'agir comme cela. Ensuite tout ce qui touche les aspects de conditions de travail dans cette Ville passe par des conditions paritaires et la Municipalité a toujours consulté les syndicats. C'est sauf erreur une injonction même du Règlement qui dit que vous devez négocier certains aspects du Règlement. Et donc arriver le 15 décembre avec un élément qui fait fi d'un aspect du Règlement et du respect des partenaires sociaux est tout simplement impossible. Les plus anciens de votre groupe qui siègent dans ce Conseil devraient arriver à vous faire passer ce type de conseil avant votre intervention en plénum. Ou le but de la manœuvre est d'ériger l'UDC en victime pour finalement pouvoir prétendre être les seuls à avoir compris quelque chose. Sur le fond de vos amendements, je ne reviendrai donc pas sur le second, qui n'est pas recevable, et sur le premier pour des raisons de délai tout à fait inapplicable dans une administration publique et ouverte. Vous pourriez intervenir au niveau de la Commission des finances pour qu'au début de l'année prochaine nous puissions y avoir une présentation de la planification financière telle qu'elle est décidée ou évaluée par la Municipalité avec les plans financiers, une évaluation au même moment que les comptes par exemple 2012.

Concernant le frein à l'endettement, encore une fois un petit peu d'histoire. Il y a eu sauf erreur deux motions ou postulats depuis une dizaine d'années sur cet objet. Les deux ont été repoussés par la majorité de ce Conseil. Un des arguments assez simple, c'est que le frein à l'endettement exige qu'il y ait deux autorités. Il y a une constitution et un Parlement au niveau du Canton qui ne peut pas s'écarter de la constitution, c'est la même chose au niveau de la Confédération. Nous n'avons pas cela au niveau d'une commune, il n'y a pas de constitution communale et pas d'autorité supérieure. Le Conseil communal peut voter un règlement à une séance et voter le contraire à celle qui suit. On pourrait voter un frein à l'endettement le 11 décembre et voter le contraire le 20 janvier, cela ne poserait aucun problème. Par contre au niveau du Canton et de la Confédération c'est autre chose. Si c'est

un dispositif constitutionnel qui figure dans la constitution soit cantonale soit fédérale, eh bien de fait il s'impose aux autorités. C'est une volonté du peuple qui s'applique clairement au Parlement ou aux élus qui votent les budgets. Nous n'avons pas cela au niveau communal et on ne va pas s'infliger ce genre de débat une troisième fois. Dernière remarque, l'UDC n'a pas de représentant à la Municipalité et elle souhaite donc s'arroger le droit de cogestion par le biais du Parlement, comme si elle rêvait d'avoir ce siège. Elle tente de participer à la gestion de la Commune en mélangeant les attributions de la Commission de gestion et celles du Parlement. A chacun ses responsabilités. Nous votons des budgets et la Municipalité gère cette Ville en engageant les postes et les personnes pour faire le travail qui est nécessaire pour la collectivité lausannoise. Nous n'avons pas à nous immiscer dans l'opérationnalité de la Municipalité, comme elle n'a pas à s'immiscer dans les débats du législatif pour des choses qui sont de notre compétence.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Quelques points s'agissant des réponses de M^{me} la municipale Germond à mes questions. Sur celle de la taxe poubelle, certes une partie de cette taxe a été compensée par une subvention de 80 francs et on ne peut que s'en réjouir. Mais j'aimerais quand même rappeler que 4 millions n'ont pas été compensés et cela reste 4 millions prélevés sur la base d'une taxe frappant les contribuables de façon assez uniforme et non progressive. Deuxième point sur la question de la dette détenue par les banques, je pense effectivement qu'il est important que la Municipalité ait une réflexion sur ce sujet. Il serait important d'accroître la part de la dette détenue par le public. La Municipalité compte-elle augmenter les emprunts réalisés auprès du public ? D'autant plus, si je ne me trompe pas, qu'une révision partielle du droit de timbre les rend plus avantageux pour la Ville. C'est un point très important puisque par exemple la différence entre la dette de la Grèce et celle du Japon est que cette dernière est détenue par des particuliers japonais. C'est un emprunt réalisé auprès du public et donc beaucoup plus stable pour une collectivité publique. Troisième point, M^{me} Germond n'a malheureusement pas répondu sur une de mes questions s'agissant du point d'impôt. La Municipalité n'estime-t-elle pas que plutôt que de prélever des recettes supplémentaires par voie de taxes au caractère dégressif et donc antisocial, n'aurait-il pas été plus pertinent de soutenir la motion de la Gauche sur l'augmentation du point d'impôt qui serait récupéré sur celui baissé par le Canton ? Et quatrième point, la Municipalité n'a pas non plus répondu sur la question des économies budgétaires qui n'ont pas été soumises au budget 2012 et qui ont été réalisées en cours d'année.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je déclare mes intérêts, je suis employé du Syndicat des services publics et je m'occupe notamment de la défense des employés de la Ville de Lausanne. Une remarque à l'intention de nos collègues de l'UDC qui proposent des mesures contre le personnel. Ce que vous proposez est le condensé des mesures qui avaient déjà été prises en 2003 et qui consistaient à comprimer les augmentations salariales, puis l'opération prestations 2004 pour réduire les postes de travail. Je ne vais pas répéter ce qu'ont dit mon collègue Ghelfi et M^{me} Germond sur le fait que c'est illégal et antiréglementaire. Mais si c'est un ballon d'essai que vous lancez, alors j'en fais de même et vous dis que si le personnel devait subir un plan d'austérité de cette nature, ce serait le conflit social programmé. Je vous invite à réfléchir à autre chose. On parle toujours de charges de personnel alors que, je l'ai déjà dit, les gens qui sont employés de la Ville de Lausanne travaillent, fournissent des prestations et grâce à eux les services fonctionnent.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Une brève réplique tout de même. Je rappelle à M^{me} la municipale Germond qu'elle est venue en commission pour nous faire part d'une provocation de la part de la Municipalité qui consistait essentiellement à dire la chose suivante : si vous péjorez le budget en augmentant le déficit, attendez-vous alors à être taxés publiquement d'irresponsabilité par la Municipalité. Nous avons pris acte de cela et avons amélioré le budget avec nos propositions. Si cela ne vous plaît pas, c'est votre bon droit. Quant à Monsieur Ferrari et Monsieur Ghelfi, vous parlez de la légalité et de la non

recevabilité d'une proposition. Je constate qu'en général les leçons de droit que nous recevons au Conseil communal s'avèrent par la suite erronées et ça sera intéressant de voir où l'on peut aller avec une telle proposition. En ce qui vous concerne, vous déciderez lors du vote de ce soir. Monsieur Oppikofer, un ballon d'essai, oui vous avez tout à fait raison. Nous pensons que la situation sera plus compliquée l'année prochaine et encore plus l'année suivante. Nous avons donc souhaité introduire l'idée de ce type de mesure en étant évidemment certains qu'elles ne vont pas passer. Je me réjouis quand même, dans ce débat, de voir que la gauche défend les hauts salaires parce que c'est aujourd'hui cette nomenclatura qui est dans ce Conseil communal. Nous avons un système féodal où l'on accorde des augmentations de salaire largement supérieures aux hauts salaires alors que les petits salaires doivent se contenter d'un pourcentage et d'un montant bien inférieurs. Cela montre donc bien que les préoccupations sociales affichées par cet hémicycle de gauche sont artificielles. Vous ne souhaitez pas prévenir et conserver les places des employés qui ont de petits salaires à la Commune, vous favorisez les hauts salaires comme dans un système féodal.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Monsieur Stauber, nous ne dirons pas ce soir que nous n'avons pas de sympathie pour la plupart des idées contenues dans vos amendements. Si ces amendements sont refusés, nous ne ressortirons pas de ce plénum avec l'idée fautive que vous êtes seul à l'UDC à partager ces idées. La preuve est d'ailleurs que nous avons proposé le personnel stop, dont votre amendement est finalement une deuxième version. Le frein à l'endettement, le PLR l'a proposé. Le budget zéro, qui est celui auquel vous tendez, a aussi fait l'objet d'un postulat. Donc sur le fond nous pouvons vous confirmer aujourd'hui que non seulement nous partageons un certain nombre des initiatives que vous présentez dans le cadre de cette discussion budgétaire, mais nous les avons anticipées. Raison pour laquelle il est utile que PLR et UDC discutent sur ce type de sujet. Cela étant, s'agissant des deux premiers amendements, il paraît assez évident au PLR que l'on ne peut pas jouer le coup de force sur des sujets aussi importants et espérer que les gens vous suivent. Ils doivent amener à une réflexion complexe comme remodeler la planification financière de la Commune. Nous vous suivrons, Monsieur Stauber, sur certaines des initiatives si vous les redéposez après que nous les ayons déposées. Nous pouvons trouver un consensus ou une majorité au sein de ce Conseil, nous serons avec vous. Mais pour les raisons que je viens d'exprimer et dont certaines ont déjà été évoquées par les préopinants, le groupe PLR ne pourra pas suivre les amendements généraux que vous avez déposés.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – On assiste à une sorte de course à l'échafaud entre l'UDC et le PLR pour des mesures antisociales. Le PLR s'est fait avoir et l'UDC a pris le devant. Ensuite, Monsieur Stauber, êtes-vous prêt à défendre des augmentations unitaires en francs pour tout le monde ? Est-ce que votre politique à l'UDC est maintenant de proposer au personnel de la Ville une augmentation de 300 francs par mois, par exemple, pour toutes et tous et ainsi éviter les effets pervers des augmentations en pourcentage ? Si vous voulez avoir une politique sociale et que ça ne soit pas de la démagogie, il faut alors défendre des augmentations en francs unitaires pour toutes et tous et qui soient évidemment conséquentes et pas seulement symboliques.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Monsieur Dolivo, c'est très simple, aussi longtemps que le budget est déficitaire à ce point, à titre personnel je réponds oui.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Deux brèves réponses sur les éléments auxquels j'ai oublié de répondre dans mon intervention. Les mesures 2012 sont toutes indiquées dans tous les documents que la COFIN a reçu, il y a toute la transparence voulue. Par rapport à la fiscalité, ma réponse figure dans *24 Heures* d'aujourd'hui, il n'y a pas de tabou sur cette question qui devra être abordée dans cette législature et à laquelle je n'ai pas encore de solution.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je demande le vote nominatif sur les amendements.

La présidente : – Je pense qu'avant d'ouvrir la discussion sur ces amendements, nous allons prendre la pause.

La séance est levée à 20 h 35.